

DÉLIBÉRATION N°CR 2020-060 **DU 16 DÉCEMBRE 2020**

FIXANT LE MONTANT DES RECETTES ET PORTANT OUVERTURE
D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME, D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET
DE CRÉDITS DE PAIEMENT DANS LE BUDGET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-
FRANCE POUR 2021

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des impôts ;

VU le code des douanes ;

VU le code monétaire et financier,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU l'arrêté n° NOR/MDIB0400012A du 1^{er} août 2004 modifié relatif à l'application d'un plan comptable au secteur public local ;

VU l'arrêté n° NOR/TERB1934205A du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 71 applicable aux régions ;

VU la délibération n° CR 51-04 du 16 décembre 2004 sur le choix du mode de vote du budget régional ;

VU la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 portant adoption du règlement budgétaire et financier, prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 ;

VU les délibérations n° CR 03-05 du 31 janvier 2005 et n° CR 69-05 du 15 décembre 2005 relatives à l'inventaire comptable à la Région Ile-de-France ;

VU la délibération n° CR 45-12 du 27 septembre 2012 portant diverses dispositions d'ordre budgétaire et financier et notamment ses articles 6, 7, 8 et 9, et la délibération CR 2018-012 du 31 mai 2018 portant budget supplémentaire pour 2018, notamment son article 5 ;

VU la délibération n° CR 12-00 du 4 mai 2000 portant diverses mesures relatives aux instruments pluriannuels de gestion de l'emprunt, et notamment son article 2 relatif à la mise en place d'un programme d'émissions internationales de titres à moyen terme (EMTN) ;

VU le budget de la Région pour 2002 en date du 1^{er} février 2002, et notamment son article 10 relatif à la mise en place d'un programme de billets de trésorerie ;

VU la délibération n° CR 32-10 du 17 juin 2010 relative aux règles de transparence demandées par la Région Ile-de-France à ses partenaires financiers et bancaires, en particulier au regard de leur activité dans les paradis fiscaux ;

- VU** la délibération n° CR 08-14 du 13 février 2014 relative à la prise d'autorité de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) de la période 2014-2020 ;
- VU** la délibération n° CR 35-14 du 25 septembre 2014 relative à la prise d'autorité de gestion et à la mise en œuvre de la gestion des fonds européens FEDER, FSE et FEADER de la période 2014-2020 ;
- VU** la délibération n° CR 90-14 du 19 décembre 2014 fixant le montant des recettes et portant ouverture d'autorisations de programme, d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement dans le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2015, et portant adoption de l'annexe au règlement budgétaire et financier n° CR 33-10 relative aux modalités de gestion des fonds européens pour la programmation 2014-2020 ;
- VU** la délibération n° CR 2020-027 relative à l'adoption du compte administratif 2019 ;
- VU** la délibération n° CR 2020-028 du 11 juin 2020 portant budget supplémentaire 2020 ;
- VU** la délibération n° CR 2020-049 du 19 novembre 2020 sur les orientations budgétaires pour 2021 ;
- VU** la délibération n° CR 2020-059 du 19 novembre 2020 portant diverses dispositions fiscales pour 2021 ;
- VU** le rapport n° CR 2020-063 sur la situation en matière de développement durable ;
- VU** le rapport n° CR 2020-065 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- VU** la contribution du Conseil économique, social et environnemental régional portant sur le budget primitif en date du 10 décembre 2020 portant sur le budget primitif ;
- VU** les avis émis par les commissions saisies ;
- VU** l'avis de la commission des finances ;
- VU** le rapport n°CR 2020-060 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

DELIBERE

TITRE I

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Article 1

Le montant des recettes affectées à la section de fonctionnement est fixé pour 2021 à 5 974 321 000 euros, conformément au détail par chapitre figurant à la 3^e partie (B) du budget annexé à la présente délibération.

Le montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget est fixé pour 2021 à 578 814 000 euros.

Le montant des recettes affectées à la section d'investissement est fixé pour 2021 à 4 626 785 000 euros, conformément au détail par chapitre figurant à la 3^e partie (A) du budget annexé à la présente délibération.

Article 2

Le Conseil régional réitère, dans le contexte de crise que notre pays et notre territoire traversent, le mandat donné à la Présidente de la Région pour obtenir du Gouvernement, notamment dans le cadre des négociations qui suivront l'accord de partenariat Etat-régions du 28 septembre 2020 :

- a. une indexation de la dotation régionale d'équipement scolaire afin que les évolutions démographiques et l'inflation soient prises en compte dans son calcul ;
- b. des ressources pérennes et dynamiques, en phase avec ses compétences, pour répondre aux besoins des Franciliens ;
- c. la mise en place d'une TVA à 5,5 % dans les transports publics ;
- d. la possibilité de moduler le taux, le barème et l'assiette de ses recettes d'origine fiscale ;
- e. une péréquation plus juste et équilibrée, qui tienne compte de l'ampleur des enjeux spécifiques au sein de chaque territoire régional, en termes de déséquilibres territoriaux, d'enjeux environnementaux, de besoins de transports urbains et de charges de centralité ;
- f. le remboursement des charges nettes non compensées par l'Etat issues de la phase II de la décentralisation ;
- g. une indexation sur l'ensemble des fractions de TICPE attribuées à la Région, puisqu'elles correspondent à des compensations de compétences, aux coûts dynamiques, transférées par l'Etat à la Région ;
- h. le renforcement de la pertinence du dispositif d'exonération fiscale régional des cartes grises pour les véhicules propres, en inscrivant dans la loi que les véhicules polluants soumis au malus écologique ne bénéficieront pas de l'exonération régionale de cartes grises au titre des véhicules dits « propres » ;
- i. la mise en place d'un mécanisme plancher, pris à un haut niveau de norme législative (organique ou de programmation), pour garantir une stabilité des ressources locales, au regard des impératifs de continuité des compétences territoriales ;
- j. le soutien des autorités nationales et européennes, pour un traitement préférentiel des émetteurs publics d'emprunts verts et responsables, contrepartie des efforts des collectivités territoriales dans la lutte contre le dérèglement climatique et en faveur de l'écologie ;
- k. la mise en place d'une expérimentation de taxe kilométrique pour les poids lourds en transit en Ile-de-France.

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

Article 3

Le montant des autorisations de programme ouvertes à la section d'investissement du budget de la Région d'Ile-de-France est fixé pour 2021 à 2 583 316 000 euros, conformément au détail par chapitre figurant à la 3^e partie (A) du budget annexé à la présente délibération.

Le montant des crédits de paiement ouverts à la section d'investissement est fixé pour 2021 à 4 626 785 000 euros, conformément au détail par chapitre figurant à la 3^e partie (A) du budget annexé à la présente délibération.

Le montant des autorisations d'engagement ouvertes à la section de fonctionnement du budget de la Région d'Ile-de-France est fixé pour 2021 à 2 109 776 000 euros, conformément au détail par chapitre figurant à la 3^e partie (B) du budget annexé à la présente délibération.

Le montant des crédits de paiement ouverts à la section de fonctionnement est fixé pour 2021 à 5 974 321 000 euros, conformément au détail par chapitre figurant à la 3^e partie (B) du budget annexé à la présente délibération.

La Présidente du Conseil Régional est autorisée à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

TITRE III

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 4

Décide de constituer 10 provisions pour un montant de 3 410 000 euros au titre du risque de contentieux pour les litiges récapitulés dans le tableau joint en annexe n° 3 à la présente délibération. Ces provisions sont imputées sur le chapitre 945 « Provisions et autres charges opérations mixtes », nature 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement ».

Article 5

Approuve la reprise partielle de provision déclinée selon l'annexe IV – B3 du document budgétaire joint en annexe à la présente délibération comme suit : Reprise partielle de 1 400 000 euros de la provision de 3 132 600 euros constituée par la délibération CR 83-14 du 21 novembre 2014 au titre du risque de contentieux lié aux loyers de la Tour Montparnasse. Cette reprise est inscrite sur le chapitre 945 « Provisions et autres opérations mixtes », nature 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement ».

Article 6

Au-delà du montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget, il peut être procédé, dans la limite de 587 000 000 euros, à des tirages d'emprunt ayant pour objet le refinancement d'opérations de remboursement qui seraient effectuées, dans les mêmes limites, sur l'encours de dette mobilisé sur la ligne de crédit long terme à encours variable conclue en 2007 auprès du groupe Caisse d'Epargne-Crédit Foncier. La Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France est autorisée à négocier et à signer les documents contractuels correspondants.

Article 7

Les emprunts de la Région Ile-de-France nécessaires à l'équilibre du budget peuvent être contractés sur une durée maximale de 30 ans, soit dans le cadre du document d'information relatif à son programme d'émissions internationales de titres à moyen terme (Euro Medium Term Note - EMTN), soit hors de cette documentation-cadre.

Ces emprunts peuvent prendre la forme :

1. de contrats nécessaires à l'émission de titres, avec ou sans cotation, qu'il s'agisse d'émissions syndiquées ou non, réalisées dans le cadre d'une offre au public de titres financiers au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du 14 juin 2017 et de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier, ou réservées aux investisseurs qualifiés au sens de l'article 2 du règlement (UE) n°2017/1129 du 14 juin 2017 et de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier, de bons nominatifs ou autres instruments similaires ;
2. de contrats auprès d'institutions financières publiques nationales et internationales, à mobilisation annuelle ou pluriannuelle ;
3. de tirages dans le cadre du contrat mentionné à l'article 6 ;
4. de contrats d'emprunt auprès des établissements bancaires.

Ces emprunts peuvent être régis par le droit français ou par le droit d'un autre Etat membre de l'Union européenne.

Ces emprunts peuvent être libellés en euros ou en toutes autres devises. Dans ce dernier cas, afin d'assurer une couverture intégrale du risque de change de la Région, un contrat d'échange de devises contre euros doit être conclu lors de la souscription de l'emprunt pour le montant total et la durée totale de l'emprunt.

Les emprunts contractés au titre de cet article, le cas échéant après contrat d'échange de devises, sont indexés uniquement sur des indices sous-jacents de la zone euro communément utilisés par les marchés financiers.

En termes de structure, ils ne comportent aucun effet multiplicateur.

Les offres sont sélectionnées après mise en concurrence par appels à propositions, adressés à plusieurs établissements financiers.

Les primes et commissions versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers lors d'une opération d'emprunt ne peuvent excéder 0,50 % du montant de l'opération réalisée.

La Présidente du Conseil Régional est autorisée à définir l'ensemble des caractéristiques de l'opération (notamment en termes de montant, durée, type d'amortissement), à lancer des consultations, à retenir les meilleures offres, à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue et à signer les documents contractuels correspondants et les avenants éventuels.

Article 8

La Présidente du Conseil Régional est habilitée à mettre à jour et à signer la documentation et les contrats relatifs à l'actualisation du programme EMTN, dont le « Document d'Information » qui s'est substitué en 2020 à l'ancien prospectus, supprimé pour les autorités régionales ou locales des Etats Membres de l'Union. Ce programme EMTN actualisé porte les engagements de la Région en matière de financements verts et responsables.

Article 9

Pour couvrir ses besoins de trésorerie, la Région peut recourir à des émissions de titres de créances négociables à court terme (dits NEU CP, ex billets de trésorerie) réalisées dans le cadre de son programme signé en 2002. Les émissions sont réalisées après consultation de l'ensemble des établissements ayant signé le programme. La Région a la faculté d'effectuer à son gré des émissions et des remboursements, dans la limite du plafond de ce programme.

Le plafond de ce programme est porté, à compter de 2021, à 1 500 000 000 euros.

La Présidente du Conseil Régional est habilitée à mettre à jour et à signer la documentation et les contrats relatifs à ce programme.

La durée des titres émis dans le cadre de ce programme ne peut excéder 12 mois. Les titres sont émis en euros, soit à taux fixe, soit à taux variable.

Dans le cas d'émissions à taux fixe, un contrat d'échange de taux fixe contre taux variable peut être conclu. Dans le cas d'émissions à taux variable, un contrat d'échange de taux variable contre taux fixe peut être conclu. La Présidente du Conseil Régional est habilitée à négocier et à signer les documents contractuels correspondants.

Article 10

Pour la gestion de sa trésorerie, la Région peut utiliser la ligne de crédit mentionnée à l'article 6 en tant que ligne de trésorerie et elle aura la faculté d'effectuer à son gré des tirages et des remboursements sur cette ligne dans la limite du plafond contractuel, fixé à 587 000 000 euros.

Article 11

La Présidente du Conseil Régional est autorisée à lancer des consultations, retenir les meilleures offres et signer les documents contractuels pour la mise en place d'une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant maximum de 1 000 000 000 euros. La Région a la faculté d'effectuer à son gré des tirages et des remboursements sur ces lignes pour répondre aux besoins occasionnels de trésorerie. Ces lignes peuvent être indexées, au choix de la Région, sur les indices sous-jacents de la zone euro communément utilisés par les marchés financiers.

Article 12

Les emprunts en cours au 31 décembre 2020, ou contractés au titre de l'exercice 2021, peuvent faire l'objet d'opérations d'aménagement et de gestion active de la dette dans un objectif de couverture du risque de taux d'intérêt et d'optimisation du coût de la dette régionale.

Le capital des emprunts faisant l'objet de ces opérations ne peut être supérieur à leur capital restant dû.

Ces opérations peuvent prendre la forme de contrats de couverture ou d'échange de taux d'intérêt à engagement ferme, conditionnel ou optionnel sur les marchés de gré à gré, afin de transférer le risque de taux entre taux variable et taux fixe ou inversement, de garantir ou de fixer par anticipation ou en différé un niveau de taux ou de marge.

La durée maximale de ces opérations ne doit pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle des emprunts sur lesquels elles portent.

Les produits de couverture retenus sont, en termes d'indices, indexés uniquement sur des indices sous-jacents de la zone euro communément utilisés par les marchés financiers et, en termes de structure, ne comportent aucun effet multiplicateur.

Les établissements de crédit cocontractants doivent être sélectionnés à la suite d'une consultation mettant en concurrence au moins deux établissements dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération.

Les primes et commissions cumulées versées au titre des contrats de couverture et d'échange de taux d'intérêt ne peuvent excéder 0,50 % annuellement du capital de référence cumulé couvert.

La Présidente du Conseil Régional est autorisée à lancer des consultations, retenir les meilleures offres, passer les ordres pour effectuer l'opération retenue, signer les documents contractuels correspondants ainsi qu'à résilier ou modifier les contrats déjà conclus.

Article 13

La Présidente du Conseil Régional est autorisée à opérer des remboursements anticipés d'emprunts. Elle est autorisée à lancer des consultations, négocier et signer les documents contractuels pour la mise en œuvre de ces opérations.

Article 14

La Présidente du Conseil Régional est habilitée à prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1 618-2 du code général des collectivités territoriales concernant les placements des fonds disponibles, dans les conditions prévues par cet article.

La Présidente du Conseil Régional est habilitée à négocier et signer tout document nécessaire à la réalisation de ces placements.

La décision prise dans le cadre de cette délégation doit porter les mentions suivantes :

- l'origine des fonds ;
- le montant à placer ;
- la nature du produit souscrit ;
- la durée du placement ou l'échéance maximale du placement.

Article 15

L'assemblée délibérante est tenue informée, à l'issue de chaque exercice budgétaire, des opérations conduites en application des articles 7, 11, 12, 13 et 14 du présent titre. Il est rendu compte des éléments relatifs aux opérations visées par ces articles au compte administratif de l'exercice considéré. S'agissant des opérations visées à l'article 12, ce compte rendu précise les caractéristiques de chacune des opérations (taux de référence, durée, montant et spécification de la dette couverte) et les conditions d'exécution du contrat. Il fait en outre apparaître le montant de la dette couverte ainsi que le total des charges et produits constatés sur chaque ligne d'emprunt depuis la signature des contrats correspondants.

Article 16

Approuve la création de 107 postes ainsi que de 1 poste d'assistants technique dans le cadre des programmes européens. La ventilation par catégorie et cadre d'emploi est déclinée selon le tableau figurant à l'annexe n° 1 jointe à la présente délibération.

Article 17

Le Conseil régional autorise le recours à des agents contractuels recrutés sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en raison des besoins de service ou de la nature des fonctions, sur les postes de catégorie A inscrits en annexe IV D1 « Autres éléments d'informations – Etat du personnel au 01/01/2021 » à la présente délibération et dont les caractéristiques sont définies en annexe n° 2 de la présente délibération, à la condition qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Article 18

Le Conseil régional mandate la Présidente pour obtenir de l'Etat :

- le remboursement partiel des masques achetés par la Région Ile-de-France sur l'ensemble de l'année 2020 et non pas uniquement entre le 13 avril et le 1^{er} juin 2020 comme prévu actuellement ;
- la capacité d'imputer directement en section d'investissement du budget régional certaines dépenses exceptionnelles de réponse à la crise de la Covid-19, en particulier s'agissant du soutien au tissu économique, afin de pouvoir les financer par l'emprunt sans pour autant déséquilibrer la section de fonctionnement du budget.

Article 19

Le Conseil régional mandate la Présidente pour demander à l'Etat de clarifier les compétences en matière d'investissement pour les formations sanitaires, et pour obtenir la compensation intégrale des dépenses régionales liées.

Article 20

Il est créé un label « formations régionales climat » ouvrant droit à un « bonus éco » sur le coût contrat des CFA. Une réflexion sera menée sur l'extension de ce label à toutes les formations.

Article 21

Il est identifié un agent référent au sein des services, travaillant avec l'ensemble des services régionaux concernés par l'innovation sociale et pouvant être le point d'entrée unique des porteurs de projets et le contact privilégié des partenaires de la région.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

Acte rendu exécutoire le 17 décembre 2020, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 17 décembre 2020 (référence technique : 075-237500079-20201216-lmc199820-BF-1-1) et affichage ou notification le 17 décembre 2020.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexes 1, 2 et 3 à la délibération

Annexe 1 à la délibération

CREATION D'EMPLOIS PAR CATEGORIE

Créations d'emploi concernant les établissements publics locaux d'enseignement

VENTILATION SELON LA DESTINATION DES CREATIONS D'EMPLOIS	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE DE POSTES
Brigade mobile d'urgence pour les lycées	B	Technicien	1
	C	Adjoint technique	4
Créations d'emplois pour les lycées liées au renforcement de l'organisation des services dans les établissements publics	C	Adjoint technique des établissements d'enseignement	101
S/Total			106

Créations d'emploi concernant les services du siège

VENTILATION SELON LA DESTINATION DES CREATIONS D'EMPLOIS	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE DE POSTES
Création d'un poste de Directeur Général Adjoint (DGA)	A	Administrateur	1

VENTILATION SELON LA DESTINATION DES CREATIONS D'EMPLOIS	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE DE POSTES
Emplois dédiés à l'assistance technique dans le cadre des programmes européens	A	Attaché territorial	1

Annexe 2 à la délibération :

Fonctions regroupant les postes de catégorie A, B et C pour lesquels l'Assemblée régionale autorise le recours à des agents contractuels

Une Fonction regroupe les postes budgétaires proches les uns des autres du fait des activités exercées, des connaissances et savoir-faire mobilisés ainsi que du niveau de compétences attendu. Aussi, les fonctions décrites ci-après regroupent l'ensemble des postes de catégorie A, B et C pour lesquels l'Assemblée régionale autorise le recours à des agents contractuels.

* Le total de la rémunération des contractuels correspond au traitement indiciaire mensuel brut de référence et au régime indemnitaire versé en application de la délibération CR 2017-175 du 23 novembre 2017 et de la délibération CR 2018-036 du 20 septembre 2018.

FONCTIONS	NATURE DES FONCTIONS	GRADES DE REFERENCE	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Domaine 4 : Pilotage des ressources				
Famille 18 : Management stratégique				
Directeur / Directrice	<p><u>Mission</u> : Participer à la définition des orientations de l'institution et assurer leur mise en œuvre. Sous la responsabilité de la direction générale, assurer la direction des services dont il a la charge et piloter leur organisation.</p> <p><u>Connaissances</u> : Très bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Connaissance des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale. Maîtrise les risques juridiques et financiers liés à la gestion locale. Connaissances en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Conception, élaboration et contrôle de la mise en œuvre de politiques publiques. Traduire des orientations, politiques et objectifs au niveau d'une structure administrative en objectifs spécifiques, programmes et plans d'actions et piloter leur mise en œuvre. Veiller au déploiement des objectifs et assurer le suivi des résultats afférents auprès de plusieurs pôles, services. Allouer des ressources et délégations nécessaires aux activités. Exercer une fonction avec des responsabilités managériales. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	<p>Directeur/Attaché hors classe – Administrateur – Administrateur hors-classe- Administrateur général - Attaché principal</p> <p>Ingénieur hors classe - Ingénieur en chef – Ingénieur en chef hors classe - Ingénieur général - Ingénieur principal</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

<p>Responsable de direction</p>	<p><u>Mission</u> : Diriger des structures et/ou équipes et piloter leur organisation. Participer à la définition des orientations de la collectivité et assurer leur mise en œuvre. Il peut être autorisé hiérarchique et conduire les entretiens professionnels, à ce titre.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Connaissance des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale. Maîtrise les risques juridiques et financiers liés à la gestion locale. Connaissances en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Coordination et mise en œuvre de politiques publiques. Traduire des orientations, politiques et objectifs au niveau d'une structure administrative en objectifs spécifiques, programmes et plans d'actions et piloter leur mise en œuvre. Veiller au déploiement des objectifs et assurer le suivi des résultats afférents auprès de plusieurs services. Allouer des ressources et délégations nécessaires aux activités. Exercer une fonction avec des responsabilités managériales. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	<p>Directeur/Attaché hors classe – Administrateur – Administrateur hors-classe</p> <p>Ingénieur hors classe - Ingénieur en chef – Ingénieur en chef hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Directeur / Directrice adjoint /adjointe</p>	<p><u>Mission</u> : Contribuer à organiser les moyens matériels et humains afin d'assurer la mise en œuvre des politiques publiques avec efficacité et en adéquation avec les objectifs de la direction. Peut recevoir une délégation de fonctions temporaire (partielle ou totale) et/ou assurer l'intérim de l'autorité hiérarchique.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Connaissance des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale. Maîtrise les risques juridiques et financiers liés à la gestion locale. Connaissances en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Coordination et mise en œuvre de politiques publiques. Traduire des orientations, politiques et objectifs au niveau d'une structure administrative en objectifs spécifiques, programmes et plans d'actions et piloter leur mise en œuvre. Veiller au déploiement des objectifs et assurer le suivi des résultats afférents auprès de plusieurs services. Allouer des ressources et délégations nécessaires aux activités. Exercer une fonction avec des responsabilités managériales. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	<p>Directeur/Attaché hors classe – Administrateur – Administrateur hors-classe</p> <p>Ingénieur hors classe - Ingénieur en chef – Ingénieur en chef hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

Famille 15 : Elaboration des politiques publiques				
Inspecteur général / Inspectrice générale	<p><u>Mission</u> : Piloter des missions générales de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil, de médiation à l'égard des services de la collectivité et des organismes associés.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire (finances publiques, comptabilité publique, comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire, statut de la fonction publique, droit public, etc.), leurs enjeux et évolutions. Bonnes connaissances des fondements de</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Conception, élaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Coordination d'études et/ou des projets transversaux en intégrant des contraintes techniques administratives et financières. Elaboration de solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	<p>Directeur/Attaché hors classe – Administrateur – Administrateur hors-classe- Administrateur général</p> <p>Ingénieur hors classe - Ingénieur en chef – Ingénieur en chef hors classe - Ingénieur général</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
Expert/Experte de haut niveau	<p><u>Mission</u> : Fournir au management supérieur, sur la demande de celui-ci, ou de sa propre initiative, une expertise sûre et indépendante dans un domaine de spécialité juridique, budgétaire ou technique, pour lui permettre d'agir en pleine connaissance de l'état des sujets, de leurs perspectives et des conséquences des actions envisagées.</p> <p><u>Connaissances</u> : Très bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire (finances publiques, comptabilité publique, comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire, statut de la fonction publique, droit public, etc.), leurs enjeux et évolutions. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs.</p> <p><u>Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</u></p>	<p>Directeur/Attaché hors classe - Administrateur – Administrateur hors classe - Administrateur général</p> <p>Ingénieur hors-classe - Ingénieur en chef – Ingénieur en chef hors classe - Ingénieur général</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
Chargé /Chargée de mission politiques publiques	<p><u>Mission</u> : A partir des orientations de la direction générale, exercer une activité d'expertise et de prospective qui contribue à l'élaboration et au déploiement efficient des politiques publiques.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire (finances publiques, comptabilité publique, comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire, statut de la fonction publique, droit public, etc.), leurs enjeux et évolutions. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	<p>Attaché -Attaché principal- Directeur/Attaché hors classe - Administrateur territorial</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal- Ingénieur hors classe- Ingénieur en chef</p> <p>Attaché de conservation du patrimoine.</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

<p>Directeur / Directrice de projet complexe</p>	<p><u>Mission</u> : Diriger des structures et/ou équipes et piloter leur organisation ou conduire des projets stratégiques pour la collectivité. Participer à la définition des orientations de la collectivité et assurer leur mise en œuvre. Il peut être autorisé hiérarchique et conduire les entretiens professionnels, à ce titre.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Connaissance des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale. Maîtrise les risques juridiques et financiers liées à la gestion locale. Connaissances en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Coordination et mise en œuvre de politiques publiques. Traduire des orientations, politiques et objectifs au niveau d'une structure administrative en objectifs spécifiques, programmes et plans d'actions et piloter leur mise en œuvre. Veiller au déploiement des objectifs et assurer le suivi des résultats afférents auprès de plusieurs services. Allouer des ressources et délégations nécessaires aux activités. Exercer une fonction avec des responsabilités managériales. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	<p>Directeur/Attaché hors classe – Administrateur – Administrateur hors-classe</p> <p>Ingénieur hors classe - Ingénieur en chef – Ingénieur en chef hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Chef / Cheffe de projet complexe</p>	<p><u>Mission</u> : Diriger des projets stratégiques pour la collectivité. Participer à la définition des orientations de la collectivité et assurer leur mise en œuvre.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Connaissance des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale. Maîtrise les risques juridiques et financiers liées à la gestion locale. Connaissances en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Coordination et mise en œuvre de politiques publiques. Traduire des orientations, politiques et objectifs au niveau d'une structure administrative en objectifs spécifiques, programmes et plans d'actions et piloter leur mise en œuvre. Veiller au déploiement des objectifs et assurer le suivi des résultats afférents auprès de plusieurs services. Allouer des ressources et délégations nécessaires aux activités. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	<p>Directeur/Attaché hors classe – Administrateur – Administrateur hors-classe</p> <p>Ingénieur hors classe - Ingénieur en chef – Ingénieur en chef hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

Famille 17 : Management opérationnel

<p>Responsable de service</p>	<p><u>Mission</u> : Participer à la définition de la stratégie de déploiement des politiques publiques de son périmètre. Organiser les moyens matériels et humains à disposition afin d'assurer leur mise en œuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs de la direction. Autorité hiérarchique, conduite des entretiens professionnels.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes Connaissances en droit et gestion publique (statut, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Conception, élaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration des plans d'actions et la mise en œuvre de la partie correspondant à ce domaine. Coordonner le travail d'un service. Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	<p>Attaché -Attaché principal- Directeur/Attaché hors classe - Administrateur territorial</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal- Ingénieur hors classe- Ingénieur en chef</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Responsable de service adjoint / adjointe</p>	<p><u>Mission</u> : Participer au déploiement des politiques publiques de son périmètre. Contribuer à l'organisation des moyens matériels et humains à disposition afin de participer à leur mise en œuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs du service. Peut recevoir une délégation de fonctions temporaire (partielle ou totale) et/ou assurer l'intérim de l'autorité hiérarchique.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes Connaissances en droit et gestion publique (statut, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Elaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration des plans d'actions et la mise en œuvre de la partie correspondant à ce domaine. Participer à la coordination du travail d'un service. Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Coordonner des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	<p>Attaché -Attaché principal- Directeur/Attaché hors classe - Administrateur territorial</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal- Ingénieur hors classe- Ingénieur en chef</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Chargé /Chargée de coordination des infrastructures SI</p>	<p><u>Mission</u> : Mettre en œuvre des projets relatifs aux technologies de l'information et de la communication de son périmètre. Autorité hiérarchique, conduite des entretiens professionnels.</p> <p><u>Connaissances</u> : Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Connaissances de l'architecture, modélisation et fonctionnalités du SI de son périmètre d'intervention.</p> <p><u>Technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	<p>Attaché -Attaché principal- Directeur/Attaché hors classe</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

Responsable de secteur	<p><u>Mission</u> : Organiser les moyens matériels et humains à disposition afin d'assurer une mise en œuvre efficace des politiques publiques, en adéquation avec les objectifs de la direction. Assurer l'autorité hiérarchique.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes connaissances en droit et gestion publique (statut de la fonction publique, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Mettre en œuvre de politiques publiques. Animer une équipe et élaborer des plans d'actions. Coordonner le travail et les activités d'un secteur. Apporter une expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2ème classe / Rédacteur principal 1er classe</p> <p>Technicien - Technicien principal de 2ème classe - Technicien principal de 1ère classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p> <p>Rédacteur principal 2ème classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p> <p>Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p> <p>Technicien principal 2ème classe / Technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2ème classe</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
------------------------	--	---	---	--

Famille 16 : Management de proximité

Responsable d'équipe	<p><u>Mission</u> : Participer au déploiement des politiques publiques de son périmètre. Contribuer à l'organisation des moyens matériels et humains à disposition afin de participer à leur mise en œuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs du service. Assurer l'autorité hiérarchique.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes connaissances en droit et gestion publique (statut, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Mise en œuvre de politiques publiques. Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration des plans d'actions et la mise en œuvre de la partie correspondant à ce domaine. Participer à la coordination du travail d'un service. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux.</p>	<p>Technicien - Technicien principal de 2ème classe - Technicien principal de 1ère classe</p>	<p>Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p> <p>Technicien principal 2ème classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercée dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2ème classe</p> <p>Technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2ème classe</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
----------------------	--	---	--	--

<p>Chef/ cheffe de cuisine, Responsable d'entretien, Responsable d'entretien et de maintenance, Responsable de maintenance</p>	<p><u>Mission</u> : Participer au déploiement des politiques publiques de son périmètre. Contribuer à l'organisation des moyens matériels et humains à disposition afin de participer à leur mise en œuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs du service. Assurer l'autorité hiérarchique.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes Connaissances en droit et gestion publique (statut, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Mise en œuvre de politiques publiques. Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration des plans d'actions et la mise en œuvre de la partie correspondant à ce domaine. Participer à la coordination du travail d'un service. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux.</p>	<p>Agent de maîtrise, adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement,</p>	<p>CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience dans la spécialité technique supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
--	--	---	--	--

Domaine 3 : Organisation et gestion des ressources

Famille 9 : Affaires générales

<p>Auditeur / Auditrice Contrôleur / Contrôleuse interne/externe</p>	<p>Missions : Analyser le fonctionnement des activités de l'institution et de ses organismes associés et effectuer des préconisations (audit) ou mettre en œuvre un dispositif de contrôle de l'organisation et des processus pour réduire les risques liés au fonctionnement de la collectivité et faciliter la continuité de ses activités en cas de problème majeur (contrôle).</p> <p>Connaissances : Maîtrise du cadre réglementaire et législatif relatif au contrôle et à l'audit interne. Maîtrise de la méthodologie et des normes professionnelles d'audit et de contrôle interne. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Bonne connaissance des risques juridiques et financiers liées à la gestion locale. Connaissance de l'organisation et du fonctionnement interne de l'institution. Connaissances de base de la stratégie des organisations. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	<p>Attaché -Attaché principal- Directeur/Attaché hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Chargé /Chargée de coordination affaires générales</p>	<p>Mission : Coordonner en transversalité l'activité et les procédures administratives, juridiques et/ou financières d'une unité, d'une direction ou d'un service.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables. Bonnes connaissances du code des marchés publics. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, le fonctionnement des assemblées délibérantes, les processus de décision et circuits administratifs. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	<p>Attaché -Attaché principal- Directeur/Attaché hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Gestionnaire affaires générales</p>	<p>Mission: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention.</p> <p>Technicité : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

<p>Assistant / assistante de direction générale</p>	<p><u>Mission</u>: Assurer un secrétariat particulier de haut niveau en lien avec l'exécutif et l'encadrement stratégique.</p> <p><u>Connaissances</u> : Très bonnes connaissances des techniques rédactionnelles et d'expression orale. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des circuits administratifs, des techniques de classements et d'archivage.</p> <p><u>Technicité</u> : Assurer le suivi des dossiers administratifs. Communiquer avec des acteurs internes et externes. Maîtriser des techniques d'accueil physique et téléphonique. Réaliser de tâches complexes. Maîtriser les techniques de secrétariat, de prise de notes et de gestion administrative.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Conducteur / Conductrice automobile</p>	<p><u>Mission</u> : En fonction de son domaine et de son lieu d'affectation, transporter des personnes et/ou équipements, courriers, colis ne nécessitant pas de manipulation lourde ou de matériel de portage. Contrôle, entretien et maintenance préventive du véhicule .</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances des règles de la circulation routière, de sécurité et sanctions encourues en cas de non respect. Bonnes connaissances des principes courants de fonctionnement d'un véhicule automobile.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Permis nécessaire à la conduite des véhicules affectés.</p>	<p>Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 1ère classe.</p>	<p>CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

Famille 8 : Achat public/Affaires juridiques

Acheteur / Acheteuse public	<p><u>Mission</u> : Participer à la programmation et à la stratégie d'achat dans son périmètre d'intervention. Management de l'achat public de l'évaluation des besoins au bilan d'exécution. Pilote la conception et l'élaboration de la commande publique en liaison avec les services concernés avec pour objectif de satisfaire les besoins tout en optimisant l'impact économique, social et environnemental de l'acte d'achat.</p> <p><u>Connaissances</u> : Très bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Connaissances des techniques de rédaction administrative. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Connaissance ou sensibilisation au droit de la concurrence et au droit privé.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe.</p>	Attaché -Attaché principal- Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets marchés publics	<p><u>Mission</u> : Concevoir et élaborer les contrats publics et les dossiers de marchés publics (procédure, programmation, etc.), en liaison avec les pôles, directions, services concernés.</p> <p><u>Connaissances</u> : Très bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Connaissances des techniques de rédaction administrative. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe.</p>	Attaché -Attaché principal- Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Juriste	<p><u>Mission</u> : Mission de conseil juridique, de rédaction ou de contrôle de la validité des actes et de gestion des litiges et des contentieux.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances approfondies dans une ou plusieurs branches spécialisées du droit. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.</p>	Attaché -Attaché principal- Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Gestionnaire affaires juridiques	<p><u>Mission</u> : Assurer la gestion et le suivi juridique, administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention.</p> <p><u>Technicité</u> : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.</p>	Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

<p>Gestionnaire commande publique</p>	<p><u>Mission</u>: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention.</p> <p><u>Technicité</u> : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
---------------------------------------	---	---	--	--

Famille 10 : Communication				
Attaché / Attachée de presse	<p>Mission : Gérer les relations avec les médias (presse écrite, TV, radio, web, etc.). Contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de communication internes et externes, vers des publics variés, en cohérence avec la stratégie de communication globale.</p> <p>Connaissances : Connaissances des techniques journalistiques et de plan médias. Bonnes connaissances des modes de fonctionnement et de l'organisation des médias. Bonnes capacités rédactionnelles. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'actions. S'exprimer avec des interlocuteurs de niveaux professionnels variés. Etablir et entretenir des relations avec les partenaires décideurs et des acteurs externes. Optimiser les moyens d'action et ressources pour atteindre les objectifs de l'activité.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets communication	<p>Mission : Mettre en œuvre la communication et la valorisation des dispositifs régionaux au sein de son unité.</p> <p>Connaissances : Capacités rédactionnelles. Connaissance de base des principaux langages de la communication (écrit, oral, événementiel, signalétique, charte graphique, multimédia, etc.). Connaissance des méthodes d'ingénierie de projet de communication. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Choisir parmi les moyens d'actions les mieux adaptés à chaque situation.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé/ chargée de coordination des actions de communication	<p>Mission : Elaborer, coordonner et mettre en œuvre les actions de communication vers des publics variés, en cohérence avec la stratégie de communication globale.</p> <p>Connaissances : Connaissances des principaux langages de la communication (écrit, oral, événementiel, signalétique, charte graphique, multimédia, etc.). Très bonnes connaissances des méthodes d'ingénierie de projet de communication. Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles (papier, web, etc.). Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : S'exprimer avec des interlocuteurs de niveaux professionnels variés. Etablir et entretenir des relations avec des partenaires internes et externes. Mobiliser un ensemble d'acteurs en vue de la mise en œuvre des politiques régionales. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

<p>Chargé/ chargée des actions de communication</p>	<p><u>Mission</u> : Participer à la mise en œuvre des actions de communication vers des publics variés, en cohérence avec la stratégie de communication globale.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances des outils de la communication (édition, événementiel, signalétique, média, etc.). Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles (papier, web, etc.). Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Communiquer avec des partenaires internes et externes. Mobiliser un ensemble d'acteurs en vue de la mise en œuvre d'une action de communication. Collecter, structurer et analyser des informations. S'adapter à de nouveaux outils et techniques.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Infographiste -PAO</p>	<p><u>Mission</u> : Participer à la réalisation d'illustrations, de visuel ou de supports graphiques de communication interne et externe.</p> <p><u>Connaissances</u> : Très bonnes connaissances des logiciels d'arts graphiques. Bonnes connaissances de la charte graphique régionale. Connaissances des outils de la communication (édition, événementiel, signalétique, média, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Communiquer avec des interlocuteurs variés, internes et externes. Maîtrise des techniques de conception graphique. Analyser des besoins. S'adapter à de nouveaux outils et techniques. Capacités de créativité.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p> <p>Technicien - Technicien principal de 2ème classe - Technicien principal de 1ère classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p> <p>Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien principal 2eme classe / Technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

Famille 11 : Finances				
Contrôleur / Contrôleuse de gestion	<p>Mission : Concevoir et animer un dispositif d'aide au pilotage pour améliorer les connaissances des moyens et des ressources de l'action publique et optimiser leur rapport avec les résultats de l'activité de l'institution.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des moyens et ressources de l'action publique. Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des outils et techniques du contrôle de gestion. Connaissances des méthodes et outils d'analyse des coûts. Connaissances de base en droit public. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	Attaché -Attaché principal- Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Contrôleur / Contrôleuse budgétaire	<p>Mission : Concevoir et animer un dispositif de conseil à l'élaboration et l'exécution budgétaire de son portefeuille. Est garant de l'optimisation de l'allocation des ressources.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.</p>	Attaché -Attaché principal- Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé /Chargée de coordination budgétaire et/ou comptable	<p>Mission : Coordonner l'activité budgétaire, comptable et/ou financière de son périmètre.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables. Bonnes connaissances du code des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal- Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

<p>Responsable opérationnel des processus financiers</p>	<p>Mission : Participer à la définition, mettre en œuvre, suivre et contrôler les processus financiers de son périmètre (emprunt, dette, recettes, trésorerie) en lien avec les partenaires internes et externes.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des finances publiques. Maîtrise des règles et procédures budgétaires et comptables. Connaissance des outils de suivi financier et applications comptables. Maîtrise de l'anglais professionnel et financier (conversation, négociation, discussions budgétaires). Connaissances de base des techniques de simulation financière. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe - Administrateur territorial</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Responsable projets affaires financières</p>	<p>Mission : Piloter des projets en vue de déployer et/ou réformer un système, un processus, dans le domaine des affaires financières.</p> <p>Connaissances : Connaissances des procédures et règles budgétaires et de comptabilité publique (nomenclature M71). Connaissance des applications comptables et bureautiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Gestionnaire comptable et financier</p>	<p>Mission: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention.</p> <p>Technicité : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

Famille 12 : Ressources Humaines				
Responsable des dispositifs ressources humaines	<p><u>Mission</u> : Mettre en œuvre et suivre les dispositifs RH dont il a la charge (prévention-santé au travail, maintien dans l'emploi, dialogue social, gestion de fin de carrière, etc.).</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances du statut de la fonction publique. Connaissances en droit public. Bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable du recrutement et des parcours professionnels	<p><u>Mission</u> : Assurer la gestion individuelle des agents sur son périmètre : mobilité, recrutement, accompagnement des parcours, gestion des situations individuelles, etc.</p> <p><u>Connaissances</u> : Très bonnes connaissances du statut de la fonction publique et des règles de gestion associées. Connaissances en droit public. Bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets ressources humaines	<p><u>Mission</u> : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques RH de son périmètre (formation, GPEC, organisation, effectifs, etc.).</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances du statut de la fonction publique. Connaissances en droit public. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

<p>Responsable du management des ressources humaines</p>	<p><u>Mission</u> : Participer à l'élaboration et au portage des politiques RH au sein des pôles. Assure le conseil RH auprès des DGA, encadrement et agents dans une logique d'harmonisation et d'accompagnement collectif.</p> <p><u>Connaissances</u> : Très bonnes connaissances du statut de la fonction publique. Bonnes connaissances en droit public. Bonnes connaissances en gestion de compétences. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Conception, élaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe - Administrateur territorial</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Gestionnaire ressources humaines</p>	<p><u>Mission</u>: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention.</p> <p><u>Technicité</u> : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Référent / référente paie</p>	<p><u>Mission</u>: Assurer l'expertise ainsi que le suivi réglementaire et technique des opérations liées à la paye en participant à la sécurisation et l'amélioration du processus.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du statut de la fonction publique territoriale et des règles de gestion associées. Connaissances des systèmes d'information des ressources humaines.</p> <p><u>Technicité</u> : Suivre et gérer les activités de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures et des règles. Réaliser des analyses sur des anomalies de saisie. Maîtriser techniquement l'utilisation des systèmes d'information.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

Famille 13 : Santé-Sécurité-Conditions de travail				
Ergonome	<p>Mission : Etudier les activités pour améliorer les conditions de travail des agents dans les situations existantes ou futures. Concevoir des situations de travail adaptées à l'homme, aussi bien d'un point de vue des caractéristiques physiques et cognitives que psychiques.</p> <p>Connaissances : Maîtrise de la démarche et des outils de l'ergonomie et de la conception des systèmes de travail (espaces, outils et modes d'organisation). Connaissances de la réglementation en matière de risques professionnels.</p> <p>Niveau de technicité : Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
Conseiller / Conseillère en prévention des risques professionnels	<p>Mission : Participer à la définition, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail à la Région (siège et lycées).</p> <p>Connaissances : Connaissance du référentiel qualité normative applicable à la santé et la sécurité. Connaissance de la démarche et des outils de l'ergonomie et de la conception des systèmes de travail (espaces, outils et modes</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
Responsable projets sécurité- sûreté	<p>Mission : Garantir par son expertise, la stricte application de la réglementation et des grands principes adoptés par la région en matière de Sécurité incendie au sein du parc immobilier de la collectivité.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances relatives aux normes Systèmes Sécurité Incendie. Bonnes connaissances du code de la construction et de l'habitation, de la réglementation contre les risques incendie et de panique. Connaissances de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

<p>Responsable projets management qualité</p>	<p>Mission : Participer à la conception et au déploiement de la démarche qualité de la région.</p> <p>Connaissances : Connaissance des obligations réglementaires et législatives en matière de management de la qualité. Connaissance des référentiels normatifs applicables au management de la qualité. Bonnes connaissances des processus de l'institution, ses flux, les technologies, compétences mobilisées. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Assistant / assistante de prévention</p>	<p>Mission: Contribuer à l'amélioration de la prévention des risques professionnels en assistant et en conseillant les services dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail.</p> <p>Connaissances : Connaissances en droit et marchés publics. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Très bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables. Bonnes connaissances des outils de l'ergonomie et des systèmes de travail.</p> <p>Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour mettre en œuvre les politiques publiques de son périmètre. Expliquer des procédures, des normes et la réglementation à des interlocuteurs multiples. Savoir diagnostiquer une situation et s'adapter à différents contextes et enjeux.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p> <p>Technicien - Technicien principal de 2ème classe - Technicien principal de 1ère classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p> <p>Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien principal 2eme classe / Technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

Agent / Agente de sécurité et de sûreté	<p>Mission : Assurer la sécurité des personnes, des biens et des bâtiments du conseil régional.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances de la réglementation relative à la sécurité des biens et des personnes et de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité. Bonnes connaissances des référentiels qualité normatifs applicables à la santé et la sécurité. Bonnes connaissances des techniques de surveillance et fonctionnement des dispositifs de vidéosurveillance. Bonnes connaissances de l'environnement professionnel.</p> <p>Technicité : Interagir avec des intervenants externes de différente nature dans un contexte complexe. Utiliser et respecter des procédures et des notices techniques. Déceler une situation anormale et alerter.</p>	Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 1ère classe.	SIAAP 1 ou 2 et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Famille 14 : Systèmes d'information (SI)				
Responsable projets maîtrise d'œuvre systèmes d'information	<p>Mission : Piloter les mises en production, la maintenance et mettre en œuvre des projets informatiques de son périmètre d'intervention.</p> <p>Connaissances : Connaissances de l'architecture, modélisation et fonctionnalités du SI de son périmètre d'intervention. Maîtrise de l'environnement numérique ainsi que des méthodes, normes et outils de développement.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets maîtrise d'ouvrage systèmes d'information et services numériques	<p>Mission : Assurer la maîtrise d'ouvrage des projets informatiques et/ou de services numériques de son périmètre et garantir le bon fonctionnement des applications ainsi que leur adaptation aux besoins de la collectivité.</p> <p>Connaissances : Maîtrise de l'environnement numérique ainsi que des méthodes, normes et outils de développement. Connaissances des méthodes de développement d'applications. Très bonnes connaissances des dispositifs</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

<p>Responsable de la sécurité des systèmes d'information</p>	<p><u>Mission</u> : A partir de l'analyse des risques relatifs aux systèmes d'information de la région, définir et mettre en œuvre la politique de sécurité informatique de la collectivité.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissance de l'architecture, modélisation et fonctionnalités du SI de son périmètre d'intervention. Maîtrise de l'environnement numérique ainsi que des méthodes, normes et outils de développement. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Connaissance des normes, outils, procédures et règles de sécurité en matière de systèmes d'information. Connaissance de base de la méthodologie relative aux normes ISO 27000 et ISO 31000. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Administrateur fonctionnel / Administratrice fonctionnelle d'applications</p>	<p><u>Mission</u> : Assurer la qualité du fonctionnement des applications en veillant à leur adéquation avec les besoins des utilisateurs.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances en marchés publics. Bonnes connaissances de l'environnement numérique et des outils de développement. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables.</p> <p><u>Technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques et financières pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Savoir décliner les étapes d'un projet. Maîtriser techniquement les imports/exports de données et des systèmes d'information. Appliquer une démarche utilisateurs et analyser un besoin.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p> <p>Technicien - Technicien principal de 2ème classe - Technicien principal de 1ère classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p> <p>Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien principal 2eme classe / Technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

<p>Cartographe - géographe</p>	<p><u>Mission</u> : Assurer l'administration d'un système d'information géographique et cartographique.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances géographiques. Très bonnes connaissances des logiciels et des systèmes d'informations géographiques . Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables.</p> <p><u>Technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques et financières pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Savoir décliner les étapes d'un projet et apporter des solutions applicatives pour développer le système. Maîtriser les techniques de traitement des données géographiques et de gestion des métadonnées.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p> <p>Technicien - Technicien principal de 2ème classe - Technicien principal de 1ère classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p> <p>Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien principal 2eme classe / Technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
--------------------------------	---	---	---	--

<p>Intégrateur / Intégratrice d'applications</p>	<p><u>Mission</u> : Assurer le déploiement et l'assemblage des composants logiciels et des infrastructures techniques nécessaires aux systèmes d'informations.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissance des environnements de développement et d'exploitation. Très bonnes connaissances des langages et des outils de développement. Bonnes connaissances de l'architecture technique des systèmes d'informations. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables.</p> <p><u>Technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques et financières pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Maîtrise de la méthodologie de programmation et paramétrage des composants logiciels. Maîtriser les techniques de modélisation des données et des traitements.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p> <p>Technicien - Technicien principal de 2ème classe - Technicien principal de 1ère classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p> <p>Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien principal 2eme classe / Technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Technicien / Technicienne poste de travail - mobilité</p>	<p><u>Mission</u> : Superviser les activités d'infogérance liées à l'assistance de proximité auprès des utilisateurs.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances de l'architecture et des fonctionnalités des systèmes d'informations et des technologies de l'information et de la communication. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des normes et procédures du périmètre d'intervention.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p> <p>Technicien - Technicien principal de 2ème classe - Technicien principal de 1ère classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

	<p><u>Technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques et financières pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Analyser les situations et les besoins pour proposer des solutions aux problématiques. Maîtriser les procédures de mise en exploitation et de mise en conformité .</p>			
--	---	--	--	--

Domaine 1 : Conservation et Gestion du patrimoine				
Famille 1 : Conservation du patrimoine				
Archiviste	<p><u>Mission</u> : Participer à la collecte, au traitement et à la valorisation des archives de la région et de ses organismes associés.</p> <p><u>Connaissances</u> : Maîtrise du cadre réglementaire et des normes applicables aux archives et aux versements des éliminations. Maîtrise des règles de communication des archives. Connaissances de base de la propriété intellectuelle.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Appliquer une ou plusieurs techniques professionnelles. Interpréter les informations complémentaires recueillies en vue d'opérer les adaptations nécessaires. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe</p> <p>Attaché de conservation du patrimoine</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
Documentaliste	<p><u>Mission</u> : Mettre en œuvre la politique documentaire de la collectivité en conduisant notamment la mise en œuvre de projets documentaires et en coordonnant le déploiement des outils d'informatique documentaire.</p> <p><u>Connaissances</u> : Maîtrise des techniques documentaires. Connaissances de base de la propriété intellectuelle. Connaissances des règles de gestion électronique des documents. Connaissances des procédures de passation des</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Appliquer une ou plusieurs techniques professionnelles. Interpréter les informations complémentaires recueillies en vue d'opérer les adaptations nécessaires. Gérer un domaine d'activités spécifiques dans le cadre de procédures définies. Formaliser des modes de faire. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe</p> <p>Attaché de conservation du patrimoine</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
Responsable études valorisation du patrimoine	<p><u>Mission</u> : Piloter l'accompagnement et le déploiement des projets d'étude et de valorisation du patrimoine de la région.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés à la conservation et la valorisation du patrimoine. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés à la conservation et la valorisation du patrimoine. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de conservation et de valorisation du patrimoine. Connaissances des enjeux d'aménagement du territoire francilien. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Très bonnes connaissances en histoire de l'architecture et histoire de l'art. Connaissance des méthodes de l'inventaire général du patrimoine culturel. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe - Ingénieur en chef</p> <p>Attaché de conservation du patrimoine - Conservateur de patrimoine</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

<p>Assistant / Assistante archiviste</p>	<p><u>Mission</u> : Participer à la collecte, au traitement, à la valorisation des archives régionales et des organismes associés.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances des règles de gestion électronique des documents. Connaissances de l'archivage numérique. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention.</p> <p><u>Technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques. Communiquer avec des interlocuteurs variés. Assurer une fonction de conseil et de sensibilisation auprès des services. Maîtrise des techniques d'archivage, de classement et d'indexation. Réaliser des tâches complexes.</p>	<p>Assistant de conservation - Assistant de conservation principal de 2ème classe - Assistant de conservation principal de 1er classe</p>	<p>Assistant de conservation : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Assistant de conservation principal de 2ème classe / Assistant de conservation principal de 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercée dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux Assistants de conservation principaux de 2ème classe.</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Assistant / Assistante documentaliste</p>	<p><u>Mission</u> : Constituer, gérer et diffuser le fond documentaire et les outils de recherche en répondant aux besoins des utilisateurs.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances des règles de gestion électronique des documents. Connaissances des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention.</p> <p><u>Technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques. Communiquer avec des interlocuteurs variés. Assurer l'orientation des demandes des utilisateurs. Maîtrise des normes de catalogage et des techniques de recherche documentaire, de classement et d'indexation. Réaliser des tâches complexes.</p>	<p>Assistant de conservation - Assistant de conservation principal de 2ème classe - Assistant de conservation principal de 1er classe</p>	<p>Assistant de conservation : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Assistant de conservation principal de 2ème classe / Assistant de conservation principal de 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercée dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux Assistants de conservation principaux de 2ème classe.</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

<p>Photographe</p>	<p><u>Mission:</u> Réaliser des prises de vue dans un but de valorisation et de communication interne et externe.</p> <p><u>Connaissances :</u> Bonnes connaissances en histoire de l'art et en architecture. Connaissances du droit de diffusion. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention.</p> <p><u>Technicité :</u> Tenir compte des contraintes techniques. Communiquer avec des interlocuteurs variés internes et externes. Conduire des recherches photographiques. Maîtriser techniquement des outils, des matériels et des logiciels de photographie et de traitement de l'image.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p> <p>Technicien - Technicien principal de 2ème classe - Technicien principal de 1ère classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p> <p>Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien principal 2eme classe / Technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
--------------------	---	---	---	--

Famille 2 : Travaux et maintenance du patrimoine

<p>Responsable études gestion du patrimoine</p>	<p><u>Mission</u> : Assurer le montage technique, financier et architectural des opérations de construction, de rénovation et/ou d'équipement du patrimoine de la région (siège et lycées).</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances techniques (génie civil, entretien des bâtiments, corps d'état, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service.</p>	<p>Attaché de conservation du patrimoine - Conservateur de patrimoine</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Responsable opérations de construction et/ou de maintenance</p>	<p><u>Mission</u> : Piloter et coordonner les travaux de construction, de rénovation, d'aménagement, d'entretien et de maintenance du patrimoine de la Région (siège et lycées).</p> <p><u>Connaissances</u> : Très bonnes connaissances techniques (génie civil, entretien des bâtiments, corps d'état, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	<p>Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe - Ingénieur en chef</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

<p>Dessinateur-projeteur / Dessinatrice-projeteuse</p>	<p><u>Mission</u> : Concevoir, réaliser, mettre à jour les plans et la documentation associée.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances des bases de données et progiciels de gestion du patrimoine. Connaissance en génie civil, tous corps d'état ainsi que voiries et réseaux divers. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention.</p> <p><u>Technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Communiquer avec des interlocuteurs variés internes et externes. Participer à la politique de dématérialisation de la gestion du patrimoine. Contrôler les prestations externalisées et vérifier la concordance "plan- terrain". Maîtriser techniquement des logiciels de conception et de dessin assisté par ordinateur.</p>	<p>Technicien - Technicien principal de 2ème classe - Technicien principal de 1ère classe</p>	<p>Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien principal 2eme classe / Technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Technicien / Technicienne opérations de construction et/ou maintenance</p>	<p><u>Mission</u>: Effectuer le suivi des travaux de construction, de rénovation, d'aménagement, d'entretien et de maintenance du patrimoine de la région.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances en finances publiques et en passation de marchés publics. Bonnes connaissance en génie civil, tous corps d'état ainsi que voiries et réseaux divers. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention.</p> <p><u>Technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques et budgétaires pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Assurer des fonctions d'informations et de conseil auprès des gestionnaires des EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement). Communiquer sur les enjeux et les finalités d'un projet. Coordonner et vérifier les travaux exécutés par des prestataires. Maîtrise des techniques de planification, de métré et de lecture de plan.</p>	<p>Technicien - Technicien principal de 2ème classe - Technicien principal de 1ère classe</p>	<p>Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien principal 2eme classe / Technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

Technicien / Technicienne hygiène et propreté	<p><u>Mission</u> : Evaluer, assister et conseiller les établissements scolaires pour leur service d'entretien général.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances du contexte institutionnel et du fonctionnement des EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement) . Connaissances des procédures de nettoyage et de désinfection. Très bonnes connaissances des règles d'hygiène et de sécurité. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances du cadre réglementaire et des normes applicables au périmètre d'intervention.</p> <p><u>Technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques pour mettre en œuvre les actions de son périmètre. Elaborer et déployer des projets, procédures ou outils transversaux visant à l'amélioration continue du périmètre d'intervention. Assurer des fonctions de conseil en matière de coordination et de planification des opérations de nettoyage et d'entretien. Maîtriser des outils de l'ergonomie et de la conception des systèmes de travail.</p>	Technicien - Technicien principal de 2ème classe - Technicien principal de 1ère classe	Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien principal 2eme classe / Technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico- professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Domaine 2 : Développement du territoire et service aux usagers				
Famille 3 : Actions éducatives/formation professionnelle				
Responsable des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	<p><u>Mission</u> : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.).</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal- Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé/Chargée de l'information relative aux actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	<p><u>Mission</u> : Assurer la bonne transmission des informations relatives à la mise en œuvre des politiques de son périmètre auprès des élus, partenaires et usagers.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : S'exprimer avec des interlocuteurs de niveaux professionnels variés. Etablir et entretenir des relations avec des partenaires internes et externes. Mobiliser un ensemble d'acteurs en vue de la mise en œuvre des politiques régionales. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal- Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Gestionnaire de dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	<p><u>Mission</u> : Instruire, analyser et assurer le suivi des demandes de subventions et de financements de son périmètre.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances en droit et marchés publics. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables.</p> <p><u>Technicité</u> : Analyser et contrôler les dispositifs de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes. Réaliser des tâches complexes. Maîtriser techniquement la gestion de dispositifs.</p>	Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Famille 4 : Aménagement et développement économique				
Chargé /Chargée d'études sociodémographiques, statistiques et données numériques	<p><u>Mission</u> : Capter, créer, exploiter, analyser les données démographiques, statistiques et numériques nécessaires à la mise en œuvre efficiente des politiques publiques de la collectivité.</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances de l'administration de base de données, des outils de traitement des données statistiques (SAS, BO, Access, etc.) et cartographiques (Géo-concept, etc.). Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention et des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable des dispositifs d'innovation sociale	<p><u>Mission</u> : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.).</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

<p>Responsable des dispositifs affaires européennes et/ou internationales</p>	<p><u>Mission</u> : Mettre en œuvre la politique régionale par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.).</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances des différents acteurs communautaires liés aux fonds structurels. Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux fonds structurels et/ou à la coopération. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux fonds structurels et/ou à la coopération décentralisation/interrégionale. Connaissances des politiques et dispositifs d'intervention de l'UE en lien avec les territoires. Bonnes connaissances des aides publiques et aides d'Etat. Bonnes connaissances des programmes européens (cadre réglementaire, champ d'intervention, principes de fonctionnement). Très bonnes connaissances du programme opérationnel régional (POR) : gouvernance, processus d'élaboration, contenu des axes, OS, DGSC, etc. Bonnes connaissances des modalités d'instruction d'un dossier de demande de financements européens : éligibilité, règles de gestion, suivi, certification, évaluation, contrôle. Connaissances de base des dispositifs de prévention et de détection de la fraude. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Responsable des dispositifs en développement économique-innovation-recherche</p>	<p><u>Mission</u> : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.).</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissance des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Responsable projets affaires européennes et/ou internationales</p>	<p><u>Mission</u> : Pilote l'accompagnement et la structuration des projets concernés par les financements européens et/ou le déploiement de la politique de coopération décentralisée/interrégionale.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissance des différents acteurs communautaires liés aux fonds structurels. Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux fonds structurels et/ou à la coopération. Très bonnes</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

<p>Responsable projets aménagement et/ou transformation du territoire</p>	<p><u>Mission</u> : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques d'aménagement et de transformation du territoire de son périmètre (prospective, planification, aménagement, sdrif, créations urbaines, etc.).</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Responsable projets management environnemental</p>	<p><u>Mission</u> : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques en faveur de la préservation et de la protection de l'environnement (agenda 21, développement agricole, air, bruit, parcs naturels, déchets, énergie, climat, biodiversité, etc.).</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques de management environnemental. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques de management environnemental. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de management environnemental. Bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Gestionnaire de dispositifs affaires européennes et/ou internationales</p>	<p><u>Mission</u> : Instruire, analyser et assurer le suivi des demandes de subventions et de financements de son périmètre.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances en droit et marchés publics. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables.</p> <p><u>Technicité</u> : Analyser et contrôler les dispositifs de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes. Réaliser des tâches complexes. Maîtriser techniquement la gestion de dispositifs.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

Famille 5 : Culture/Loisirs/Vie associative				
Responsable des dispositifs de développement culture, sport, jeunesse et/ou vie associative	<p>Mission : Mettre en œuvre la politique régionale dont il a la charge par la coordination des acteurs de son périmètre d'intervention ainsi que par le financement d'appels à projets et de programmes d'actions (conception, pilotage, suivi, animation, évaluation, etc.).</p> <p>Connaissances : Connaissances des politiques publiques en lien avec son secteur d'intervention. Connaissances en droit public (marchés publics, comptabilité, etc.). Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Et/ou Animation fonctionnelle d'une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable projets développement culture, sport, jeunesse et/ou vie associative	<p>Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement de projets de développement culturel ou de politiques du sport.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques culturelles et de développement du sport. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques culturelles et de développement du sport. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques culturelles et de développement du sport. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Niveau de technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Gestionnaire de dispositifs culture, sport, jeunesse et/ou vie associative	<p>Mission : Instruire, analyser et assurer le suivi des demandes de subventions et de financements de son périmètre.</p> <p>Connaissances : Connaissances en droit et marchés publics. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables.</p> <p>Technicité : Analyser et contrôler les dispositifs de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes. Réaliser des tâches complexes. Maîtriser techniquement la gestion de dispositifs.</p>	Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Famille 6 : Restauration et hébergement collectifs				
Responsable projets restauration et/ou hébergement collectifs	<p>Mission : Piloter l'accompagnement et le déploiement de projets en hébergement et restauration scolaires : tarification, modes de gestion, qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de restauration collective. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie, des procédures et de la réglementation de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Connaissances du contexte institutionnel et juridique des EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.</p>	Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Conseiller / Conseillère en restauration collective	<p>Mission : Conseiller, assister et évaluer les établissements scolaires dans la mise en œuvre de leur service de restauration collective : modes de fonctionnement, équipements techniques, qualité nutritionnelle, respect des normes réglementaires, lutte contre le gaspillage.</p> <p>Connaissances : Très bonnes connaissances techniques de la restauration collective. Très bonnes connaissances de la réglementation et des normes applicables de son périmètre. Bonnes connaissances des outils de l'ergonomie et des systèmes de travail. Très bonnes connaissances du fonctionnement des EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour mettre en œuvre les politiques publiques de son périmètre. Expliquer des procédures, des normes et la réglementation à des interlocuteurs multiples. Savoir diagnostiquer une situation et s'adapter à différents contextes et enjeux.</p>	Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe Technicien - Technicien principal de 2ème classe - Technicien principal de 1ère classe	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Technicien principal 2eme classe / Technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

<p>Gestionnaire de dispositifs de restauration et/ou hébergement collectifs</p>	<p><u>Mission</u> : Instruire, analyser et assurer le suivi des demandes de subventions et de financements de son périmètre.</p> <p><u>Connaissances</u> : Connaissances en droit et marchés publics. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Très bonnes connaissances du périmètre d'intervention, de la réglementation et des normes applicables.</p> <p><u>Technicité</u> : Analyser et contrôler les dispositifs de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes. Réaliser de tâches complexes. Maîtriser techniquement la gestion de dispositifs.</p>	<p>Rédacteur / Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>
<p>Famille 7 : Transport/déplacements</p>				
<p>Responsable projets transport-mobilité</p>	<p><u>Mission</u> : Piloter l'accompagnement et le déploiement des politiques relatives aux déplacements, mobilité, transports (collectifs et de marchandises).</p> <p><u>Connaissances</u> : Bonnes connaissances des acteurs internes et externes nationaux liés aux politiques de déplacement/mobilité. Très bonnes connaissances des acteurs internes et externes locaux liés aux politiques de déplacement/mobilité. Bonnes connaissances techniques et réglementaires des politiques de déplacement. Bonnes connaissances des enjeux d'aménagement du territoire francilien. Très bonnes connaissances des dispositifs d'ingénierie de son périmètre. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Bonnes connaissances en finances publiques. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p><u>Niveau de technicité</u> : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans le domaine d'activités au sein de son service. Et/ou Animer fonctionnellement une équipe. Participer à un réseau professionnel dans son domaine d'activités.</p>	<p>Attaché -Attaché principal-Directeur/Attaché hors classe</p> <p>Ingénieur-Ingénieur principal-Ingénieur hors classe</p>	<p>BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans</p>	<p>La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.</p>

Annexe 3 à la délibération – PROVISIONS

N° dossier	Jurisdiction	Intitulé	Montant provision (€)	Objet
E-2017-008050	CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE PARIS	Mme X C/ Association LE MOTIF et la RIF Contestation de licenciement	64 000,00	Mme X a signé un contrat de travail en 2008 avec l'association LE MOTIF, association à l'époque subventionnée par la Région et plus depuis 2017.
E-2018-000198	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN	ARDECO C/ CITALLIOS et REGION - Demande indemnitaire	170 000,00	La société ARDECO estime devoir se voir régler le solde des travaux effectués.
E-2019-000043	COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE VERSAILLES	Société VIOLA C/ RIF et ART'UR ARCHITECTES - demande indemnitaire - Lycée agricole et horticole de Saint-Germain-en-Laye	1 630 000,00	La société VIOLA estime qu'elle s'est heurtée à des difficultés lors de l'exécution du marché du fait, selon elle, de la conception du projet par les maîtres d'oeuvre et d'ouvrage.
E-2019-000600	COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MONTREUIL	SNEF CLIM C/ Région - Demande indemnitaire - BU Paris 13 Villetaneuse	150 000,00	Le société SNEF CLIM conteste, selon elle, le montant du décompte général.
E-2019-001198	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN	SPR BATIMENT ET INDUSTRIE C/ RIF et AMENAGEMENT 77 - Demande indemnitaire - Lycée le Gué à Tresmes à Congis-sur-Thérouane (77)	150 000,00	La société SPR BATIMENT et INDUSTRIE estime que le délai d'exécution du marché a été prolongé, ce qui, selon elle, aurait porté préjudice à l'entreprise. .
E-2019-001832	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES	Mme X c/ RIF demande d'indemnisation suite aux préjudices subis	136 000,00	Recours de plein contentieux tendant à l'indemnisation des préjudices prétendument subis par Madame X en raison du refus de la Région de lui accorder le bénéfice des aides à l'agriculture biologique pour les années de campagne 2015 et 2016.
E-2020-000262	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN	REFERE PROVISION - SAVOIE SAS C/ RIF - Référé provisions- Maison des sciences Université Paris Est	490 000,00	SAVOIE SAS conteste, selon elle, le décompte général.
E-2020-000423	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS	Société ERI lot 2 c/ RIF - Opération Bâtiment formation continue Université Paris Ouest Nanterre le Défense	110 000,00	La société ERI conteste, selon elle, le décompte général.
E-2020-000986	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS	SICRA ILE DE FRANCE C/ RIF - Demande indemnitaire - Maison Ile de France	390 000,00	La société SICRA ILE DE France conteste, selon elle, le décompte général.
E-2020-000820	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES	Sté ELIEZ C/ RIF - Demande indemnitaire - Lycée François Mansart à Saint-Cyr-l'Ecole	120 000,00	Réclamation en cours.
Total			3 410 000,00	

Budget primitif 2021 - M 71

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : REGION ILE DE FRANCE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23750007900312

POSTE COMPTABLE : DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION ILE DE FRANCE

M. 71

**Budget primitif
voté par fonction**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent : Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
D1 - Présentation des AP votées	9
D2 - Présentation des AE votées	15

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	22
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre	23
B - Récapitulation par groupes fonctionnels	24
C1 - Equilibre financier - Investissement	28
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement	29
D1 - Balance générale - Dépenses	30
D2 - Balance générale - Recettes	32

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	34
A.900 - Services généraux	37
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage	38
A.902 - Enseignement	39
A.903 - Culture, sports et loisirs	40
A.904 - Santé et action sociale	41
A.905 - Aménagement des territoires	42
A.906 - Gestion des fonds européens	43
A.907 - Environnement	44
A.908 - Transports	45
A.909 - Action économique	48
A.921 - Taxes non affectées	49
A.922 - Dotations et participations	50
A.923 - Dettes et autres opérations financières	51
A.925 - Opérations patrimoniales	52
A.926 - Transferts entre les sections	54
A.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	57
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	58
B.930 - Services généraux	61
B.931 - Formation professionnelle et apprentissage	62
B.932 - Enseignement	63
B.933 - Culture, sports et loisirs	64
B.934 - Santé et action sociale	65
B.935 - Aménagement des territoires	66
B.936 - Gestion des fonds européens	67
B.937 - Environnement	68
B.938 - Transports	69
B.939 - Action économique	72
B.940 - Impositions directes	73
B.941 - Autres impôts et taxes	74
B.942 - Dotations et participations	75
B.943 - Opérations financières	76
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	77
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	78
B.946 - Transferts entre les sections	79
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	80
B.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	81

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A/900 - Services généraux	82
A/901 - Formation professionnelle et apprentissage	83
A/902 - Enseignement	84

A/903 - Culture, sports et loisirs	85
A/904 - Santé et action sociale	86
A/905 - Aménagement des territoires	87
A/906 - Gestion des fonds européens	88
A/907 - Environnement	89
A/908 - Transports	90
A/909 - Action économique	93
A/930 - Services généraux	94
A/931 - Formation professionnelle et apprentissage	97
A/932 - Enseignement	98
A/933 - Culture, sports et loisirs	100
A/934 - Santé et action sociale	101
A/935 - Aménagement des territoires	102
A/936 - Gestion des fonds européens	103
A/937 - Environnement	104
A/938 - Transports	105
A/939 - Action économique	108
B - Eléments du bilan	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	109
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	110
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	115
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	116
B2 - Méthodes utilisées	118
B3 - Etat des provisions constituées	122
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	125
B6 - Prêts	156
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	157
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	158
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	160
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	162
C2 - Subventions versées	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	163
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	164
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat du personnel	167
D2 - Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier	171
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	173
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.5.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.5.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	174
E2 - Arrêté - Signatures	175

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	12291279	Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments (3)	
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	

Informations fiscales (N-2)		
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Indicateur de ressources fiscales / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)	Sans objet	Sans objet

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	216,88	
2	Produit des impositions directes / population	10,15	
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	280,2	
4	Dépenses d'équipement brut / population	161,52	
5	Encours de dette / population (2)	467,92	
6	DGF / population	sans objet	
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	0,17	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (3)	0,83	
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,58	
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	1,67	

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

65861

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent » ;

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2) 0,00	A3	0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00		III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00		III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00		IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2020 - HP810-001	Accessibilité du réseau	908	0,00
2021 - HP810-001	Accessibilité du réseau	908	50 000 000,00
2020 - HP222-002	Acquisitions	902	0,00
2021 - HP222-002	Acquisitions	902	250 000,00
2020 - HP54-005	Action en faveur du logement des jeunes	905	0,00
2020 - HP312-008	Actions en faveur du livre et de la lecture	903	0,00
2021 - HP54-005	Actions en faveur du logement des jeunes	905	19 000 000,00
2020 - HP76-001	Agence des espaces verts	907	0,00
2021 - HP76-001	Agence des espaces verts	907	10 400 000,00
2020 - HP93-004	Agriculture et environnement	909	0,00
2021 - HP93-004	Agriculture et environnement	909	2 150 000,00
2020 - PR56-001	Aide au développement du territoire numérique	905	0,00
2021 - PR56-001	Aide au développement du territoire numérique	905	10 500 000,00
2021 - HP312-008	Aide au livre et à la lecture	903	3 200 000,00
2020 - HP54-004	Aide au parc privé	905	0,00
2021 - HP54-004	Aide au parc privé	905	14 000 000,00
2020 - HP94-003	Aide aux renouvellements de véhicules utilitaires des artisans et des TPE	909	0,00
2021 - HP94-003	Aide aux renouvellements de véhicules utilitaires des artisans et des TPE	909	19 000 000,00
2020 - HP0201-026	Amélioration de l'environnement professionnel	900	0,00
2021 - HP0201-026	Amélioration de l'environnement professionnel	900	130 000,00
2020 - HP824-006	Aménagement des infrastructures de voirie communale	908	0,00
2021 - HP824-006	Aménagement des infrastructures de voirie communale	908	7 000 000,00
2020 - HP823-003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	0,00
2021 - HP823-003	Aménagement des infrastructures de voirie départementale	908	18 850 000,00
2020 - PR821-001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	0,00
2021 - PR821-001	Aménagement des infrastructures de voirie nationale	908	29 600 000,00
2020 - HP311-001	Aménagement des structures d'accueil	903	0,00
2021 - HP311-001	Aménagement des structures d'accueil	903	2 000 000,00
2020 - PR041-018	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	0,00
2021 - PR041-018	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	900	400 000,00
2020 - HP883-001	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	0,00
2021 - HP883-001	Aménagement et modernisation des voies navigables	908	10 000 000,00
2020 - HP53-001	Aménagement et équipement de l'espace rural	905	0,00
2021 - HP53-001	Aménagement et équipement de l'espace rural	905	5 900 000,00
2020 - HP825-004	Aménagements de sécurité	908	0,00
2021 - HP825-004	Aménagements de sécurité	908	6 000 000,00
2020 - HP94-004	Back'up	909	0,00
2021 - HP94-004	Back'up	909	500 000,00
2020 - HP57-001	Bouclier de sécurité	905	0,00
2021 - HP57-001	Bouclier de sécurité	905	18 500 000,00
2020 - HP78-001	Circulations douces	907	0,00
2021 - HP78-001	Circulations douces	907	25 000 000,00
2020 - HP0202-003	Communication institutionnelle	900	0,00
2021 - HP0202-003	Communication institutionnelle	900	260 000,00

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2020 - HP222-003	Construction des lycées neufs	902	0,00
2021 - HP222-003	Construction des lycées neufs	902	84 061 000,00
2020 - HP12-001	Construction et travaux dans les CFA	901	0,00
2021 - HP12-001	Construction et travaux dans les CFA	901	18 030 000,00
2020 - HP52-002	Contrat d'aménagement régional (contrat régional et territorial)	905	0,00
2021 - HP52-002	Contrat d'aménagement régional (contrat régional et territorial)	905	44 500 000,00
2020 - PR52-004	Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées	905	0,00
2021 - PR52-004	Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées	905	5 000 000,00
2020 - HP32-005	Contrats d'aménagement régional - Equipements sportifs de proximité - Actions territorialisées	903	0,00
2021 - HP32-005	Contrats d'aménagement régional - Equipements sportifs de proximité - Actions territorialisées	903	3 000 000,00
2020 - HP048-016	Coopération décentralisée	900	0,00
2021 - HP048-016	Coopération décentralisée	900	900 000,00
2020 - HP62-006	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine	906	0,00
2021 - HP62-006	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine	906	1 354 000,00
2020 - HP048-019	Dispositif actions internationales	900	0,00
2021 - HP048-019	Dispositif actions internationales	900	550 000,00
2020 - HP42-001	Dispositif en faveur de la petite enfance	904	0,00
2021 - HP42-001	Dispositif en faveur de la petite enfance	904	1 200 000,00
2020 - HP42-004	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	0,00
2021 - HP42-004	Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap	904	7 050 000,00
2020 - HP42-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	0,00
2021 - HP42-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	904	10 500 000,00
2020 - HP95-001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	909	0,00
2021 - HP95-001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	909	5 000 000,00
2020 - HP62-004	Diversification et amélioration des applications des TIC	906	0,00
2021 - HP62-004	Diversification et amélioration des applications des TIC	906	4 024 000,00
2020 - HP54-002	Développement du parc locatif social	905	0,00
2021 - HP54-002	Développement du parc locatif social	905	30 000 000,00
2020 - HP313-004	Développement du patrimoine en région	903	0,00
2021 - HP313-004	Développement du patrimoine en région	903	9 220 000,00
2020 - HP885-003	Développement du transport multimodal	908	0,00
2021 - HP885-003	Développement du transport multimodal	908	3 000 000,00
2020 - PR885-003	Développement du transport multimodal	908	0,00
2021 - PR885-003	Développement du transport multimodal	908	20 000 000,00
2020 - PR818-015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	0,00
2021 - PR818-015	Développement et amélioration des sites propres pour autobus	908	35 000 000,00
2020 - HP91-003	Economie sociale et solidaire	909	0,00
2021 - HP91-003	Economie sociale et solidaire	909	3 000 000,00
2020 - PR75-001	Energie	907	0,00
2021 - PR75-001	Energie	907	52 000 000,00
2020 - PR23-002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	0,00
2021 - PR23-002	Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur	902	64 130 000,00
2020 - HP12-002	Equipement des centres de formation d'apprentis	901	0,00
2021 - HP12-002	Equipement des centres de formation d'apprentis	901	5 000 000,00
2020 - HP224-030	Equipement des cités mixtes régionales	902	0,00
2021 - HP224-030	Equipement des cités mixtes régionales	902	6 290 000,00
2020 - HP312-002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	0,00
2021 - HP312-002	Equipements culturels de diffusion et de création	903	20 400 000,00
2020 - HP224-034	Etudes générales cités mixtes régionales	902	0,00

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2021 - HP224-034	Etudes générales cités mixtes régionales	902	600 000,00
2020 - HP312-015	Fonds d'investissement pour la culture	903	0,00
2021 - HP312-015	Fonds d'investissement pour la culture	903	18 700 000,00
2020 - HP13-001	Formations sanitaires	901	0,00
2021 - HP13-001	Formations sanitaires	901	32 770 000,00
2020 - HP13-002	Formations sociales	901	0,00
2021 - HP13-002	Formations sociales	901	1 460 000,00
2020 - HP93-005	Forêt et éco-matériaux	909	0,00
2021 - HP93-005	Forêt et éco-matériaux	909	2 000 000,00
2020 - HP41-009	Garantie immobilière solidaire	904	0,00
2020 - PR812-010	Grands pôles intermodaux	908	0,00
2021 - PR812-010	Grands pôles intermodaux	908	5 000 000,00
2020 - HP224-032	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	902	0,00
2021 - HP224-032	Grosses réparations dans les cités mixtes régionales	902	12 015 000,00
2020 - HP222-005	Grosses réparations dans les lycées publics	902	0,00
2021 - HP222-005	Grosses réparations dans les lycées publics	902	100 000 000,00
2020 - PR77-003	Intégration environnementale des infrastructures de transport	907	0,00
2021 - PR77-003	Intégration environnementale des infrastructures de transport	907	1 663 000,00
2020 - HP33-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	0,00
2021 - HP33-001	Investissements dans les Iles de loisirs	903	7 280 000,00
2020 - PR76-005	Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	907	0,00
2021 - PR76-005	Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	907	1 700 000,00
2020 - HP021-005	Jeunesse et vie associative	900	0,00
2021 - HP021-005	Jeunesse et vie associative	900	450 000,00
2020 - HP811-004	Liaisons ferroviaires	908	0,00
2020 - PR811-004	Liaisons ferroviaires	908	0,00
2021 - PR811-004	Liaisons ferroviaires	908	550 000 000,00
2020 - PR811-005	Liaisons tramways	908	0,00
2021 - PR811-005	Liaisons tramways	908	76 000 000,00
2020 - HP54-008	Lutte contre la précarité énergétique	905	0,00
2021 - HP54-008	Lutte contre la précarité énergétique	905	10 000 000,00
2020 - HP78-002	Lutte contre le bruit	907	0,00
2021 - HP78-002	Lutte contre le bruit	907	270 000,00
2020 - HP28-010	Manuels et ressources pédagogiques	902	0,00
2021 - HP28-010	Manuels et ressources pédagogiques	902	60 000 000,00
2020 - PR74-006	Milieux aquatiques et humides	907	0,00
2021 - PR74-006	Milieux aquatiques et humides	907	2 700 000,00
2020 - HP0202-001	Moyens des services (hors informatique)	900	0,00
2021 - HP0202-001	Moyens des services (hors informatique)	900	4 630 000,00
2020 - HP0202-002	Moyens informatiques des services	900	0,00
2021 - HP0202-002	Moyens informatiques des services	900	9 000 000,00
2020 - HP811-006	Métro	908	0,00
2020 - PR811-006	Métro	908	0,00
2021 - PR811-006	Métro	908	160 000 000,00
2020 - HP23-009	Orientation et formations supérieures	902	0,00
2021 - HP23-009	Orientation et formations supérieures	902	2 220 000,00
2020 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	907	0,00
2021 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	907	4 000 000,00
2020 - HP91-013	Paris Région Entreprises (PRE)	909	0,00

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2021 - HP91-013	Paris Région Entreprises (PRE)	909	140 000,00
2020 - HP32-006	Participation de la Région aux JOP 2024	903	0,00
2021 - HP32-006	Participation de la Région aux JOP 2024	903	16 875 000,00
2020 - HP223-009	Participation à la rénovation des lycées privés	902	0,00
2021 - HP223-009	Participation à la rénovation des lycées privés	902	10 000 000,00
2020 - HP313-010	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	0,00
2021 - HP313-010	Patrimoine régional à vocation culturelle	903	2 020 000,00
2021 - HP52-005	Plan Friches	905	17 000 000,00
2020 - HP73-002	Plan changeons d'air	907	0,00
2021 - HP73-002	Plan changeons d'air	907	7 500 000,00
2020 - HP71-001	Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	907	0,00
2021 - HP71-001	Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	907	170 000,00
2020 - HP53-002	Politiques contractuelles en milieu rural	905	0,00
2021 - HP53-002	Politiques contractuelles en milieu rural	905	12 000 000,00
2020 - HP76-003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	0,00
2020 - PR76-003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	0,00
2021 - HP76-003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	8 600 000,00
2021 - PR76-003	Protection des milieux naturels et des paysages	907	800 000,00
2021 - HP62-002	Préservation de la biodiversité	906	1 881 000,00
2020 - HP62-002	Préserver la biodiversité	906	0,00
2020 - HP72-001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00
2020 - PR72-001	Prévention et gestion des déchets	907	0,00
2021 - HP72-001	Prévention et gestion des déchets	907	3 000 000,00
2021 - PR72-001	Prévention et gestion des déchets	907	7 000 000,00
2020 - PR73-001	Qualité de l'air - Climat	907	0,00
2021 - PR73-001	Qualité de l'air - Climat	907	760 000,00
2020 - HP41-002	Renforcement de l'offre de soins	904	0,00
2021 - HP41-002	Renforcement de l'offre de soins	904	17 000 000,00
2020 - HP62-003	Renforcement des facteurs de compétitivité	906	0,00
2021 - HP62-003	Renforcer les facteurs de compétitivité	906	3 904 000,00
2020 - HP51-002	Requalification urbaine : actions contractualisées	905	0,00
2021 - HP51-002	Requalification urbaine : actions contractualisées	905	23 000 000,00
2020 - HP224-011	Rénovation des cités mixtes départementales	902	0,00
2021 - HP224-011	Rénovation des cités mixtes départementales	902	50 000,00
2020 - HP224-035	Rénovation des cités mixtes régionales	902	0,00
2021 - HP224-035	Rénovation des cités mixtes régionales	902	10 000 000,00
2020 - HP222-004	Rénovation des lycées publics	902	0,00
2021 - HP222-004	Rénovation des lycées publics	902	312 027 000,00
2020 - HP92-009	Smart Région, modernisation et innovation territoriale	909	0,00
2021 - HP92-009	Smart Région, modernisation et innovation territoriale	909	2 500 000,00
2020 - HP044-013	Solidarité internationale	900	0,00
2021 - HP044-013	Solidarité internationale	900	450 000,00
2021 - HP62-005	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	906	3 489 000,00
2021 - HP92-007	Soutien au dialogue Sciences- Société	909	100 000,00
2020 - HP92-007	Soutien au dialogue sciences- société	909	0,00
2020 - HP41-008	Soutien aux centres d'IVG	904	0,00
2021 - HP41-008	Soutien aux centres d'IVG	904	400 000,00
2020 - HP92-001	Soutien aux compétences scientifiques et technologiques	909	0,00
2021 - HP92-001	Soutien aux compétences scientifiques et technologiques	909	6 000 000,00

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2020 - HP92-006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM)	909	0,00
2021 - HP92-006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM)	909	18 300 000,00
2020 - HP92-005	Soutien aux pôles de compétitivité	909	0,00
2021 - HP92-005	Soutien aux pôles de compétitivité	909	20 000 000,00
2020 - HP93-001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	909	0,00
2021 - HP93-001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	909	9 700 000,00
2020 - HP92-008	Soutien aux transferts de technologie	909	0,00
2021 - HP92-008	Soutien aux transferts de technologie	909	7 600 000,00
2020 - HP62-001	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	906	0,00
2021 - HP62-001	Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens	906	6 398 000,00
2020 - HP94-002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	909	0,00
2021 - HP94-002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	909	4 500 000,00
2020 - HP94-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	909	0,00
2021 - HP94-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	909	34 900 000,00
2020 - HP92-002	Soutien à l'innovation	909	0,00
2021 - HP92-002	Soutien à l'innovation	909	28 000 000,00
2020 - HP91-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	909	0,00
2021 - HP91-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	909	37 000 000,00
2020 - HP312-007	Soutien à la création et à la diffusion numériques	903	0,00
2021 - HP312-007	Soutien à la création et à la diffusion numériques	903	1 000 000,00
2020 - HP62-005	Soutien à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	906	0,00
2020 - HP811-009	Suppression des passages à niveau	908	0,00
2021 - HP811-009	Suppression des passages à niveau	908	8 000 000,00
2020 - HP27-001	Sécurisation des lycées	902	0,00
2021 - HP27-001	Sécurisation des lycées	902	14 540 000,00
2020 - HP13-005	Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales	901	0,00
2021 - HP13-005	Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales	901	150 000,00
2020 - HP37-001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	0,00
2021 - HP37-001	Sécurité dans les propriétés régionales	903	1 500 000,00
2020 - PR52-001	Territoires stratégiques	905	0,00
2021 - PR52-001	Territoires stratégiques	905	34 530 000,00
2020 - HP222-006	Travaux de maintenance	902	0,00
2021 - HP222-006	Travaux de maintenance	902	9 200 000,00
2020 - HP224-012	Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	902	0,00
2021 - HP224-012	Travaux de maintenance dans les cités mixtes départementales	902	300 000,00
2020 - HP224-029	Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales	902	0,00
2021 - HP224-029	Travaux de maintenance dans les cités mixtes régionales	902	3 125 000,00
2020 - HP224-013	Équipement des cités mixtes départementales	902	0,00
2021 - HP224-013	Équipement des cités mixtes départementales	902	250 000,00
2020 - HP222-008	Équipement des lycées publics	902	0,00
2021 - HP222-008	Équipement des lycées publics	902	50 400 000,00
2020 - HP32-001	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00
2020 - PJ32-001	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00
2021 - HP32-001	Équipements sportifs d'intérêt régional	903	52 950 000,00
2020 - HP818-014	Études d'amélioration et de développement de l'offre de transport	908	0,00
2021 - HP818-014	Études d'amélioration et de développement de l'offre de transport	908	2 000 000,00
2020 - HP810-003	Études et expérimentations	908	0,00
2021 - HP810-003	Études et expérimentations	908	15 000 000,00
2020 - HP222-001	Études générales lycées publics	902	0,00

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2021 - HP222-001	Études générales lycées publics	902	9 000 000,00
TOTAL			
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	0,00
TOTAL GENERAL			2 583 316 000,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AE VOTEES	D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2020 - HP23-008	Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants	932	0,00
2021 - HP23-008	Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants	932	5 680 000,00
2020 - HP113-004	Accès à l'information et à l'orientation	931	0,00
2020 - HP116-004	Accès à l'information et à l'orientation	931	0,00
2021 - HP113-004	Accès à l'information et à l'orientation	931	5 720 000,00
2021 - HP116-004	Accès à l'information et à l'orientation	931	24 500 000,00
2020 - HP54-005	Action en faveur du logement des jeunes	935	0,00
2020 - HP51-003	Actions Politique de la Ville	935	0,00
2021 - HP51-003	Actions Politique de la Ville	935	1 700 000,00
2020 - HP93-003	Actions agri-environnementales	939	0,00
2020 - PR93-003	Actions agri-environnementales	939	0,00
2021 - HP93-003	Actions agri-environnementales	939	4 710 000,00
2021 - PR93-003	Actions agri-environnementales	939	300 000,00
2020 - HP23-004	Actions en faveur de la mobilité internationale	932	0,00
2021 - HP23-004	Actions en faveur de la mobilité internationale	932	3 920 000,00
2020 - HP312-008	Actions en faveur du livre et de la lecture	933	0,00
2021 - HP54-005	Actions en faveur du logement des jeunes	935	45 000,00
2020 - PR76-006	Actions en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	937	0,00
2021 - PR76-006	Actions en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)	937	350 000,00
2020 - HP042-004	Actions européennes	930	0,00
2021 - HP042-004	Actions européennes	930	523 000,00
2020 - HP810-020	Actions spécifiques en matière de tarification	938	0,00
2021 - HP810-020	Actions spécifiques en matière de tarification	938	97 500 000,00
2020 - HP71-008	Actions transversales	937	0,00
2020 - PR71-008	Actions transversales	937	0,00
2021 - HP71-008	Actions transversales	937	500 000,00
2021 - PR71-008	Actions transversales	937	4 781 000,00
2020 - HP76-001	Agence des espaces verts	937	0,00
2021 - HP76-001	Agence des espaces verts	937	8 600 000,00
2020 - HP56-001	Aide au développement du territoire numérique	935	0,00
2021 - HP56-001	Aide au développement du territoire numérique	935	1 200 000,00
2021 - HP312-008	Aide au livre et à la lecture	933	3 700 000,00
2020 - HP28-011	Aide à l'introduction de produits biologiques et locaux dans les lycées	932	0,00
2021 - HP28-011	Aide à l'introduction de produits biologiques et locaux dans les lycées	932	3 400 000,00
2020 - HP312-005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	0,00
2021 - HP312-005	Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	933	35 840 000,00
2020 - HP312-006	Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques	933	0,00
2021 - HP312-006	Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques	933	2 446 000,00

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2020 - HP28-004	Aides aux élèves de second cycle	932	0,00
2021 - HP28-004	Aides aux élèves de second cycle	932	20 092 000,00
2020 - HP28-009	Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées	932	0,00
2021 - HP28-009	Aides aux élèves des BTS, CPGE et formations post-bac et assimilées	932	721 000,00
2020 - PR041-018	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	930	0,00
2021 - PR041-018	Aménagement et développement durable - Coopération interrégionale	930	100 000,00
2020 - HP62-007	Assistance technique FEDER	936	0,00
2021 - HP62-007	Assistance technique FEDER	936	2 348 000,00
2020 - HP61-005	Assistance technique FSE	936	0,00
2021 - HP61-005	Assistance technique FSE	936	3 027 000,00
2020 - HP28-003	Centre de ressources	932	0,00
2021 - HP28-003	Centre de ressources	932	1 105 000,00
2020 - HP33-002	Charges diverses liées aux Iles de loisirs	933	0,00
2021 - HP33-002	Charges diverses liées aux Iles de loisirs	933	375 000,00
2020 - HP0202-011	Charges liées aux immeubles	930	0,00
2021 - HP0202-011	Charges liées aux immeubles	930	22 466 000,00
2020 - HP0202-003	Communication institutionnelle	930	0,00
2021 - HP0202-003	Communication institutionnelle	930	7 325 000,00
2020 - PR74-007	Contrats trame verte et bleue	937	0,00
2021 - PR74-007	Contrats trame verte et bleue	937	300 000,00
2020 - HP810-019	Contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens	938	0,00
2021 - HP810-019	Contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens	938	671 440 000,00
2020 - HP048-017	Coopération décentralisée	930	0,00
2021 - HP048-017	Coopération décentralisée	930	1 050 000,00
2020 - HP62-006	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine	936	0,00
2021 - HP62-006	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine	936	2 032 000,00
2020 - HP048-019	Dispositif actions internationales	930	0,00
2021 - HP048-019	Dispositif actions internationales	930	250 000,00
2020 - HP42-001	Dispositif en faveur de la petite enfance	934	0,00
2021 - HP42-001	Dispositif en faveur de la petite enfance	934	150 000,00
2020 - HP42-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	934	0,00
2021 - HP42-003	Dispositif en faveur des personnes en situation précaire	934	4 156 000,00
2020 - HP95-001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	939	0,00
2021 - HP95-001	Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	939	2 209 000,00
2020 - HP62-004	Diversification et amélioration des applications des TIC	936	0,00
2021 - HP62-004	Diversification et amélioration des applications des TIC	936	1 006 000,00
2020 - HP222-024	Dépenses associées aux agents des lycées	932	0,00
2021 - HP222-024	Dépenses associées aux agents des lycées	932	935 000,00
2020 - HP0202-004	Dépenses associées aux frais de personnel	930	0,00
2021 - HP0202-004	Dépenses associées aux frais de personnel	930	4 366 000,00
2020 - HP222-018	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	0,00
2021 - HP222-018	Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires	932	8 700 000,00
2020 - HP33-003	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	0,00

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2021 - HP33-003	Développement de l'accès aux loisirs et aux vacances	933	1 400 000,00
2020 - HP32-002	Développement de la pratique sportive	933	0,00
2021 - HP32-002	Développement de la pratique sportive	933	6 810 000,00
2020 - HP40-001	Développement de la vie associative	934	0,00
2021 - HP40-001	Développement de la vie associative	934	610 000,00
2020 - HP313-004	Développement du patrimoine en région	933	0,00
2021 - HP313-004	Développement du patrimoine en région	933	850 000,00
2020 - HP885-003	Développement du transport multimodal	938	0,00
2021 - HP885-003	Développement du transport multimodal	938	150 000,00
2020 - HP91-006	Développement économique des territoires	939	0,00
2020 - PR91-006	Développement économique des territoires	939	0,00
2021 - HP91-006	Développement économique des territoires	939	2 715 000,00
2020 - HP91-003	Economie sociale et solidaire	939	0,00
2021 - HP91-003	Economie sociale et solidaire	939	4 250 000,00
2020 - PR75-001	Energie	937	0,00
2021 - PR75-001	Energie	937	850 000,00
2021 - HP50-001	Etudes générales	935	100 000,00
2020 - HP92-003	Evaluations, études, actions support	939	0,00
2021 - HP92-003	Evaluations, études, actions support	939	55 000,00
2020 - HP630-002	FEADER	936	0,00
2021 - HP630-002	FEADER	936	9 000 000,00
2020 - HP0202-012	Fonctionnement des services	930	0,00
2021 - HP0202-012	Fonctionnement des services	930	17 143 000,00
2020 - HP022-023	Fonctionnement général du CESER	930	0,00
2021 - HP022-023	Fonctionnement général du CESER	930	305 000,00
2020 - HP021-020	Fonctionnement général du CR	930	0,00
2021 - HP021-020	Fonctionnement général du CR	930	1 676 000,00
2020 - HP13-004	Fonds régional d'aide sociale	931	0,00
2021 - HP13-004	Fonds régional d'aide sociale	931	400 000,00
2020 - HP113-011	Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture	931	0,00
2021 - HP113-011	Formation continue - Aides soignants et auxiliaires de puériculture	931	5 618 000,00
2020 - HP114-007	Formation des salariés	931	0,00
2021 - HP114-007	Formation des salariés	931	1 940 000,00
2020 - HP021-021	Formation, information des élus régionaux	930	0,00
2021 - HP021-021	Formation, information des élus régionaux	930	360 000,00
2020 - HP112-006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00
2020 - HP113-006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00
2020 - HP114-006	Formations qualifiantes et métiers	931	0,00
2021 - HP112-006	Formations qualifiantes et métiers	931	21 850 000,00
2021 - HP113-006	Formations qualifiantes et métiers	931	163 912 000,00
2021 - HP114-006	Formations qualifiantes et métiers	931	1 950 000,00
2020 - HP13-001	Formations sanitaires	931	0,00
2021 - HP13-001	Formations sanitaires	931	166 396 000,00

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2020 - HP13-002	Formations sociales	931	0,00
2021 - HP13-002	Formations sociales	931	41 331 000,00
2020 - HP93-005	Forêt et éco-matériaux	939	0,00
2021 - HP93-005	Forêt et éco-matériaux	939	500 000,00
2020 - HP01-003	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	944	0,00
2021 - HP01-003	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	944	35 000,00
2021 - HP41-009	Garantie immobilière solidaire	934	1 800 000,00
2021 - HP61-004	IEJ en Seine Saint Denis	936	4 030 000,00
2020 - HP12-004	Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprentis	931	0,00
2021 - HP12-004	Indemnité Compensatrice versée aux employeurs d'apprentis	931	6 200 000,00
2020 - HP022-022	Indemnités et charges du CESER	930	0,00
2021 - HP022-022	Indemnités et charges du CESER	930	50 000,00
2020 - HP61-003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences	936	0,00
2021 - HP61-003	Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences	936	14 027 000,00
2020 - HP021-028	Jeunesse	930	0,00
2021 - HP021-028	Jeunesse	930	50 000,00
2020 - HP021-005	Jeunesse et vie associative	930	0,00
2021 - HP021-005	Jeunesse et vie associative	930	3 000 000,00
2020 - HP78-002	Lutte contre le bruit	937	0,00
2021 - HP78-002	Lutte contre le bruit	937	960 000,00
2020 - HP223-016	Lycées privés forfait d'externat "matériel"	932	0,00
2021 - HP223-016	Lycées privés forfait d'externat "matériel"	932	34 170 000,00
2020 - HP223-028	Lycées privés forfait d'externat "personnel"	932	0,00
2021 - HP223-028	Lycées privés forfait d'externat "personnel"	932	34 170 000,00
2020 - HP111-005	Mesures d'insertion professionnelle	931	0,00
2021 - HP111-005	Mesures d'insertion professionnelle	931	102 730 000,00
2020 - HP13-003	Mesures diverses	931	0,00
2020 - PR13-003	Mesures diverses	931	0,00
2021 - HP13-003	Mesures diverses	931	20 000,00
2021 - PR13-003	Mesures diverses	931	72 000,00
2020 - HP10-002	Mesures transversales	931	0,00
2020 - PR10-002	Mesures transversales	931	0,00
2021 - HP10-002	Mesures transversales	931	6 000 000,00
2021 - PR10-002	Mesures transversales	931	1 260 000,00
2020 - HP57-004	Mieux accompagner les victimes	935	0,00
2021 - HP57-004	Mieux accompagner les victimes	935	650 000,00
2020 - HP40-004	Observatoires et organismes consultatifs	934	0,00
2021 - HP40-004	Observatoires et organismes consultatifs	934	755 000,00
2020 - HP23-009	Orientation et formations supérieures	932	0,00
2021 - HP23-009	Orientation et formations supérieures	932	590 000,00
2020 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	937	0,00
2021 - PR76-002	Parcs naturels régionaux	937	5 007 000,00
2020 - HP91-013	Paris Région Entreprises (PRE)	939	0,00

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2021 - HP91-013	Paris Région Entreprises (PRE)	939	9 633 000,00
2020 - HP224-031	Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	932	0,00
2021 - HP224-031	Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales	932	20 129 000,00
2020 - HP224-020	Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales	932	0,00
2021 - HP224-020	Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales	932	128 000,00
2020 - HP222-017	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	932	0,00
2021 - HP222-017	Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics	932	149 038 000,00
2020 - HP32-006	Participation de la Région aux JOP 2024	933	0,00
2021 - HP32-006	Participation de la Région aux JOP 2024	933	400 000,00
2020 - HP313-010	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	0,00
2021 - HP313-010	Patrimoine régional à vocation culturelle	933	686 000,00
2020 - HP312-009	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	0,00
2021 - HP312-009	Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	933	4 228 000,00
2020 - HP76-003	Protection des milieux naturels et des paysages	937	0,00
2020 - PR76-003	Protection des milieux naturels et des paysages	937	0,00
2021 - HP76-003	Protection des milieux naturels et des paysages	937	260 000,00
2021 - PR76-003	Protection des milieux naturels et des paysages	937	1 800 000,00
2020 - HP72-001	Prévention et gestion des déchets	937	0,00
2021 - HP72-001	Prévention et gestion des déchets	937	878 000,00
2020 - HP41-001	Prévention et éducation à la santé	934	0,00
2021 - HP41-001	Prévention et éducation à la santé	934	4 495 000,00
2020 - HP312-016	Pôles supérieurs d'enseignement artistique	933	0,00
2021 - HP312-016	Pôles supérieurs d'enseignement artistique	933	100 000,00
2020 - HP12-003	Qualification par l'apprentissage	931	0,00
2021 - HP12-003	Qualification par l'apprentissage	931	23 370 000,00
2020 - PR73-001	Qualité de l'air - Climat	937	0,00
2021 - PR73-001	Qualité de l'air - Climat	937	850 000,00
2020 - HP048-007	Rayonnement international	930	0,00
2021 - HP048-007	Rayonnement international	930	100 000,00
2020 - HP62-003	Renforcement des facteurs de compétitivité	936	0,00
2021 - HP62-003	Renforcer les facteurs de compétitivité	936	976 000,00
2020 - HP115-008	Rémunération des stagiaires et frais annexes	931	0,00
2021 - HP115-008	Rémunération des stagiaires et frais annexes	931	132 696 000,00
2020 - HP50-001	SDRIF	935	0,00
2020 - HP28-005	Schéma des formations	932	0,00
2020 - PR28-005	Schéma des formations	932	0,00
2021 - HP28-005	Schéma des formations	932	15 150 000,00
2020 - HP92-009	Smart Région, modernisation et innovation territoriale	939	0,00
2021 - HP92-009	Smart Région, modernisation et innovation territoriale	939	1 500 000,00
2020 - HP021-019	Société d'entraide des conseillers régionaux	930	0,00
2021 - HP021-019	Société d'entraide des conseillers régionaux	930	1 400 000,00
2020 - HP044-015	Solidarité internationale	930	0,00
2021 - HP044-015	Solidarité internationale	930	210 000,00

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2021 - HP92-007	Soutien au dialogue Sciences- Société	939	700 000,00
2020 - HP92-007	Soutien au dialogue sciences- société	939	0,00
2020 - HP810-021	Soutien au développement des transports en commun	938	0,00
2021 - HP810-021	Soutien au développement des transports en commun	938	60 000,00
2020 - HP92-001	Soutien aux compétences scientifiques et technologiques	939	0,00
2021 - HP92-001	Soutien aux compétences scientifiques et technologiques	939	4 465 000,00
2020 - HP92-006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM)	939	0,00
2021 - HP92-006	Soutien aux domaines d'intérêt majeur (DIM)	939	15 180 000,00
2020 - HP61-002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	936	0,00
2021 - HP61-002	Soutien aux dynamiques de l'inclusion	936	4 020 000,00
2020 - HP95-002	Soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme	939	0,00
2021 - HP95-002	Soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme	939	13 173 000,00
2020 - HP92-005	Soutien aux pôles de compétitivité	939	0,00
2021 - HP92-005	Soutien aux pôles de compétitivité	939	4 241 000,00
2020 - HP93-001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	939	0,00
2021 - HP93-001	Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro- alimentaire	939	1 910 000,00
2020 - HP92-008	Soutien aux transferts de technologie	939	0,00
2021 - HP92-008	Soutien aux transferts de technologie	939	600 000,00
2020 - HP312-013	Soutien culturel pluridisciplinaire	933	0,00
2021 - HP312-013	Soutien culturel pluridisciplinaire	933	4 000 000,00
2020 - HP94-002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	939	0,00
2021 - HP94-002	Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	939	1 100 000,00
2020 - HP94-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	939	0,00
2021 - HP94-001	Soutien à l'industrie et aux autres services	939	3 922 000,00
2020 - HP92-002	Soutien à l'innovation	939	0,00
2021 - HP92-002	Soutien à l'innovation	939	1 000 000,00
2020 - HP50-002	Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement	935	0,00
2021 - HP50-002	Soutien à la connaissance stratégique des territoires et à leur aménagement	935	17 978 000,00
2020 - HP91-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	939	0,00
2021 - HP91-001	Soutien à la création et au développement des entreprises	939	6 604 000,00
2020 - HP312-007	Soutien à la création et à la diffusion numériques	933	0,00
2021 - HP312-007	Soutien à la création et à la diffusion numériques	933	650 000,00
2020 - HP61-001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	936	0,00
2021 - HP61-001	Soutien à la création et à la reprise d'activité	936	15 404 000,00
2020 - HP50-008	Stratégies métropolitaines et métropole francilienne	935	0,00
2021 - HP50-008	Stratégies métropolitaines et métropole francilienne	935	100 000,00
2020 - HP0202-016	Subventions à divers organismes	930	0,00
2021 - HP0202-016	Subventions à divers organismes	930	1 121 000,00
2020 - PR52-001	Territoires stratégiques	935	0,00
2021 - PR52-001	Territoires stratégiques	935	1 070 000,00
2020 - HP41-004	Transport aérien d'urgence	934	0,00
2021 - HP41-004	Transport aérien d'urgence	934	200 000,00
2020 - HP818-018	Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées	938	0,00

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2021 - HP818-018	Transports spécialisés en faveur des personnes handicapées	938	14 000 000,00
2020 - HP93-002	Valorisation de la production agricole et agro-alimentaire	939	0,00
2021 - HP93-002	Valorisation de la production agricole et agro-alimentaire	939	1 493 000,00
2020 - HP0202-013	Véhicules	930	0,00
2021 - HP0202-013	Véhicules	930	637 000,00
2020 - HP80-001	Études générales	938	0,00
2021 - HP80-001	Études générales	938	556 000,00
2020 - HP32-003	Événements sportifs	933	0,00
2021 - HP32-003	Événements sportifs	933	2 250 000,00
TOTAL			
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	0,00
TOTAL GENERAL			2 109 776 000,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	4 626 785 000,00	4 626 785 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	4 626 785 000,00	4 626 785 000,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	5 974 321 000,00	5 974 321 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	5 974 321 000,00	5 974 321 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	10 601 106 000,00	10 601 106 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A2

VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés	3 401 374 000,00	1 225 411 000,00	4 626 785 000,00	2 623 046 000,00	2 003 739 000,00	4 626 785 000,00
Crédits de fonctionnement votés	4 872 992 000,00	1 101 329 000,00	5 974 321 000,00	5 651 320 000,00	323 001 000,00	5 974 321 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	8 274 366 000,00	2 326 740 000,00	10 601 106 000,00	8 274 366 000,00	2 326 740 000,00	10 601 106 000,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	B

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					
AP VOTEES	2 210 932 000,00		2 583 316 000,00	2 583 316 000,00	2 583 316 000,00	0,00	16 770 000,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
AE VOTEES	2 087 231 000,00		2 109 776 000,00	2 109 776 000,00	2 109 776 000,00	35 000,00	62 132 000,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 714 394 000,00	0,00	4 626 785 000,00	4 626 785 000,00	4 626 785 000,00	2 633 785 000,00	20 735 000,00
90 Opérations ventilées	1 888 701 000,00	0,00	1 993 000 000,00	1 993 000 000,00	1 993 000 000,00		20 735 000,00
- en AP/CP (2)	1 888 681 000,00	0,00	1 992 980 000,00	1 992 980 000,00	1 992 980 000,00		20 715 000,00
- hors AP/CP (2)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
Dont opérations pour comptes de tiers	3 410 000,00	0,00	5 811 000,00	5 811 000,00	5 811 000,00		0,00
92 Opérations non ventilées	2 825 693 000,00	0,00	2 633 785 000,00	2 633 785 000,00	2 633 785 000,00	2 633 785 000,00	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 714 394 000,00	0,00	4 626 785 000,00	4 626 785 000,00	4 626 785 000,00	4 508 377 000,00	0,00
90 Opérations ventilées	100 315 000,00	0,00	118 408 000,00	118 408 000,00	118 408 000,00		0,00
- Recettes affectées	94 105 000,00	0,00	112 198 000,00	112 198 000,00	112 198 000,00		0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	6 210 000,00	0,00	6 210 000,00	6 210 000,00	6 210 000,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	4 273 754 000,00	0,00	4 393 308 000,00	4 393 308 000,00	4 393 308 000,00	4 393 308 000,00	
954 Produits des cessions d'immobilisations	189 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
951 Virement de la section de fonctionnement	151 025 000,00		115 069 000,00	115 069 000,00	115 069 000,00	115 069 000,00	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 002 879 000,00	0,00	5 974 321 000,00	5 974 321 000,00	5 974 321 000,00	3 422 186 000,00	199 342 000,00
93 Services ventilés	2 528 267 000,00	0,00	2 552 135 000,00	2 552 135 000,00	2 552 135 000,00		199 342 000,00
- en AE/CP	2 046 952 000,00	0,00	2 076 273 000,00	2 076 273 000,00	2 076 273 000,00		62 237 000,00
- hors AE/CP	481 315 000,00	0,00	475 862 000,00	475 862 000,00	475 862 000,00		137 105 000,00
94 Services communs non ventilés	3 323 587 000,00	0,00	3 307 117 000,00	3 307 117 000,00	3 307 117 000,00	3 307 117 000,00	
953 Virement à la section d'investissement	151 025 000,00		115 069 000,00	115 069 000,00	115 069 000,00	115 069 000,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 002 879 000,00	0,00	5 974 321 000,00	5 974 321 000,00	5 974 321 000,00	5 830 394 000,00	0,00
93 Services ventilés	147 228 000,00	0,00	143 927 000,00	143 927 000,00	143 927 000,00		0,00
94 Services communs non ventilés	5 855 651 000,00	0,00	5 830 394 000,00	5 830 394 000,00	5 830 394 000,00	5 830 394 000,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)	B

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
---------	---	-------------------	------------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------------	-----------------	---------------------------

AP VOTEES	57 410 000,00	748 458 000,00	138 145 000,00	36 150 000,00	243 930 000,00	21 050 000,00	125 563 000,00	995 450 000,00	200 390 000,00
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES	705 965 000,00	297 928 000,00	63 735 000,00	12 166 000,00	22 843 000,00	55 870 000,00	25 136 000,00	783 706 000,00	80 260 000,00
Dont dépenses imprévues (952)									

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	44 432 000,00	694 866 000,00	78 935 000,00	25 102 000,00	215 790 000,00	20 109 000,00	87 737 000,00	631 369 000,00	173 925 000,00
90 Opérations ventilées	44 432 000,00	694 866 000,00	78 935 000,00	25 102 000,00	215 790 000,00	20 109 000,00	87 737 000,00	631 369 000,00	173 925 000,00
- en AP/CP (2)	44 432 000,00	694 866 000,00	78 935 000,00	25 102 000,00	215 790 000,00	20 109 000,00	87 737 000,00	631 369 000,00	173 925 000,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	5 811 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	94 799 000,00	3 500 000,00	0,00	0,00	20 109 000,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	94 799 000,00	3 500 000,00	0,00	0,00	20 109 000,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	88 589 000,00	3 500 000,00	0,00	0,00	20 109 000,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	6 210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									

001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	680 787 000,00	638 518 000,00	63 735 000,00	12 166 000,00	22 843 000,00	45 692 000,00	25 136 000,00	783 656 000,00	80 260 000,00
93 Services ventilés	680 787 000,00	638 518 000,00	63 735 000,00	12 166 000,00	22 843 000,00	45 692 000,00	25 136 000,00	783 656 000,00	80 260 000,00
- en AE/CP	680 787 000,00	299 761 000,00	63 735 000,00	12 166 000,00	22 843 000,00	45 692 000,00	25 136 000,00	783 656 000,00	80 260 000,00
- hors AE/CP	0,00	338 757 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés									
953 Virement à la section d'investissement									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	79 000 000,00	16 350 000,00	2 600 000,00	0,00	0,00	45 692 000,00	285 000,00	0,00	0,00
93 Services ventilés	79 000 000,00	16 350 000,00	2 600 000,00	0,00	0,00	45 692 000,00	285 000,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	C1

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	1 993 000 000,00	118 408 000,00
900 Services généraux	20 735 000,00	0,00
901 Formation pro. et apprentissage	44 432 000,00	0,00
902 Enseignement	694 866 000,00	94 799 000,00
903 Culture, sports et loisirs	78 935 000,00	3 500 000,00
904 Santé et action sociale	25 102 000,00	0,00
905 Aménagement des territoires	215 790 000,00	0,00
906 Gestion des fonds européens	20 109 000,00	20 109 000,00
907 Environnement	87 737 000,00	0,00
908 Transports	631 369 000,00	0,00
909 Action économique	173 925 000,00	0,00
92 Opérations non ventilées	1 408 374 000,00	2 504 638 000,00
921 Taxes non affectées	44 000 000,00	390 388 000,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	113 029 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	1 364 374 000,00	2 001 221 000,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produits des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I 3 401 374 000,00	II 2 623 046 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	902 410 000,00	902 410 000,00
926 Transferts entre les sections	323 001 000,00	986 260 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement		115 069 000,00
TOTAL	III 1 225 411 000,00	IV 2 003 739 000,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... 778 328 000,00

001 Solde exécution section investissement	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION I + III + V 4 626 785 000,00 II + IV + VI + VII 4 626 785 000,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	C2

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	2 552 135 000,00	143 927 000,00
930 Services généraux	199 342 000,00	0,00
931 Formation pro. et apprentissage	680 787 000,00	79 000 000,00
932 Enseignement	638 518 000,00	16 350 000,00
933 Culture, sports et loisirs	63 735 000,00	2 600 000,00
934 Santé et action sociale	12 166 000,00	0,00
935 Aménagement des territoires	22 843 000,00	0,00
936 Gestion des fonds européens	45 692 000,00	45 692 000,00
937 Environnement	25 136 000,00	285 000,00
938 Transports	783 656 000,00	0,00
939 Action économique	80 260 000,00	0,00
94 Services communs non ventilés	2 320 857 000,00	5 507 393 000,00
940 Impositions directes	2 207 254 000,00	124 763 000,00
941 Autres impôts et taxes	3 000 000,00	5 300 121 000,00
942 Dotations et participations	0,00	76 588 000,00
943 Opérations financières	104 328 000,00	4 521 000,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	2 865 000,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	3 410 000,00	1 400 000,00
TOTAL	I 4 872 992 000,00	II 5 651 320 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	986 260 000,00	323 001 000,00
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	115 069 000,00	
TOTAL	III 1 101 329 000,00	IV 323 001 000,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :	778 328 000,00
---	-----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 5 974 321 000,00	II + IV + VI 5 974 321 000,00
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses d'investissement – Total	4 714 394 000,00	0,00	4 626 785 000,00	4 626 785 000,00	4 626 785 000,00
	Sous total des opérations réelles et mixtes	3 517 615 000,00	0,00	3 401 374 000,00	3 401 374 000,00	3 401 374 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	22 000 000,00	0,00	44 000 000,00	44 000 000,00	44 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 606 914 000,00	0,00	1 364 374 000,00	1 364 374 000,00	1 364 374 000,00
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 585 000,00	0,00	54 976 000,00	54 976 000,00	54 976 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 174 447 000,00	0,00	1 270 597 000,00	1 270 397 000,00	1 270 397 000,00
21	Immobilisations corporelles	98 852 000,00	0,00	101 335 000,00	101 535 000,00	101 535 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	569 438 000,00	0,00	548 263 000,00	548 263 000,00	548 263 000,00
26	Participations et créances rattachées	5 000 000,00	0,00	1 647 000,00	1 647 000,00	1 647 000,00
27	Autres immobilisations financières	12 969 000,00	0,00	10 371 000,00	10 371 000,00	10 371 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	3 410 000,00	0,00	5 811 000,00	5 811 000,00	5 811 000,00
	Sous total des opérations d'ordre	1 196 779 000,00	0,00	1 225 411 000,00	1 225 411 000,00	1 225 411 000,00
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>886 800 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>902 410 000,00</i>	<i>902 410 000,00</i>	<i>902 410 000,00</i>
926	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>309 979 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>323 001 000,00</i>	<i>323 001 000,00</i>	<i>323 001 000,00</i>
001	Solde exécution section investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses de fonctionnement – Total	6 002 879 000,00	0,00	5 974 321 000,00	5 974 321 000,00	5 974 321 000,00
	Sous total des opérations réelles et mixtes	4 858 620 000,00	0,00	4 872 992 000,00	4 872 992 000,00	4 872 992 000,00
011	Charges à caractère général	361 995 800,00	0,00	327 184 000,00	327 264 000,00	327 264 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	450 284 000,00	0,00	459 668 000,00	459 668 000,00	459 668 000,00
014	Atténuations de produits	2 210 549 000,00	0,00	2 210 254 000,00	2 210 254 000,00	2 210 254 000,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 720 216 200,00	0,00	1 769 602 000,00	1 769 522 000,00	1 769 522 000,00
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	2 753 000,00	0,00	2 753 000,00	2 753 000,00	2 753 000,00
66	Charges financières	110 434 000,00	0,00	99 829 000,00	99 829 000,00	99 829 000,00
67	Charges exceptionnelles	388 000,00	0,00	292 000,00	292 000,00	292 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	2 000 000,00	0,00	3 410 000,00	3 410 000,00	3 410 000,00
	Sous total des opérations d'ordre	1 144 259 000,00	0,00	1 101 329 000,00	1 101 329 000,00	1 101 329 000,00
946	<i>Transferts entre les sections</i>	993 234 000,00	0,00	986 260 000,00	986 260 000,00	986 260 000,00
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	151 025 000,00	0,00	115 069 000,00	115 069 000,00	115 069 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Recettes d'investissement – Total	4 714 394 000,00	0,00	4 626 785 000,00	4 626 785 000,00	4 626 785 000,00
	Sous total des opérations réelles et mixtes	2 683 335 000,00	0,00	2 623 046 000,00	2 623 046 000,00	2 623 046 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	216 000 000,00	0,00	208 029 000,00	208 029 000,00	208 029 000,00
13	Subventions d'investissement	416 993 000,00	0,00	405 086 000,00	405 086 000,00	405 086 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 815 467 000,00	0,00	1 752 814 000,00	1 752 814 000,00	1 752 814 000,00
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	36 865 000,00	0,00	248 407 000,00	248 407 000,00	248 407 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	6 210 000,00	0,00	6 210 000,00	6 210 000,00	6 210 000,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	189 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	2 031 059 000,00		2 003 739 000,00	2 003 739 000,00	2 003 739 000,00
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	886 800 000,00		902 410 000,00	902 410 000,00	902 410 000,00
926	<i>Transferts entre les sections</i>	993 234 000,00		986 260 000,00	986 260 000,00	986 260 000,00
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	151 025 000,00		115 069 000,00	115 069 000,00	115 069 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution section investissement	0,00			0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

FONCTIONNEMENT		Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		6 002 879 000,00	0,00	5 974 321 000,00	5 974 321 000,00	5 974 321 000,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		5 692 900 000,00	0,00	5 651 320 000,00	5 651 320 000,00	5 651 320 000,00
70	Produits services, domaine, ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	3 245 834 000,00	0,00	124 763 000,00	124 763 000,00	124 763 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 222 517 000,00	0,00	5 300 121 000,00	5 300 121 000,00	5 300 121 000,00
74	Dotations, subventions et participations	200 528 000,00	0,00	219 165 000,00	219 165 000,00	219 165 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	22 671 000,00	0,00	4 521 000,00	4 521 000,00	4 521 000,00
77	Produits exceptionnels	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
013	Atténuations de charges	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
Sous total des opérations d'ordre		309 979 000,00	0,00	323 001 000,00	323 001 000,00	323 001 000,00
946	<i>Transferts entre les sections</i>	309 979 000,00	0,00	323 001 000,00	323 001 000,00	323 001 000,00
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
90	Opérations ventilées	1 888 701 000,00	0,00	2 583 316 000,00	1 993 000 000,00	1 993 000 000,00	1 992 980 000,00	20 000,00	1 993 000 000,00
900	Services généraux	30 160 000,00	0,00	16 770 000,00	20 435 000,00	20 735 000,00	20 715 000,00	20 000,00	20 735 000,00
901	Formation pro. et apprentissage	21 190 000,00	0,00	57 410 000,00	44 432 000,00	44 432 000,00	44 432 000,00	0,00	44 432 000,00
902	Enseignement	668 740 000,00	0,00	748 458 000,00	694 866 000,00	694 866 000,00	694 866 000,00	0,00	694 866 000,00
903	Culture, sports et loisirs	93 915 000,00	0,00	138 145 000,00	78 835 000,00	78 935 000,00	78 935 000,00	0,00	78 935 000,00
904	Santé et action sociale	25 000 000,00	0,00	36 150 000,00	25 102 000,00	25 102 000,00	25 102 000,00	0,00	25 102 000,00
905	Aménagement des territoires	184 820 000,00	0,00	243 930 000,00	215 490 000,00	215 790 000,00	215 790 000,00	0,00	215 790 000,00
906	Gestion des fonds européens	5 516 000,00	0,00	21 050 000,00	20 109 000,00	20 109 000,00	20 109 000,00	0,00	20 109 000,00
907	Environnement	93 619 000,00	0,00	125 563 000,00	87 707 000,00	87 737 000,00	87 737 000,00	0,00	87 737 000,00
908	Transports	641 751 000,00	0,00	995 450 000,00	632 549 000,00	631 369 000,00	631 369 000,00	0,00	631 369 000,00
909	Action économique	123 990 000,00	0,00	200 390 000,00	173 475 000,00	173 925 000,00	173 925 000,00	0,00	173 925 000,00
92	Opérations non ventilées	2 825 693 000,00	0,00		2 633 785 000,00	2 633 785 000,00		2 633 785 000,00	2 633 785 000,00
921	Taxes non affectées	22 000 000,00	0,00		44 000 000,00	44 000 000,00		44 000 000,00	44 000 000,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	1 606 914 000,00	0,00		1 364 374 000,00	1 364 374 000,00		1 364 374 000,00	1 364 374 000,00
925	Opérations patrimoniales	886 800 000,00			902 410 000,00	902 410 000,00		902 410 000,00	902 410 000,00
926	Transferts entre les sections	309 979 000,00			323 001 000,00	323 001 000,00		323 001 000,00	323 001 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		4 714 394 000,00	0,00	2 583 316 000,00	4 626 785 000,00	4 626 785 000,00	1 992 980 000,00	2 633 805 000,00	4 626 785 000,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00
--	-------------

TOTAL	4 626 785 000,00
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	100 315 000,00	0,00	118 408 000,00	118 408 000,00	118 408 000,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement	94 799 000,00	0,00	94 799 000,00	94 799 000,00	94 799 000,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Gestion des fonds européens	5 516 000,00	0,00	20 109 000,00	20 109 000,00	20 109 000,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92	Opérations non ventilées	4 273 754 000,00	0,00	4 393 308 000,00	4 393 308 000,00	4 393 308 000,00
921	Taxes non affectées	429 388 000,00	0,00	390 388 000,00	390 388 000,00	390 388 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	112 000 000,00	0,00	113 029 000,00	113 029 000,00	113 029 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	1 852 332 000,00	0,00	2 001 221 000,00	2 001 221 000,00	2 001 221 000,00
925	Opérations patrimoniales	886 800 000,00	0,00	902 410 000,00	902 410 000,00	902 410 000,00
926	Transferts entre les sections	993 234 000,00	0,00	986 260 000,00	986 260 000,00	986 260 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	340 325 000,00	0,00	115 069 000,00	115 069 000,00	115 069 000,00
951	Virement de la section de fonctionnement	151 025 000,00	0,00	115 069 000,00	115 069 000,00	115 069 000,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	189 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		4 714 394 000,00	0,00	4 626 785 000,00	4 626 785 000,00	4 626 785 000,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00
--	-------------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (4)	0,00
---	-------------

TOTAL	4 626 785 000,00
--------------	-------------------------

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.
- (4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux AP (1) = 16 770 000.00

	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent* globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	130 000,00	18 005 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	450 000,00	1 450 000,00	20 735 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	130 000,00	17 805 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	450 000,00	1 350 000,00	20 435 000,00
Vote de l'assemblée (2)	130 000,00	18 005 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	450 000,00	1 450 000,00	20 735 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)		17 985 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	450 000,00	1 450 000,00	20 715 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 901
Détail par articles	

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage **AP (1) = 57 410 000.00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 037 000,00	26 395 000,00	44 432 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 037 000,00	26 395 000,00	44 432 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 037 000,00	26 395 000,00	44 432 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 037 000,00	26 395 000,00	44 432 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement AP (1) = 748 458 000,00

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 329 000,00	0,00	482 624 000,00	8 496 000,00	70 317 000,00	76 700 000,00	12 866 000,00	42 534 000,00	694 866 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	1 329 000,00	0,00	482 624 000,00	8 496 000,00	70 317 000,00	76 700 000,00	12 866 000,00	42 534 000,00	694 866 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 329 000,00	0,00	482 624 000,00	8 496 000,00	70 317 000,00	76 700 000,00	12 866 000,00	42 534 000,00	694 866 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 329 000,00	0,00	482 624 000,00	8 496 000,00	70 317 000,00	76 700 000,00	12 866 000,00	42 534 000,00	694 866 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 811 000,00	0,00	0,00	0,00	5 811 000,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	86 089 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	6 210 000,00	0,00	0,00	0,00	94 799 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	86 089 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	6 210 000,00	0,00	0,00	0,00	94 799 000,00
Vote de l'assemblée (2)	86 089 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	6 210 000,00	0,00	0,00	0,00	94 799 000,00
Recettes affectées	86 089 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 589 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 210 000,00	0,00	0,00	0,00	6 210 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs AP (1) = 138 145 000,00

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 446 000,00	27 065 000,00	5 479 000,00	36 395 000,00	7 050 000,00	1 500 000,00	78 935 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	1 446 000,00	27 065 000,00	5 479 000,00	36 295 000,00	7 050 000,00	1 500 000,00	78 835 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 446 000,00	27 065 000,00	5 479 000,00	36 395 000,00	7 050 000,00	1 500 000,00	78 935 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 446 000,00	27 065 000,00	5 479 000,00	36 395 000,00	7 050 000,00	1 500 000,00	78 935 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale	AP (1) = 36 150 000.00
---	-------------------------------

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	------------	---------------------	---------------------------	-------------------

DÉPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	7 282 000,00	17 820 000,00	0,00	25 102 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	7 282 000,00	17 820 000,00	0,00	25 102 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	7 282 000,00	17 820 000,00	0,00	25 102 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	7 282 000,00	17 820 000,00	0,00	25 102 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

AP (1) =	243 930 000,00
-----------------	-----------------------

	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de développ	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	----------------------------	--	---	---------------------------	------------------------------------	--	---------------	---------------------	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	17 000 000,00	82 480 000,00	13 730 000,00	72 200 000,00	0,00	11 291 000,00	19 089 000,00	0,00	215 790 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	17 000 000,00	82 980 000,00	13 730 000,00	72 000 000,00	0,00	11 291 000,00	18 489 000,00	0,00	215 490 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	17 000 000,00	82 480 000,00	13 730 000,00	72 200 000,00	0,00	11 291 000,00	19 089 000,00	0,00	215 790 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	17 000 000,00	82 480 000,00	13 730 000,00	72 200 000,00	0,00	11 291 000,00	19 089 000,00	0,00	215 790 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens AP (1) = 21 050 000.00

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	20 109 000,00	0,00	0,00	20 109 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	20 109 000,00	0,00	0,00	20 109 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	20 109 000,00	0,00	0,00	20 109 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	20 109 000,00	0,00	0,00	20 109 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	20 109 000,00	0,00	0,00	20 109 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	20 109 000,00	0,00	0,00	20 109 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	20 109 000,00	0,00	0,00	20 109 000,00
Recettes affectées	0,00	20 109 000,00	0,00	0,00	20 109 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) =	125 563 000,00
-----------------	-----------------------

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
--	--------------------------	-------------------------------	--	-------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--	---------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	2 470 000,00	4 500 000,00	2 410 000,00	4 000 000,00	31 127 000,00	18 380 000,00	4 580 000,00	20 270 000,00	87 737 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	2 470 000,00	4 500 000,00	2 410 000,00	4 000 000,00	31 127 000,00	18 350 000,00	4 580 000,00	20 270 000,00	87 707 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	2 470 000,00	4 500 000,00	2 410 000,00	4 000 000,00	31 127 000,00	18 380 000,00	4 580 000,00	20 270 000,00	87 737 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	2 470 000,00	4 500 000,00	2 410 000,00	4 000 000,00	31 127 000,00	18 380 000,00	4 580 000,00	20 270 000,00	87 737 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports AP (1) = 995 450 000,00

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						18 Autres transports en commun
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	32 000 000,00	468 700 000,00	16 800 000,00	0,00	0,00	0,00	51 700 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	32 000 000,00	468 700 000,00	16 800 000,00	0,00	0,00	0,00	51 700 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	32 000 000,00	468 700 000,00	16 800 000,00	0,00	0,00	0,00	51 700 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	32 000 000,00	468 700 000,00	16 800 000,00	0,00	0,00	0,00	51 700 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	18 850 000,00	0,00	24 020 000,00	600 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	19 050 000,00	0,00	25 000 000,00	600 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	18 850 000,00	0,00	24 020 000,00	600 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	18 850 000,00	0,00	24 020 000,00	600 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	9 999 000,00	900 000,00	3 500 000,00	0,00	0,00	631 369 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	9 999 000,00	900 000,00	3 500 000,00	0,00	0,00	632 549 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	9 999 000,00	900 000,00	3 500 000,00	0,00	0,00	631 369 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	9 999 000,00	900 000,00	3 500 000,00	0,00	0,00	631 369 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 909
Détail par articles	

CHAPITRE 909 – Action économique AP (1) = 200 390 000,00

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	--	------------------------------	---	---	------------------------------	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	47 747 000,00	72 897 000,00	10 800 000,00	37 981 000,00	4 500 000,00	173 925 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	47 397 000,00	72 897 000,00	10 700 000,00	37 981 000,00	4 500 000,00	173 475 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	47 747 000,00	72 897 000,00	10 800 000,00	37 981 000,00	4 500 000,00	173 925 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	47 747 000,00	72 897 000,00	10 800 000,00	37 981 000,00	4 500 000,00	173 925 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00						
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00						
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 921
Détail par articles	

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	22 000 000,00	0,00	44 000 000,00	44 000 000,00	44 000 000,00
13332	Taxe sur construction de bureaux	20 000 000,00	0,00	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00
13333	Taxe complémentaire à la TLE	1 500 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
13334	Taxe sur les surfaces de stationnement	500 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	RECETTES	429 388 000,00	0,00	390 388 000,00	390 388 000,00	390 388 000,00
10223	TICPE 2ème part	64 000 000,00	0,00	60 000 000,00	60 000 000,00	60 000 000,00
10226	Taxe aménagement	40 000 000,00	0,00	35 000 000,00	35 000 000,00	35 000 000,00
13331	Amendes de police	69 388 000,00	0,00	69 388 000,00	69 388 000,00	69 388 000,00
13332	Taxe sur construction de bureaux	110 000 000,00	0,00	80 000 000,00	80 000 000,00	80 000 000,00
13334	Taxe sur les surfaces de stationnement	66 000 000,00	0,00	66 000 000,00	66 000 000,00	66 000 000,00
1338	Autres	80 000 000,00	0,00	80 000 000,00	80 000 000,00	80 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 922
Détail par articles	

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	112 000 000,00	0,00	113 029 000,00	113 029 000,00	113 029 000,00
1021	Dotation	22 000 000,00	0,00	23 029 000,00	23 029 000,00	23 029 000,00
10222	FCTVA	90 000 000,00	0,00	90 000 000,00	90 000 000,00	90 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 923
Détail par articles	

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	1 606 914 000,00	0,00	1 364 374 000,00	1 364 374 000,00	1 364 374 000,00
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	410 000 000,00	0,00	166 797 000,00	166 797 000,00	166 797 000,00
1641	Emprunts en euros	22 914 000,00	0,00	23 577 000,00	23 577 000,00	23 577 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	587 000 000,00	0,00	587 000 000,00	587 000 000,00	587 000 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	587 000 000,00	0,00	587 000 000,00	587 000 000,00	587 000 000,00
	RECETTES	1 852 332 000,00	0,00	2 001 221 000,00	2 001 221 000,00	2 001 221 000,00
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	641 467 000,00	0,00	578 814 000,00	578 814 000,00	578 814 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	587 000 000,00	0,00	587 000 000,00	587 000 000,00	587 000 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	587 000 000,00	0,00	587 000 000,00	587 000 000,00	587 000 000,00
2745	Avances remboursables	4 285 000,00	0,00	4 211 000,00	4 211 000,00	4 211 000,00
2748	Autres prêts	32 580 000,00	0,00	244 196 000,00	244 196 000,00	244 196 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 925
Détail par articles	

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	886 800 000,00	902 410 000,00	902 410 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	587 000 000,00	587 000 000,00	587 000 000,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	2 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
2117	Bois et forêts	2 500 000,00	17 500 000,00	17 500 000,00
2128	Autres agencements et aménagts	7 500 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
2313	Constructions	224 290 000,00	236 500 000,00	236 500 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	60 210 000,00	54 110 000,00	54 110 000,00
4551750507	75019 PARIS CMR G. BRASSENS	0,00	0,00	0,00
4551750654	75005 PARIS CMR HENRI IV	0,00	0,00	0,00
4551750699	75016 PARIS CMR JANSON DE SAILLY	400 000,00	400 000,00	400 000,00
4551750700	75016 PARIS CMR SAY	0,00	0,00	0,00
4551752524	75003 PARIS CMR V.HUGO	0,00	0,00	0,00
4551752525	75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE	100 000,00	100 000,00	100 000,00
4551752527	75006 PARIS CMR MONTAIGNE	200 000,00	200 000,00	200 000,00
4551752528	75007 PARIS CMR V.DURUY	0,00	0,00	0,00
4551752529	75008 PARIS CMR CHAPTAL	0,00	0,00	0,00
4551752531	75005 PARIS CMR LAVOISIER	0,00	0,00	0,00
4551752533	75009 PARIS CMR J. FERRY	0,00	0,00	0,00
4551752534	75009 PARIS CMR LAMARTINE	0,00	0,00	0,00
4551752536	75011 PARIS CMR VOLTAIRE	200 000,00	200 000,00	200 000,00
4551752537	75012 PARIS CMR VALERY	0,00	0,00	0,00
4551752538	75013 PARIS CMR RODIN	0,00	0,00	0,00
4551752539	75013 PARIS CMR MONET	0,00	0,00	0,00
4551752540	75013 PARIS CMR FAURE	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
4551752543	75014 PARIS CMR P. BERT	0,00	0,00	0,00
4551752544	75014 PARIS CMR VILLON	0,00	0,00	0,00
4551752545	75015 PARIS CMR BUFFON	0,00	0,00	0,00
4551752546	75015 PARIS CMR CAMILLE SEE	0,00	0,00	0,00
4551752547	75016 PARIS CMR C. BERNARD	0,00	0,00	0,00
4551752548	75016 PARIS CMR JANSON DE SAILLY	0,00	0,00	0,00
4551752550	75016 PARIS CMR FONTAINE	0,00	0,00	0,00
4551752551	75016 PARIS CMR MOLIERE	0,00	0,00	0,00
4551752553	75017 PARIS CMR HONORE DE BALZAC	0,00	0,00	0,00
4551752555	75019 PARIS CMR BERGSON	100 000,00	100 000,00	100 000,00
4551752556	75020 PARIS CMR H. BOUCHER	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
4551752557	75020 PARIS CMR RAVEL	0,00	0,00	0,00
4551771765	77 FONTAINEBLEAU CMR F. COUPERIN	0,00	0,00	0,00
4551781101	78 POISSY CMR LE CORBUSIER	0,00	0,00	0,00
4551781106	78 VERSAILLES CMR HOCHÉ	100 000,00	100 000,00	100 000,00
4551910677	91 MONTGERON CMR WEILER	0,00	0,00	0,00
4551921780	92 NEUILLY CMR PASTEUR	0,00	0,00	0,00
4551921782	92 MEUDON CMR RABELAIS	0,00	0,00	0,00
4551921783	92 VANVES CMR MICHELET	100 000,00	100 000,00	100 000,00
4551921784	92 SCEAUX CMR LAKANAL	100 000,00	100 000,00	100 000,00
4551921785	92 SCEAUX CMR M. CURIE	500 000,00	500 000,00	500 000,00
4551931186	93 AUBERVIL CMR ALEMBERT	0,00	0,00	0,00
4551931709	93 AUBERVILLIERS CMR H. WALLON	0,00	0,00	0,00
4551931710	93 NOISY LE SEC CMR OLYMPE DE GOUGES	0,00	0,00	0,00
4551931711	93 BONDY CMR J. RENOIR	0,00	0,00	0,00
4551931712	93 MONTREUIL CMR J. JAURES	0,00	0,00	0,00
4551941598	94 VINCENNES CMR H. BERLIOZ	0,00	0,00	0,00
4551941599	94 NOGENT SUR MARNE - CMR Branly	0,00	0,00	0,00
4551941602	94 VILLENEUVE LE ROI GEORGES BRASSENS	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	886 800 000,00	902 410 000,00	902 410 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	587 000 000,00	587 000 000,00	587 000 000,00
2031	Frais d'études	14 200 000,00	26 490 000,00	26 490 000,00
2033	Frais d'insertion	300 000,00	120 000,00	120 000,00
2313	Constructions	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	282 500 000,00	286 000 000,00	286 000 000,00
4551752523	CMR TURGOT 75003	0,00	0,00	0,00
4551752529	CMR CHAPTAL 75008	0,00	0,00	0,00
4551752543	CMR BERT 75014	0,00	0,00	0,00
4551752553	CMR BALZAC 75017	0,00	0,00	0,00
4551752555	CMR BERGSON 75019	0,00	0,00	0,00
4551752557	CMR RAVEL 75020	0,00	0,00	0,00
4551931186	93 AUBERVIL CMR ALEMBERT	0,00	0,00	0,00
4551931709	93 AUBERVILLIERS CMR H. WALLON	0,00	0,00	0,00
4551931710	93 NOISY LE SEC CMR OLYMPE DE GOUGES	0,00	0,00	0,00
4551931711	93 BONDY CMR J. RENOIR	0,00	0,00	0,00
4551931712	93 MONTREUIL CMR J. JAURES	0,00	0,00	0,00
4552781106	78 VERSAILLES CMR HOCHÉ	0,00	0,00	0,00
4552941599	94 NOGENT CMR BRANLY	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 926
Détail par articles	

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	309 979 000,00	323 001 000,00	323 001 000,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	309 979 000,00	323 001 000,00	323 001 000,00
13911	<i>Sub. transf cpte résultat. Etat, établist</i>	11 000 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00
13913	<i>Sub. transf cpte résultat. Départements</i>	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
13914	<i>Sub. transf cpte résultat. Communes</i>	70 000,00	50 000,00	50 000,00
13916	<i>Sub. transf cpte résultat. Autres EPL</i>	10 000,00	12 000,00	12 000,00
139172	<i>Sub. transf cpte résultat. FEDER</i>	120 000,00	50 000,00	50 000,00
13918	<i>Autres subventions d'équipement</i>	300 000,00	200 000,00	200 000,00
13932	<i>Dotation régionale d'équipement scolaire</i>	86 089 000,00	86 089 000,00	86 089 000,00
139331	<i>Amendes de police- Ile de France</i>	56 790 000,00	56 000 000,00	56 000 000,00
139332	<i>Taxe sur construction de bureaux</i>	94 000 000,00	98 000 000,00	98 000 000,00
139333	<i>Taxe complémentaire à la T.L.E. IF</i>	11 000 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00
139334	<i>Taxe sur les surfaces de stationnement</i>	14 000 000,00	18 000 000,00	18 000 000,00
13938	<i>Autres</i>	35 000 000,00	41 000 000,00	41 000 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4)	993 234 000,00	986 260 000,00	986 260 000,00
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	993 234 000,00	986 260 000,00	986 260 000,00
28031	<i>Frais d'études</i>	7 456 000,00	8 320 000,00	8 320 000,00
28032	<i>Frais de recherche et de développement</i>	10 000,00	0,00	0,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	179 000,00	110 000,00	110 000,00
2804111	<i>Subv. Etat : Bien mobilier, matériel</i>	2 373 000,00	1 710 000,00	1 710 000,00
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	18 852 000,00	15 900 000,00	15 900 000,00
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	17 538 000,00	22 620 000,00	22 620 000,00
2804114	<i>Voiries</i>	297 000,00	890 000,00	890 000,00
2804122	<i>Subv. Régions : Bâtiments, installations</i>	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2804123	<i>Subv. Régions : Projet infrastructure</i>	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2804131	<i>Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel</i>	3 424 000,00	1 890 000,00	1 890 000,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	41 819 000,00	41 750 000,00	41 750 000,00
2804133	<i>Subv. Dpt : Projet infrastructure</i>	22 390 000,00	22 550 000,00	22 550 000,00
2804141	<i>Subv. Cne : Bien mobilier, matériel</i>	18 748 000,00	17 410 000,00	17 410 000,00
2804142	<i>Subv. Cne : Bâtiments, installations</i>	197 332 000,00	194 940 000,00	194 940 000,00
2804143	<i>Subv. Cne : Projet infrastructure</i>	3 876 000,00	3 510 000,00	3 510 000,00
2804151	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	164 000,00	30 000,00	30 000,00
2804152	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	2 755 000,00	1 820 000,00	1 820 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	808 000,00	160 000,00	160 000,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	36 204 000,00	32 970 000,00	32 970 000,00
2804163	Subv. SPIC : Projet infrastructure	4 933 000,00	4 770 000,00	4 770 000,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	10 000,00	40 000,00	40 000,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	15 982 000,00	18 680 000,00	18 680 000,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	9 419 000,00	8 940 000,00	8 940 000,00
28041721	SNCF réseau : Bien mobilier, matériel	10 000,00	90 000,00	90 000,00
28041722	SNCF réseau : Bâtiments, installations	20 245 000,00	24 420 000,00	24 420 000,00
28041723	SNCF réseau : Projet infrastructure	30 744 000,00	33 990 000,00	33 990 000,00
28041732	Subv. STIF : Bâtiments, installations	3 935 000,00	3 290 000,00	3 290 000,00
28041733	Subv. STIF : Projet infrastructure	5 479 000,00	8 230 000,00	8 230 000,00
28041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	12 000,00	180 000,00	180 000,00
28041782	Subv. Autres : Bâtiments, installations	16 650 000,00	16 030 000,00	16 030 000,00
28041783	Subv. Autres : Projet infrastructure	65 752 000,00	77 270 000,00	77 270 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	13 954 000,00	17 450 000,00	17 450 000,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	120 731 000,00	133 490 000,00	133 490 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	2 712 000,00	2 340 000,00	2 340 000,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	23 077 000,00	23 120 000,00	23 120 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	97 891 000,00	107 970 000,00	107 970 000,00
280423	Privé : Projet infrastructure	194 000,00	430 000,00	430 000,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	151 000,00	80 000,00	80 000,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	5 252 000,00	2 630 000,00	2 630 000,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	0,00	20 000,00	20 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	139 000,00	40 000,00	40 000,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	8 026 000,00	6 130 000,00	6 130 000,00
2808	Autres immobilisations incorporelles	10 000,00	10 000,00	10 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	10 000,00	10 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	8 434 000,00	8 110 000,00	8 110 000,00
281311	Bâtiments administratifs	1 058 000,00	6 420 000,00	6 420 000,00
281312	Bâtiments scolaires	65 726 000,00	70 890 000,00	70 890 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	706 000,00	770 000,00	770 000,00
281318	Autres bâtiments publics	171 000,00	80 000,00	80 000,00
281351	Bâtiments publics	6 139 000,00	5 910 000,00	5 910 000,00
281572	Matériel technique scolaire	3 650 000,00	510 000,00	510 000,00
281578	Autre matériel technique	1 161 000,00	380 000,00	380 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	443 000,00	600 000,00	600 000,00
281828	Autres matériels de transport	995 000,00	670 000,00	670 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	50 905 000,00	11 730 000,00	11 730 000,00
281838	Autre matériel informatique	2 984 000,00	330 000,00	330 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	6 328 000,00	860 000,00	860 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 553 000,00	250 000,00	250 000,00
28185	Matériel de téléphonie	873 000,00	380 000,00	380 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	18 545 000,00	22 120 000,00	22 120 000,00
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnemen.t

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT	A.950
95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 951
	A 954

DEPENSES

950	
Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AP précédent	Vote de l'assemblée sur les AP
0,00	0,00

RECETTES

951	
Virements de la section de fonctionnement	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
151 025 000,00	115 069 000,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

RECETTES

954		
Produits des cessions d'immobilisations		
Pour mémoire budget précédent (1)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
189 300 000,00	0,00	0,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 528 267 000,00	0,00	2 109 741 000,00	2 552 135 000,00	2 552 135 000,00	2 076 273 000,00	475 862 000,00	2 552 135 000,00
930	Services généraux	202 581 000,00	0,00	62 132 000,00	199 242 000,00	199 342 000,00	62 237 000,00	137 105 000,00	199 342 000,00
931	Formation pro. et apprentissage	676 555 000,00	0,00	705 965 000,00	680 687 000,00	680 787 000,00	680 787 000,00	0,00	680 787 000,00
932	Enseignement	610 743 000,00	0,00	297 928 000,00	638 468 000,00	638 518 000,00	299 761 000,00	338 757 000,00	638 518 000,00
933	Culture, sports et loisirs	62 915 000,00	0,00	63 735 000,00	63 585 000,00	63 735 000,00	63 735 000,00	0,00	63 735 000,00
934	Santé et action sociale	9 716 000,00	0,00	12 166 000,00	11 516 000,00	12 166 000,00	12 166 000,00	0,00	12 166 000,00
935	Aménagement des territoires	22 713 000,00	0,00	22 843 000,00	22 763 000,00	22 843 000,00	22 843 000,00	0,00	22 843 000,00
936	Gestion des fonds européens	63 993 000,00	0,00	55 870 000,00	45 692 000,00	45 692 000,00	45 692 000,00	0,00	45 692 000,00
937	Environnement	23 919 000,00	0,00	25 136 000,00	24 936 000,00	25 136 000,00	25 136 000,00	0,00	25 136 000,00
938	Transports	778 056 000,00	0,00	783 706 000,00	785 646 000,00	783 656 000,00	783 656 000,00	0,00	783 656 000,00
939	Action économique	77 076 000,00	0,00	80 260 000,00	79 600 000,00	80 260 000,00	80 260 000,00	0,00	80 260 000,00
94	Services communs non ventilés	3 323 587 000,00	0,00		3 307 117 000,00	3 307 117 000,00		3 307 082 000,00	3 307 117 000,00
940	Impositions directes	2 207 549 000,00	0,00		2 207 254 000,00	2 207 254 000,00		2 207 254 000,00	2 207 254 000,00
941	Autres impôts et taxes	3 000 000,00	0,00		3 000 000,00	3 000 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	114 934 000,00	0,00		104 328 000,00	104 328 000,00		104 328 000,00	104 328 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	2 870 000,00	0,00		2 865 000,00	2 865 000,00		2 830 000,00	2 865 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	2 000 000,00			3 410 000,00	3 410 000,00		3 410 000,00	3 410 000,00
946	Transferts entre les sections	993 234 000,00			986 260 000,00	986 260 000,00		986 260 000,00	986 260 000,00
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	151 025 000,00		0,00	115 069 000,00	115 069 000,00		115 069 000,00	115 069 000,00
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	151 025 000,00			115 069 000,00	115 069 000,00		115 069 000,00	115 069 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		6 002 879 000,00	0,00	2 109 776 000,00	5 974 321 000,00	5 974 321 000,00	2 076 308 000,00	3 898 013 000,00	5 974 321 000,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)	0,00
---	------

TOTAL	5 974 321 000,00
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	147 228 000,00	0,00	143 927 000,00	143 927 000,00	143 927 000,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	79 000 000,00	0,00	79 000 000,00	79 000 000,00	79 000 000,00
932	Enseignement	16 350 000,00	0,00	16 350 000,00	16 350 000,00	16 350 000,00
933	Culture, sports et loisirs	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Gestion des fonds européens	48 993 000,00	0,00	45 692 000,00	45 692 000,00	45 692 000,00
937	Environnement	285 000,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	Services communs non ventilés	5 855 651 000,00	0,00	5 830 394 000,00	5 830 394 000,00	5 830 394 000,00
940	Impositions directes	3 245 834 000,00	0,00	124 763 000,00	124 763 000,00	124 763 000,00
941	Autres impôts et taxes	2 222 517 000,00	0,00	5 300 121 000,00	5 300 121 000,00	5 300 121 000,00
942	Dotations et participations	54 650 000,00	0,00	76 588 000,00	76 588 000,00	76 588 000,00
943	Opérations financières	22 671 000,00	0,00	4 521 000,00	4 521 000,00	4 521 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
946	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>309 979 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>323 001 000,00</i>	<i>323 001 000,00</i>	<i>323 001 000,00</i>
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL des groupes fonctionnels		6 002 879 000,00	0,00	5 974 321 000,00	5 974 321 000,00	5 974 321 000,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)	0,00
---	-------------

TOTAL	5 974 321 000,00
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux AE (1) = 62 132 000.00

	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	123 855 000,00	53 143 000,00	16 756 000,00	3 355 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	523 000,00	0,00	210 000,00	1 400 000,00	199 342 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	123 855 000,00	53 143 000,00	16 656 000,00	3 355 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	523 000,00	0,00	210 000,00	1 400 000,00	199 242 000,00
Vote de l'assemblée (2)	123 855 000,00	53 143 000,00	16 756 000,00	3 355 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	523 000,00	0,00	210 000,00	1 400 000,00	199 342 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP		53 143 000,00	6 506 000,00	355 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	523 000,00	0,00	210 000,00	1 400 000,00	62 237 000,00
Hors AE-CP	123 855 000,00	0,00	10 250 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 105 000,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 931
Détail par articles	

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 705 965 000,00

	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	8 097 000,00	80 534 000,00	21 990 000,00	169 929 000,00	3 750 000,00	136 056 000,00	22 642 000,00	29 570 000,00	208 219 000,00	680 787 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	8 097 000,00	80 534 000,00	21 990 000,00	169 929 000,00	3 700 000,00	136 056 000,00	22 592 000,00	29 570 000,00	208 219 000,00	680 687 000,00
Vote de l'assemblée (2)	8 097 000,00	80 534 000,00	21 990 000,00	169 929 000,00	3 750 000,00	136 056 000,00	22 642 000,00	29 570 000,00	208 219 000,00	680 787 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	8 097 000,00	80 534 000,00	21 990 000,00	169 929 000,00	3 750 000,00	136 056 000,00	22 642 000,00	29 570 000,00	208 219 000,00	680 787 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	79 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	79 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	79 000 000,00	0,00	79 000 000,00						

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement AE (1) = 297 928 000,00

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	497 263 000,00	68 340 000,00	20 257 000,00	12 190 000,00	0,00	40 468 000,00	638 518 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	497 263 000,00	68 340 000,00	20 257 000,00	12 140 000,00	0,00	40 468 000,00	638 468 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	497 263 000,00	68 340 000,00	20 257 000,00	12 190 000,00	0,00	40 468 000,00	638 518 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	158 506 000,00	68 340 000,00	20 257 000,00	12 190 000,00	0,00	40 468 000,00	299 761 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	338 757 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	338 757 000,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	7 350 000,00	0,00	9 000 000,00	0,00	0,00	0,00	16 350 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	7 350 000,00	0,00	9 000 000,00	0,00	0,00	0,00	16 350 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	7 350 000,00	0,00	9 000 000,00	0,00	0,00	0,00	16 350 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs AE (1) = 63 735 000.00

	0	1			2	3	7	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Culture						
		11	12	13				
		Enseignement artistique	Activités culturelles et artistiques	Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	50 964 000,00	1 536 000,00	9 460 000,00	1 775 000,00	0,00	63 735 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	50 964 000,00	1 536 000,00	9 410 000,00	1 675 000,00	0,00	63 585 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	50 964 000,00	1 536 000,00	9 460 000,00	1 775 000,00	0,00	63 735 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	50 964 000,00	1 536 000,00	9 460 000,00	1 775 000,00	0,00	63 735 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale AE (1) = 12 166 000.00

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	------------	---------------------	---------------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	1 365 000,00	6 495 000,00	4 306 000,00	0,00	12 166 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	1 315 000,00	6 395 000,00	3 806 000,00	0,00	11 516 000,00
Vote de l'assemblée (2)	1 365 000,00	6 495 000,00	4 306 000,00	0,00	12 166 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	1 365 000,00	6 495 000,00	4 306 000,00	0,00	12 166 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires **AE (1) = 22 843 000.00**

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural, autres espaces de dévelopt	Habitat - (Logement)	Actions en faveur du littoral	Technologies informat° et communicat°	Sécurité	Autres actions	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	18 178 000,00	1 700 000,00	1 070 000,00	0,00	45 000,00	0,00	1 200 000,00	650 000,00	0,00	22 843 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	18 098 000,00	1 700 000,00	1 070 000,00	0,00	45 000,00	0,00	1 200 000,00	650 000,00	0,00	22 763 000,00
Vote de l'assemblée (2)	18 178 000,00	1 700 000,00	1 070 000,00	0,00	45 000,00	0,00	1 200 000,00	650 000,00	0,00	22 843 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	18 178 000,00	1 700 000,00	1 070 000,00	0,00	45 000,00	0,00	1 200 000,00	650 000,00	0,00	22 843 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens AE (1) = 55 870 000.00

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	31 912 000,00	6 080 000,00	7 700 000,00	0,00	45 692 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	31 912 000,00	6 080 000,00	7 700 000,00	0,00	45 692 000,00
Vote de l'assemblée (2)	31 912 000,00	6 080 000,00	7 700 000,00	0,00	45 692 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	31 912 000,00	6 080 000,00	7 700 000,00	0,00	45 692 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	31 912 000,00	6 080 000,00	7 700 000,00	0,00	45 692 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	31 912 000,00	6 080 000,00	7 700 000,00	0,00	45 692 000,00
Vote de l'assemblée (2)	31 912 000,00	6 080 000,00	7 700 000,00	0,00	45 692 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement AE (1) = 25 136 000,00

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnem infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
--	--------------------------	-------------------------------	---	-------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	---	---------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	5 281 000,00	878 000,00	850 000,00	300 000,00	850 000,00	16 017 000,00	0,00	960 000,00	25 136 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	5 281 000,00	878 000,00	850 000,00	300 000,00	850 000,00	15 817 000,00	0,00	960 000,00	24 936 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	5 281 000,00	878 000,00	850 000,00	300 000,00	850 000,00	16 017 000,00	0,00	960 000,00	25 136 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	5 281 000,00	878 000,00	850 000,00	300 000,00	850 000,00	16 017 000,00	0,00	960 000,00	25 136 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	285 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	285 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	285 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports AE (1) = 783 706 000,00

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
		10	11	12	13	14	15	18
		Services communs	Transport ferroviaire régional de voyage	Gares et autres infrastructures ferrov.	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en commun

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	556 000,00	768 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	556 000,00	770 940 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	556 000,00	768 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	556 000,00	768 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	783 656 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	785 646 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	783 656 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	783 656 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 939
Détail par articles	

CHAPITRE 939 – Action économique AE (1) = 80 260 000.00

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	--	------------------------------	--	--	------------------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	23 202 000,00	27 741 000,00	8 913 000,00	5 022 000,00	15 382 000,00	80 260 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	23 202 000,00	27 741 000,00	8 453 000,00	5 022 000,00	15 182 000,00	79 600 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	23 202 000,00	27 741 000,00	8 913 000,00	5 022 000,00	15 382 000,00	80 260 000,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	23 202 000,00	27 741 000,00	8 913 000,00	5 022 000,00	15 382 000,00	80 260 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	2 207 549 000,00	0,00	2 207 254 000,00	2 207 254 000,00	2 207 254 000,00
73912	FNGIR	674 816 000,00	0,00	674 816 000,00	674 816 000,00	674 816 000,00
73913	Attributions de compensation CVAE	1 372 419 000,00	0,00	1 372 419 000,00	1 372 419 000,00	1 372 419 000,00
73914	Fonds péréquation rec.perçues par région	160 314 000,00	0,00	160 019 000,00	160 019 000,00	160 019 000,00
	RECETTES	3 245 834 000,00	0,00	124 763 000,00	124 763 000,00	124 763 000,00
73112	Cotisation sur la VAE	1 749 581 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseau	123 834 000,00	0,00	124 763 000,00	124 763 000,00	124 763 000,00
73123	Attributions de compensation CVAE	1 372 419 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
73918	Autres reversements sur impôts locaux	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
	RECETTES	2 222 517 000,00	0,00	5 300 121 000,00	5 300 121 000,00	5 300 121 000,00
7321	TICPE 1ere part - modulation LRL	965 400 000,00	0,00	963 900 000,00	963 900 000,00	963 900 000,00
733	Fraction de TVA	510 985 000,00	0,00	3 652 628 000,00	3 652 628 000,00	3 652 628 000,00
7344	Taxe/certif. immatriculation véhicules	340 000 000,00	0,00	320 000 000,00	320 000 000,00	320 000 000,00
7352	Taxe sur les locaux à usage de bureaux	212 939 000,00	0,00	212 939 000,00	212 939 000,00	212 939 000,00
7353	Taxe additionnelle droits de mutation	60 000 000,00	0,00	55 000 000,00	55 000 000,00	55 000 000,00
7382	Fracti° TICPE Accomp. réf. apprentissage	0,00	0,00	6 202 000,00	6 202 000,00	6 202 000,00
73841	Frais de gestion	88 111 000,00	0,00	49 000 000,00	49 000 000,00	49 000 000,00
73842	TICPE FPA	38 882 000,00	0,00	38 952 000,00	38 952 000,00	38 952 000,00
7388	Autres	6 200 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	54 650 000,00	0,00	76 588 000,00	76 588 000,00	76 588 000,00
744	FCTVA	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7454	Prélèv sur rec - Réforme apprentissage	0,00	0,00	9 237 000,00	9 237 000,00	9 237 000,00
7461	DGD	8 820 000,00	0,00	8 820 000,00	8 820 000,00	8 820 000,00
74718	Autres participations Etat	45 800 000,00	0,00	58 501 000,00	58 501 000,00	58 501 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 943
Détail par articles	

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	114 934 000,00	0,00	104 328 000,00	104 328 000,00	104 328 000,00
6182	Documentation générale et technique	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
6228	Divers	925 000,00	0,00	925 000,00	925 000,00	925 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	110 879 000,00	0,00	94 223 000,00	94 223 000,00	94 223 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 163 000,00	0,00	4 948 000,00	4 948 000,00	4 948 000,00
6688	Autres	718 000,00	0,00	657 000,00	657 000,00	657 000,00
	RECETTES (4)	22 671 000,00	0,00	4 521 000,00	4 521 000,00	4 521 000,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	22 671 000,00	0,00	4 521 000,00	4 521 000,00	4 521 000,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	61 781 000,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	56 833 000,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	4 948 000,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	1 134 000,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 134 000,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	2 870 000,00	0,00	2 865 000,00	2 865 000,00	2 865 000,00
6184	Frais de formation	40 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	77 000,00	0,00	77 000,00	77 000,00	77 000,00
65861	Frais de personnel	2 753 000,00	0,00	2 753 000,00	2 753 000,00	2 753 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 945
Détail par articles	

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	2 000 000,00	3 410 000,00	3 410 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	2 000 000,00	3 410 000,00	3 410 000,00
	RECETTES	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	993 234 000,00	986 260 000,00	986 260 000,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	993 234 000,00	986 260 000,00	986 260 000,00
6811	<i>Dot. amort. Immos incorporelles</i>	993 234 000,00	986 260 000,00	986 260 000,00
	Autres	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	309 979 000,00	323 001 000,00	323 001 000,00
	Reprises sur autofinancement	309 979 000,00	323 001 000,00	323 001 000,00
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	309 979 000,00	323 001 000,00	323 001 000,00
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B 952
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

952	
Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AE précédent	Vote de l'assemblée sur les AE
0,00	0,00

DEPENSES

953	
Virement à la section d'investissement	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
151 025 000,00	115 069 000,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent* globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		130 000,00	18 005 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	450 000,00	1 450 000,00	20 735 000,00
203	F r a i s études, recherche, dév. et insertion	0,00	713 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	713 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	450 000,00	1 450 000,00	2 600 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	7 487 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 487 000,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	15 000,00	1 360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 375 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	115 000,00	3 148 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 263 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	5 115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 115 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/901
Détail par articles	

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 037 000,00	26 395 000,00	44 432 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 037 000,00	26 395 000,00	44 432 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		0,00	1 329 000,00	0,00	482 624 000,00	8 496 000,00	70 317 000,00	76 700 000,00	12 866 000,00	42 534 000,00	694 866 000,00
203	Frais études, recherche, dev. et insertion	0,00	0,00	0,00	18 682 000,00	0,00	3 684 000,00	20 709 000,00	1 569 000,00	0,00	44 644 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 329 000,00	0,00	600 000,00	8 496 000,00	0,00	16 491 000,00	2 092 000,00	529 000,00	29 537 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920 000,00	0,00	0,00	920 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	8 250 000,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	8 286 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	1 984 000,00	0,00	171 000,00	0,00	0,00	0,00	2 155 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	24 073 000,00	0,00	4 562 000,00	0,00	0,00	42 000 000,00	70 635 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	84 963 000,00	0,00	38 492 000,00	20 172 000,00	7 113 000,00	0,00	150 740 000,00
236	Avances aux EPLE sur immos régionales	0,00	0,00	0,00	16 678 000,00	0,00	3 401 000,00	0,00	2 092 000,00	5 000,00	22 176 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	326 934 000,00	0,00	14 080 000,00	18 408 000,00	0,00	0,00	359 422 000,00
455	Opérat° invest.établist publics enseigt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 811 000,00	0,00	0,00	0,00	5 811 000,00
RECETTES		86 089 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	6 210 000,00	0,00	0,00	0,00	94 799 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	86 089 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 089 000,00
236	Avances aux EPLE sur immos régionales	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
455	Opérat° invest.établist publics enseigt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 210 000,00	0,00	0,00	0,00	6 210 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		0,00	1 446 000,00	27 065 000,00	5 479 000,00	36 395 000,00	7 050 000,00	1 500 000,00	78 935 000,00
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00	154 000,00	0,00	250 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 446 000,00	14 173 000,00	5 479 000,00	34 041 000,00	6 157 000,00	1 500 000,00	62 796 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 892 000,00	0,00	1 830 000,00	739 000,00	0,00	15 461 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	261 000,00	0,00	0,00	261 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	167 000,00	0,00	0,00	167 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	7 282 000,00	17 820 000,00	0,00	25 102 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	7 282 000,00	17 820 000,00	0,00	25 102 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	17 000 000,00	82 480 000,00	13 730 000,00	72 200 000,00	0,00	11 291 000,00	19 089 000,00	0,00	215 790 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	17 000 000,00	82 480 000,00	13 730 000,00	72 200 000,00	0,00	11 291 000,00	19 089 000,00	0,00	215 790 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		0,00	20 109 000,00	0,00	0,00	20 109 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	20 109 000,00	0,00	0,00	20 109 000,00
RECETTES		0,00	20 109 000,00	0,00	0,00	20 109 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	20 109 000,00	0,00	0,00	20 109 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnem infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	2 470 000,00	4 500 000,00	2 410 000,00	4 000 000,00	31 127 000,00	18 380 000,00	4 580 000,00	20 270 000,00	87 737 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 470 000,00	4 500 000,00	2 410 000,00	4 000 000,00	31 127 000,00	8 430 000,00	4 580 000,00	20 270 000,00	77 787 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 950 000,00	0,00	0,00	9 950 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1						
			Transports en commun de voyageurs						
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES		0,00	32 000 000,00	468 700 000,00	16 800 000,00	0,00	0,00	0,00	51 700 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	32 000 000,00	468 700 000,00	16 800 000,00	0,00	0,00	0,00	51 700 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries					7 Sécurité	
		21	22	23	24	25		28
		Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie communale	Sécurité routière		Autres liaisons
DEPENSES		18 850 000,00	0,00	24 020 000,00	600 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	18 850 000,00	0,00	24 020 000,00	600 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	8 Autres transports						TOTAL DU CHAPITRE	
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.		88 Autres
DEPENSES		0,00	0,00	9 999 000,00	900 000,00	3 500 000,00	0,00	0,00	631 369 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	9 999 000,00	900 000,00	3 500 000,00	0,00	0,00	631 369 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/909
Détail par articles	

CHAPITRE 909 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	47 747 000,00	72 897 000,00	10 800 000,00	37 981 000,00	4 500 000,00	173 925 000,00
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	952 000,00	0,00	0,00	0,00	952 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	40 234 000,00	67 660 000,00	10 500 000,00	37 981 000,00	4 500 000,00	160 875 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
261	Titres de participation	0,00	1 647 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 647 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
274	Prêts	0,00	2 866 000,00	4 185 000,00	300 000,00	0,00	0,00	7 351 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	2					3	4					TOTAL DU CHAPITRE	
		Administration générale						Sécurité	Actions interrégionales, européennes					
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement			28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale		44 Aide publique au développement
201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux													
DEPENSES		123 855 000,00	53 143 000,00	16 756 000,00	3 355 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	523 000,00	0,00	210 000,00	1 400 000,00	199 342 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	1 523 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 523 000,00
606	Achats non stockés de matières	11 000,00	2 256 000,00	54 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 324 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	4 074 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 074 000,00
613	Locations	0,00	10 468 000,00	229 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	10 708 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	1 940 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 940 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 761 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 761 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	1 922 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 924 000,00
617	Etudes et recherches	25 000,00	291 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 000,00
618	Divers	19 000,00	1 596 000,00	161 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 846 000,00
621	Personnel extérieur au service	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	22 000,00	11 071 000,00	50 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	11 188 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	5 823 000,00	949 000,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	63 000,00	7 054 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	30 000,00	1 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	1 505 000,00
625	Déplacements et missions	493 000,00	229 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	730 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	921 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	921 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
628	Divers	0,00	2 930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 000,00	0,00	0,00	0,00	3 116 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 701 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 701 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	272 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
641	Rémunérations du personnel	87 767 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 767 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	30 160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 160 000,00
647	Autres charges sociales	1 694 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 714 000,00
648	Autres charges de personnel	703 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	703 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
652	Indemnités de présence	0,00	0,00	0,00	3 030 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 030 000,00
653	Indemnités, frais et format° élus	0,00	0,00	10 924 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 924 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
656	Participations	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	899 000,00	4 358 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	318 000,00	0,00	210 000,00	1 317 000,00	7 202 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	24 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
674	S u b v . fonctionnement exceptionnelles	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/931
Détail par articles	

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			
DEPENSES		8 097 000,00	80 534 000,00	21 990 000,00	169 929 000,00	3 750 000,00	136 056 000,00	22 642 000,00	29 570 000,00	208 219 000,00	680 787 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	57 470 000,00	0,00	101 991 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 461 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 907 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 907 000,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	1 311 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	20 000,00	1 333 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	136 056 000,00	0,00	0,00	34 631 000,00	175 687 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 917 000,00	0,00	5 917 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	3 821 000,00	23 064 000,00	21 990 000,00	62 938 000,00	3 750 000,00	0,00	22 642 000,00	23 640 000,00	173 568 000,00	335 413 000,00
RECETTES		0,00	79 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000 000,00
747	Participations	0,00	79 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	497 263 000,00	68 340 000,00	20 257 000,00	12 190 000,00	0,00	40 468 000,00	638 518 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	52 441 000,00	0,00	9 962 000,00	0,00	0,00	0,00	62 403 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 579 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	3 579 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	938 000,00	12 000,00	0,00	5 000,00	5 955 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 691 000,00	8 931 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	846 000,00	0,00	0,00	61 000,00	0,00	150 000,00	1 057 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	1 430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 430 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	1 111 000,00	0,00	0,00	194 000,00	0,00	1 375 000,00	2 680 000,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	307 000,00	0,00	0,00	218 000,00	0,00	41 000,00	566 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	6 316 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 316 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	1 650 000,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	1 790 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	1 620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 620 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	6 855 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 855 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	234 996 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 996 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	86 612 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 612 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	5 184 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 184 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	1 289 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 289 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 475 000,00	0,00	5 000,00	3 480 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	74 033 000,00	68 340 000,00	7 182 000,00	61 000,00	0,00	0,00	149 616 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	15 315 000,00	0,00	2 035 000,00	6 151 000,00	0,00	30 201 000,00	53 702 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	24 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	107 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 000,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	7 350 000,00	0,00	9 000 000,00	0,00	0,00	0,00	16 350 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	0,00	9 000 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		0,00	0,00	50 964 000,00	1 536 000,00	9 460 000,00	1 775 000,00	0,00	63 735 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	340 000,00	0,00	0,00	0,00	340 000,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	515 000,00	0,00	0,00	0,00	515 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	202 000,00	0,00	0,00	202 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	0,00	0,00	51 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	708 000,00	0,00	0,00	708 000,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	465 000,00	626 000,00	100 000,00	0,00	1 191 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	202 000,00	0,00	0,00	202 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 675 000,00	0,00	1 675 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	50 964 000,00	216 000,00	7 671 000,00	0,00	0,00	58 851 000,00
RECETTES		0,00	0,00	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00
747	Participations	0,00	0,00	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		1 365 000,00	6 495 000,00	4 306 000,00	0,00	12 166 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	1 365 000,00	6 373 000,00	4 306 000,00	0,00	12 044 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de développ	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat ^e et communicat ^e	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		18 178 000,00	1 700 000,00	1 070 000,00	0,00	45 000,00	0,00	1 200 000,00	650 000,00	0,00	22 843 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
623	Publicité, publicat ^e , relations publique	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
628	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	105 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	18 078 000,00	1 700 000,00	1 070 000,00	0,00	40 000,00	0,00	1 100 000,00	650 000,00	0,00	22 638 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		31 912 000,00	6 080 000,00	7 700 000,00	0,00	45 692 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	31 912 000,00	6 080 000,00	7 700 000,00	0,00	45 692 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		31 912 000,00	6 080 000,00	7 700 000,00	0,00	45 692 000,00
747	Participations	31 912 000,00	6 080 000,00	7 700 000,00	0,00	45 692 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnem infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	5 281 000,00	878 000,00	850 000,00	300 000,00	850 000,00	16 017 000,00	0,00	960 000,00	25 136 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
628	Divers	0,00	30 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	300 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	5 176 000,00	858 000,00	850 000,00	280 000,00	850 000,00	15 767 000,00	0,00	960 000,00	24 741 000,00
RECETTES		0,00	0,00	285 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00
747	Participations	0,00	0,00	285 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs							
			10	11	12	13	14	15	18	
			Services communs	Transport ferroviaire régional de voyage	Gares et autres infrastructures ferrov.	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en commun	
DEPENSES		556 000,00	768 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000 000,00
617	Etudes et recherches	556 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	671 390 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	97 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	2						7 Sécurité
		Routes et voiries						
		21	22	23	24	25	28	
		Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie communale	Sécurité routière	Autres liaisons	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	8 Autres transports						TOTAL DU CHAPITRE	
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.		88 Autres
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	783 656 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	706 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	671 390 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 500 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/939
Détail par articles	

CHAPITRE 939 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	23 202 000,00	27 741 000,00	8 913 000,00	5 022 000,00	15 382 000,00	80 260 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	126 000,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	101 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	201 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	713 000,00	1 377 000,00	128 000,00	0,00	1 000,00	2 219 000,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	2 003 000,00	0,00	292 000,00	69 000,00	2 364 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	203 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	305 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	21 880 000,00	23 982 000,00	8 685 000,00	4 730 000,00	15 309 000,00	74 586 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	253 000,00	0,00	0,00	0,00	253 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
CE - CFF	16/12/2020	587 000 000,00	500 000 000,00	0,00	500 000 000,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
Programme de NEU-CP	16/12/2020	1 500 000 000,00	1 000 000 000,00	-1 670 011,33	1 000 000 000,00	500 000 000,00
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 087 000 000,00	1 500 000 000,00	-1 670 011,33	1 500 000 000,00	500 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					5 147 612 644,69									
2011.EP.EUR.410	SG, DB, HSBC, Natixis	06/06/2011	08/06/2011	07/01/2022	410 000 000,00	F	Fixe	3,625	3,625	EUR	A	F	O	A-1
2011.PP.AUD.66,8	CACIB	27/06/2011	28/06/2011	28/06/2021	66 796 318,16	V	EUR3M	1,921	1,948	AUD	T	F	O	A-1
2011.PP.EUR.60	SG	11/07/2011	13/07/2011	13/07/2026	60 000 000,00	F	Fixe	4,035	4,035	EUR	A	F	O	A-1
2012.EP.EUR.350	BNP PARIBAS et CACIB	23/03/2012	27/03/2012	27/03/2024	350 000 000,00	F	Fixe	3,625	3,625	EUR	A	F	O	A-1
2013.EP.EUR.300	BARCLAYS, NATIXIS	06/06/2013	10/06/2013	10/06/2023	300 000 000,00	F	Fixe	2,250	2,250	EUR	A	F	O	A-1
2013.PP.EUR.40	NATIXIS	26/03/2013	28/03/2013	28/03/2025	40 000 000,00	F	Fixe	2,594	2,594	EUR	A	F	O	A-1
2013.PP.EUR.50	Commerzbank	27/11/2013	29/11/2013	29/11/2024	50 000 000,00	F	Fixe	2,675	2,675	EUR	A	F	O	A-1
2013.PP.EUR.70	HSBC	29/10/2013	31/10/2013	31/10/2028	70 000 000,00	F	Fixe	3,060	3,060	EUR	A	F	O	A-1
2013.PP.JPY.40,8	CACIB	10/04/2013	11/04/2013	11/04/2028	40 816 326,53	V	EUR3M	0,976	0,990	JPY	T	F	O	A-1
2013.SSD.EUR.50	HELABA	04/04/2013	10/04/2013	10/04/2028	50 000 000,00	F	Fixe	2,750	2,750	EUR	A	F	N	A-1
2014.EP.EUR.600	CACIB, HSBC et Natixis	22/04/2014	24/04/2014	24/04/2026	600 000 000,00	F	Fixe	2,375	2,375	EUR	A	F	O	A-1
2014.PP.EUR.35	HSBC	23/09/2014	25/09/2014	25/09/2025	35 000 000,00	F	Fixe	1,640	1,640	EUR	A	F	O	A-1
2015.EP.EUR.500	BNPP, CACIB, NATIXIS	21/04/2015	23/04/2015	23/04/2027	500 000 000,00	F	Fixe	0,625	0,625	EUR	A	F	O	A-1
2015.PP.EUR.100	Bred	29/07/2015	31/07/2015	31/07/2021	100 000 000,00	V	EUR3M	0,127	0,129	EUR	T	F	O	A-1
2015.TAP.EUR.25	BNPP	26/10/2015	28/10/2015	27/03/2024	25 000 000,00	F	Fixe	3,625	3,625	EUR	A	F	O	A-1
2016.EP.EUR.650	BNPP, CACIB, NATIXIS, SGCIB	10/06/2016	14/06/2016	14/06/2025	650 000 000,00	F	Fixe	0,500	0,500	EUR	A	F	O	A-1
2017.EP.EUR.500	BARCLAYS, CACIB, HSBC, SG	07/03/2017	14/03/2017	14/03/2029	500 000 000,00	F	Fixe	1,375	1,375	EUR	A	F	O	A-1
2018.EP.EUR.500	CACIB, HSBC, NATIXIS, SG	18/06/2018	20/06/2018	20/06/2033	500 000 000,00	F	Fixe	1,375	1,375	EUR	A	F	O	A-1
2020.EP.EUR.250	BNPP, CACIB, DB, HSBC, Unicredit	26/06/2020	30/06/2020	02/07/2040	250 000 000,00	F	Fixe	0,610	0,610	EUR	A	F	O	A-1
2020.EP.EUR.550	BNPP, CACIB, DB, HSBC, Unicredit	26/06/2020	30/06/2020	02/07/2030	550 000 000,00	F	Fixe	0,100	0,100	EUR	A	F	O	A-1
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					752 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					752 000 000,00									
2011.BQ.EUR.252	CDC	14/12/2011	20/12/2011	01/03/2012	252 000 000,00	F	Fixe	3,570	3,570	EUR	T	P	O	A-1
2012.BQ.EUR.200	BEI	16/03/2012	26/03/2012	25/03/2027	200 000 000,00	F	Fixe	3,827	3,827	EUR	T	F	O	A-1
2018.BQ.EUR.40	CDC	19/05/2017	06/03/2018	01/03/2019	40 000 000,00	F	Fixe	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
2018.BQ.EUR.60	CDC	19/05/2017	08/06/2018	01/09/2018	60 000 000,00	F	Fixe	1,340	1,340	EUR	T	P	O	A-1
2019.BQ.EUR.150	BEI	19/12/2014	26/07/2019	22/11/2023	150 000 000,00	F	Fixe	0,000	0,000	EUR	A	F	O	A-1
2019.BQ.EUR.50	BEI	19/12/2014	26/07/2019	20/11/2024	50 000 000,00	F	Fixe	0,000	0,000	EUR	A	F	O	A-1

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
2007.REVOLVING.1000	Caisses d'épargne	07/11/2007	31/12/2007	30/12/2011	0,00	V	EONIA	4,021	4,077	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Prévision pour emprunt 2021					0,00			0,000	0,000				N	-
Prévision pour rachat de dette 2021					0,00			0,000	0,000				N	-
Total général					5 899 612 644,69									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		167 612 644,69		5 147 612 644,69					166 796 318,16	82 682 152,47	2 421 000,00	56 485 475,15
2011.EP.EUR.410	N	0,00	A-1	410 000 000,00	2,00	F	Fixe	3,625	0,00	14 862 500,00	0,00	14 577 465,76
2011.PP.AUD.66,8	O	66 796 318,16	A-1	66 796 318,16	1,50	V	EUR3M	1,090	66 796 318,16	335 234,02	0,00	0,00
2011.PP.EUR.60	O	60 000 000,00	A-1	60 000 000,00	6,50	V	EUR3M	1,180	0,00	3 078 000,00	2 421 000,00	1 276 421,92
2012.EP.EUR.350	N	0,00	A-1	350 000 000,00	4,20	F	Fixe	3,625	0,00	12 687 500,00	0,00	9 698 116,44
2013.EP.EUR.300	N	0,00	A-1	300 000 000,00	3,40	F	Fixe	2,250	0,00	6 750 000,00	0,00	3 772 602,74
2013.PP.EUR.40	N	0,00	A-1	40 000 000,00	5,20	F	Fixe	2,594	0,00	1 037 600,00	0,00	790 281,65
2013.PP.EUR.50	N	0,00	A-1	50 000 000,00	4,90	F	Fixe	2,675	0,00	1 337 500,00	0,00	117 260,28
2013.PP.EUR.70	N	0,00	A-1	70 000 000,00	8,80	F	Fixe	3,060	0,00	2 142 000,00	0,00	357 978,09
2013.PP.JPY.40,8	O	40 816 326,53	A-1	40 816 326,53	8,30	V	EUR3M	1,465	0,00	564 880,95	0,00	125 357,14
2013.SSD.EUR.50	N	0,00	A-1	50 000 000,00	7,30	F	Fixe	2,750	0,00	1 375 000,00	0,00	998 287,68
2014.EP.EUR.600	N	0,00	A-1	600 000 000,00	6,30	F	Fixe	2,375	0,00	14 250 000,00	0,00	9 799 315,07
2014.PP.EUR.35	N	0,00	A-1	35 000 000,00	5,70	F	Fixe	1,640	0,00	574 000,00	0,00	152 542,47
2015.EP.EUR.500	N	0,00	A-1	500 000 000,00	7,30	F	Fixe	0,625	0,00	3 125 000,00	0,00	2 157 534,25
2015.PP.EUR.100	N	0,00	A-1	100 000 000,00	1,60	V	EUR3M	0,850	100 000 000,00	570 312,50	0,00	0,00
2015.TAP.EUR.25	N	0,00	A-1	25 000 000,00	4,20	F	Fixe	3,625	0,00	906 250,00	0,00	692 722,61
2016.EP.EUR.650	N	0,00	A-1	650 000 000,00	5,50	F	Fixe	0,500	0,00	3 250 000,00	0,00	1 780 821,92
2017.EP.EUR.500	N	0,00	A-1	500 000 000,00	9,20	F	Fixe	1,375	0,00	6 875 000,00	0,00	5 500 000,00
2018.EP.EUR.500	N	0,00	A-1	500 000 000,00	13,50	F	Fixe	1,375	0,00	6 875 000,00	0,00	3 654 109,59
2020.EP.EUR.250	N	0,00	A-1	250 000 000,00	19,50	F	Fixe	0,610	0,00	1 533 350,00	0,00	760 410,96
2020.EP.EUR.550	N	0,00	A-1	550 000 000,00	9,50	F	Fixe	0,100	0,00	553 025,00	0,00	274 246,58
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		603 713 643,16					23 576 847,65	12 197 702,25	0,00	471 807,42
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		603 713 643,16					23 576 847,65	12 197 702,25	0,00	471 807,42
2011.BQ.EUR.252	N	0,00	A-1	116 900 527,52	6,90	F	Fixe	3,570	17 815 634,18	3 884 955,20	0,00	290 911,44
2012.BQ.EUR.200	N	0,00	A-1	200 000 000,00	7,20	F	Fixe	3,827	0,00	7 654 000,00	0,00	127 566,67
2018.BQ.EUR.40	N	0,00	A-1	36 000 000,00	18,20	F	Fixe	0,000	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2018.BQ.EUR.60	N	0,00	A-1	50 813 115,64	13,50	F	Fixe	1,340	3 761 213,47	658 747,05	0,00	53 329,31
2019.BQ.EUR.150	N	0,00	A-1	150 000 000,00	3,90	F	Fixe	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2019.BQ.EUR.50	N	0,00	A-1	50 000 000,00	4,90	F	Fixe	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
2007.REVOLVING.1000	N	0,00	A-1	0,00	3,00	V	EONIA	0,680	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	4 823 405,42
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	4 823 405,42
Prévision pour emprunt 2021	N	0,00	-	0,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	4 823 405,42
Prévision pour rachat de dette 2021	N	0,00	-	0,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		167 612 644,69		5 751 326 287,85					190 373 165,81	94 879 854,72	2 421 000,00	61 780 687,99

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	27	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 751 326 287,85	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		167 612 644,69					167 612 644,69				0,00	0,00	0,00
2011.PP.AUD.66.8.DEV	2011.PP.AUD.66.8	66 796 318,16	28/06/2021	CACIB	Swap	Change	66 796 318,16	28/06/2011	28/06/2021	T	0,00	0,00	0,00
2011.PP.EUR.60.DV1	2011.PP.EUR.60	60 000 000,00	13/07/2026	SG	Swap	Taux	60 000 000,00	13/07/2011	13/07/2026	T	0,00	0,00	0,00
2013.PP.JPY.40.8.DEV	2013.PP.JPY.40.8	40 816 326,53	11/04/2028	CACIB	Swap	Change	40 816 326,53	11/04/2013	11/04/2028	T	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		167 612 644,69					167 612 644,69				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						2 530 878,24	21 373 736,66		
2011.PP.AUD.66.8.DEV	2011.PP.AUD.66.8	EUR3M	0,990		0,000	0,00	0,00	A-1	A-1
2011.PP.EUR.60.DV1	2011.PP.EUR.60	EUR3M	1,080	Fixe	4,035	2 530 878,24	21 373 736,66	A-1	A-1
2013.PP.JPY.40.8.DEV	2013.PP.JPY.40.8	EUR3M	1,365		0,000	0,00	0,00	A-1	A-1
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						2 530 878,24	21 373 736,66		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 4321-1 du CGCT) : 1 500 TTC €		
	Catégories de biens amortis		
L	REGUL AMORTISSEMENT EXCEPTIONNELLE - 8 ANS	8	01/01/2005
L	SUB ETAT HORS INFRA	15	01/01/2005
L	Matériel informatique administratif	4	01/01/2005
L	SUB RFF0 HORS MAT FERROV	15	01/01/2005
L	STIF HORS MAT FERROV	15	01/01/2005
L	Autres bâtiments publics	30	01/01/2005
L	SUB AUTRES ORG DE TRANSPORT HORS MAT FERRO	15	01/01/2005
L	SUB STIF MAT FERROVIAIRE	30	01/01/2005
L	SUBV AUTRES ORG TRANSP MAT FERROVIAIRE	30	01/01/2005
L	Installations aménagements constructions bât. publics	15	01/01/2005
L	SUB RFF INFRASTRUCTURES	50	01/01/2005
L	SUB STIF INFRASTRUCTURES	50	01/01/2005
L	SUBV AUTRES ORG TRANS INFRASTRUCTURES	50	01/01/2005
L	AVANCES AUX EPLE	30	01/01/2005
L	SUB REGION HORS INFRA	15	01/01/2005
L	SUB DEPT HORS INFRA	15	01/01/2005
L	SUB COMMUNES ET INTERCO HORS INFRA	15	01/01/2005
L	Installations aménagements constructions bât. privés	15	01/01/2005
L	SUB AUTRES GROUPEMENTS ET EPL HORS INFRA	15	01/01/2005
L	SUB SPIC HORS INFRA	15	01/01/2005
L	SUB SNCF MATERIEL FERROVIAIRE	30	01/01/2005
L	SUB SNCF HORS MATERIEL DE TRANSPORT	15	01/01/2005
L	SUB ORGANISMES PUBLICS DIVERS HORS INFRA	15	01/01/2005
L	SUB ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS	15	01/01/2005
L	SUB PERSONNE DE DROIT PRIVE	5	01/01/2005
L	Matériel informatique scolaire	4	01/01/2005
L	Mobilier administratif et autres	8	01/01/2005
L	Matériel ethnique léger	5	01/01/2005
L	Matériel de bureau et mobilier scolaire	8	01/01/2005
L	Matériel technique scolaire lourd	10	01/01/2005

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel de téléphonie	5	01/01/2005
L	Autres matériel	10	01/01/2005
L	Installation, agencement et aménagement	15	01/01/2005
L	Bâtiments administratifs	30	01/01/2005
L	Avances aux mandataires	30	01/01/2005
L	Batiments scolaires	30	01/01/2005
L	SUB ETAT2 INFRA	50	01/01/2005
L	SUB DEPT 2 INFRA	50	01/01/2005
L	Licences et logiciels	2	01/01/2005
L	Matériel technique lourd	10	01/01/2005
L	Matériel technique scolaire léger	5	01/01/2005
L	véhicules légers et industriels	5	01/01/2005
L	Plantations	15	01/01/2005
L	Autres	5	01/01/2005
L	SUB ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS	15	01/01/2005
L	SUB ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES	5	01/01/2005
L	SUB COMMUNE2 ET INTERCO INFRA	50	01/01/2005
L	Avances mandataires - Bâtiments scolaires	30	01/01/2005
L	SUB SPIC 2 INFRA	50	01/01/2005
L	SUB SNCF2 INFRA	50	01/01/2005
L	Grpt/EPL infra	50	01/01/2005
L	Org public div infra	50	01/01/2005
L	SUB SPIC 30	30	01/01/2005
L	Avances Enseignement Supérieur	15	01/01/2005
L	Reprise des bâtiments scolaires avant le 31/12/2004	1	01/01/2005
L	Fiches mères - Bâtiments scolaires	30	01/01/2005
L	Fiches mères - Bâtiments Enseignement Supérieur	30	01/01/2005
L	Matériel informatique Enseignement supérieur	15	01/01/2005
L	Matériel bureau et mobilier Enseignement Supérieur	15	01/01/2005
L	Construction Batiments enseignement superieur	30	01/01/2005
L	Batiment scolaires recus a disposition	30	01/01/2005
L	SUB DEPARTEMENTALES SCOLAIRE HORS INFRA	15	01/01/2005
L	SUB COMMUNALES SCOLAIRE HORS INFRA	15	01/01/2005
L	Reprise batiment scolaires recus a disposition	30	01/01/2005
L	Plantations AEV	15	01/01/2005
L	AVANCES EQUIPEMENTS EPLE	10	01/01/2005
L	RECHERCHE DEVELOPPEM	5	01/01/2005
L	INST MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUE LOURD	10	01/01/2005

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	SUB ETAT INFRA SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ans	30	01/01/2011
L	SUB DEPT INFRA SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ans	30	01/01/2011
L	SUB COMMUNE 2 SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ans	30	01/01/2011
L	SUB GRPT EPLE INFRA SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ans	30	01/01/2011
L	SUB SPIC 2 SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ans	30	01/01/2011
L	SUB SNCF 2 INFRA SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ans	30	01/01/2011
L	ORG PUB DIV SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ans	30	01/01/2011
L	SUB RFF2 SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ans	30	01/01/2011
L	SUB STIF2 SPECIF 2011 ANCIEN 50 -> 30 ans	30	01/01/2011
L	SUB AUTRE ORG TRANS SPECIF 2011 ANCIEN 50 ->30 ans	30	01/01/2011
L	SUB ETAT - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB ETAT - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB ETAT - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB REGION - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB REGION - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB REGION - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB DEPT - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB DEPT - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB DEPT - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB COMMUNES / EPCI - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB COMMUNES / EPCI - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB COMMUNES / EPCI - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB AUTRES GRPTS ET EPLE - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB AUTRES GRPTS - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB AUTRES GRPTS - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB SPIC - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB SPIC - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB SPIC - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB SNCF - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB SNCF - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB SNCF - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB RFF - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB RFF - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	RFF 30	30	01/01/2011
L	SUB STIF - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB STIF - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	STIF 30	30	01/01/2011
L	SUB AUTRES ORG DE TRANSP - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
L	SUB AUTRES ORG DE TRANSP - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB AUTRES ORG DE TRANSP - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	ORGA PUBLICS DIVERS - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	ORGA PUBLICS DIVERS - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	ORGA PUB DIV 30	30	01/01/2011
L	SUB PERSONNE DROIT PRIVE - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB PERSONNE DROIT PRIVE - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB PERSONNE DROIT PRIVE - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB ETABLS SCOL EQUIPT - BIEN MOB MAT ETU - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	SUB ETABLS SCOL EQUIPT - BAT INST - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB ETABLS SCOL EQUIPT - INFRA INT NAT - AMORT 30 ANS	30	01/01/2011
L	SUB EQUIPT EN NATURE - AMORT 15 ANS	15	01/01/2011
L	SUB EQUIPT EN NATURE - AMORT 5 ANS	5	01/01/2011
L	Concessions et droits similaires	2	01/01/2012
L	SUB ETAT - VOIERIES - AMORT 40 ANS	40	31/05/2018
L	SUB ETAT - MONUMENTS HIST - AMORT 40 ANS	40	31/05/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	3 410 000,00		20 451 600,00	23 861 600,00	1 400 000,00	22 461 600,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	3 410 000,00		20 451 600,00	23 861 600,00	1 400 000,00	22 461 600,00
Provision pour risque de contentieux pour les loyers de la Tour Montparnasse	0,00	21/11/2014	3 132 600,00	3 132 600,00	1 400 000,00	1 732 600,00
Complément à la provision pour risque de contentieux pour les loyers de la Tour Montparnasse	0,00	13/10/2016	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
Règlement du marché de rénovation et d'extension du lycée Corneille à la Celle Saint Cloud	0,00	13/10/2016	650 000,00	650 000,00	0,00	650 000,00
Résiliation de la convention de mise à disposition de la région de bâtiments appartenant à l'APHRL	0,00	13/10/2016	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
Litige concernant les travaux de restructuration de la cité scolaire Hoche à Versailles	0,00	13/10/2016	650 000,00	650 000,00	0,00	650 000,00
Complément au règlement du marché de rénovation et d'extension du lycée Corneille Celle Saint Cloud	0,00	11/06/2020	280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00
Complément à la résiliation de la convention de MAD de la région de bâtiments appartenant à l'APHRL	0,00	11/06/2020	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
Complément au litige concernant les travaux de restructuration de la cité scolaire Hoche Versailles	0,00	11/06/2020	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00
Recours indemnitaire concernant le marché 05-061 relatif à la maîtrise d'œuvre	0,00	11/06/2020	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Règlement du solde du marché de construction du lycée international à Noisy le Grand	0,00	11/06/2020	4 700 000,00	4 700 000,00	0,00	4 700 000,00
Demande indemnitaire concernant le marché passé pour la construction du lycée de Dammartin en Goële	0,00	11/06/2020	415 000,00	415 000,00	0,00	415 000,00
Litige concernant l'indemnisation de préjudices résultant du non respect du délai de prévenance	0,00	11/06/2020	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00
Litige concernant des demandes de subvention du département de Seine Saint Denis	0,00	11/06/2020	863 000,00	863 000,00	0,00	863 000,00
Recours indemnitaire lycée Prony à Asnières	0,00	11/06/2020	1 255 000,00	1 255 000,00	0,00	1 255 000,00
Recours indemnitaire lycée Arago à Villeneuve Saint Georges	0,00	11/06/2020	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Recours indemnitaire lycée Aubrac à Pantin	0,00	11/06/2020	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Litige relatif à des travaux réalisés à proximité de la Bibliothèque de l'Université Paris Descartes	0,00	11/06/2020	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Litige relatif à deux marchés de réalisation de prestations intellectuelles	0,00	11/06/2020	29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00
Litige relatif au marché de construction de la Maison des sciences de l'environnement	0,00	11/06/2020	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Litige relatif au marché de construction du bâtiment de format° continue de l'université Paris Ouest	0,00	11/06/2020	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00
Litige relatif aux travaux de reconstruction et d'extension du lycée Fustel de Coulanges à Massy	0,00	11/06/2020	535 000,00	535 000,00	0,00	535 000,00
Litige concernant une demande de subvention dans le domaine de la production cinématographique	0,00	11/06/2020	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Demande indemnitaire concernant une demande de poste adapté	0,00	11/06/2020	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Provision pour risque de contentieux - Prolongation délais de chantier Influence 2 - ALRIC	0,00	11/06/2020	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
Provision pour risque de contentieux - Prolongation délais de chantier Influence 2 - DERICHEBOURG	0,00	11/06/2020	791 000,00	791 000,00	0,00	791 000,00
Provision pour risque de contentieux - Prolongation délais de chantier Influence 2 - DBS	0,00	11/06/2020	371 000,00	371 000,00	0,00	371 000,00
Provision pour risque de contentieux - Prolongation délais de chantier Influence 2 - SUSCILLON	0,00	11/06/2020	278 000,00	278 000,00	0,00	278 000,00
Provision pour risque de contentieux - Prolongation délais de chantier Influence 2 - INEO	0,00	11/06/2020	339 000,00	339 000,00	0,00	339 000,00
Provision pour risque de contentieux - Prolongation délais de chantier Influence 2 - MOE	0,00	11/06/2020	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
Litige relatif à une procédure de licenciement pour motif économique	64 000,00	14/12/2020	0,00	64 000,00	0,00	64 000,00
Litige relatif aux travaux réalisés au lycée Langevin Wallon à Champigny sur Marne	170 000,00	14/12/2020	0,00	170 000,00	0,00	170 000,00
Litige relatif au marché de travaux du lycée agricole de Saint-Germain-en-Laye	1 630 000,00	14/12/2020	0,00	1 630 000,00	0,00	1 630 000,00
Litige relatif au marché de construction de l'extension de la Bibliothèque de l'Université Paris 13	150 000,00	14/12/2020	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
Litige relatif au marché de rénovation du lycée Le Gué à Tresmes à Congis-sur-Thérouane	150 000,00	14/12/2020	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
Recours indemnitaire relatif à l'attribution d'une aide dans le domaine de l'agriculture biologique	136 000,00	14/12/2020	0,00	136 000,00	0,00	136 000,00
Litige relatif au marché de construction de la Maison des sciences et l'environnement à Creteil	490 000,00	14/12/2020	0,00	490 000,00	0,00	490 000,00
Litige relatif au marché de construction du bâtiment de formation de l'Université Paris la Défense	110 000,00	14/12/2020	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
Litige relatif au marché de construction de la Maison IDF à la CIU de Paris	390 000,00	14/12/2020	0,00	390 000,00	0,00	390 000,00
Recours indemnitaire Lycée François Mansart à Saint-Cyr-l'Ecole	120 000,00	14/12/2020	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	3 410 000,00		20 451 600,00	23 861 600,00	1 400 000,00	22 461 600,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 101		Intitulé de l'opération : 75003 PARIS CMR HUGO			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	414 693,39	0,00	118 967,25	118 967,25	
4551750115 75003 PARIS CMR HUGO (5)	51 594,31	0,00	0,00	0,00	
4551750116 75003 PARIS CMR HUGO (5)	30 530,89	0,00	0,00	0,00	
4551750117 75003 PARIS CMR HUGO (5)	19 135,12	0,00	0,00	0,00	
4551750118 75003 PARIS CMR HUGO (5)	258 219,03	0,00	0,00	0,00	
4551750119 75003 PARIS CMR HUGO (5)	53 997,57	0,00	61 672,44	61 672,44	
4551750120 75003 PARIS CMR HUGO (5)	1 216,47	0,00	57 294,81	57 294,81	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	414 693,39	0,00	118 967,25	118 967,25	
RECETTES (b)	141 950,14	0,00	262 136,20	262 136,20	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	141 950,14	0,00	262 136,20	262 136,20	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	141 950,14	0,00	262 136,20	262 136,20	

N° opération : 102		Intitulé de l'opération : 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	245 673,60	0,00	76 382,78	76 382,78	
4551750215 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE (5)	9 477,99	0,00	0,00	0,00	
4551750216 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE (5)	38 890,03	0,00	0,00	0,00	
4551750217 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE (5)	46 043,30	0,00	1 149,59	1 149,59	
4551750218 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE (5)	107 243,37	0,00	17 588,89	17 588,89	
4551750219 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE (5)	44 018,91	0,00	57 644,30	57 644,30	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	245 673,60	0,00	76 382,78	76 382,78	

N° opération : 102		Intitulé de l'opération : 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
RECETTES (b)	38 163,94	0,00	131 427,79	131 427,79	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	38 163,94	0,00	131 427,79	131 427,79	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	38 163,94	0,00	131 427,79	131 427,79	

N° opération : 103		Intitulé de l'opération : 75005 PARIS CMR HENRI IV			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	665 765,85	0,00	117 733,55	117 733,55	
4551750315 75005 PARIS CMR HENRI IV (5)	215 489,08	0,00	0,00	0,00	
4551750316 75005 PARIS CMR HENRI IV (5)	139 664,80	0,00	0,00	0,00	
4551750317 75005 PARIS CMR HENRI IV (5)	202 067,05	0,00	0,00	0,00	
4551750318 75005 PARIS CMR HENRI IV (5)	50 236,93	0,00	888,62	888,62	
4551750319 75005 PARIS CMR HENRI IV (5)	19 160,13	0,00	59 550,07	59 550,07	
4551750320 75005 PARIS CMR HENRI IV (5)	39 147,86	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	665 765,85	0,00	117 733,55	117 733,55	
RECETTES (b)	188 317,96	0,00	53 051,07	53 051,07	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	188 317,96	0,00	53 051,07	53 051,07	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	188 317,96	0,00	53 051,07	53 051,07	

N° opération : 104		Intitulé de l'opération : 75005 PARIS CMR LAVOISIER			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	187 537,59	0,00	160 570,01	160 570,01	
4551750415 75005 PARIS CMR LAVOISIER (5)	27 254,35	0,00	0,00	0,00	
4551750416 75005 PARIS CMR LAVOISIER (5)	43 492,00	0,00	0,00	0,00	
4551750417 75005 PARIS CMR LAVOISIER (5)	62 808,86	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 104		Intitulé de l'opération : 75005 PARIS CMR LAVOISIER			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
4551750418 75005 PARIS CMR LAVOISIER (5)	29 168,03	0,00	25 020,92	25 020,92	
4551750419 75005 PARIS CMR LAVOISIER (5)	8 688,64	0,00	78 254,23	78 254,23	
4551750420 75005 PARIS CMR LAVOISIER (5)	16 125,71	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	187 537,59	0,00	160 570,01	160 570,01	
RECETTES (b)	46 754,16	0,00	27 704,74	27 704,74	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	46 754,16	0,00	27 704,74	27 704,74	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	46 754,16	0,00	27 704,74	27 704,74	

N° opération : 105		Intitulé de l'opération : 75006 PARIS CMR MONTAIGNE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	360 301,19	0,00	118 338,92	118 338,92	
4551750515 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (5)	90 520,25	0,00	2 169,55	2 169,55	
4551750516 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (5)	65 838,05	0,00	0,00	0,00	
4551750517 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (5)	167 326,87	0,00	0,00	0,00	
4551750518 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (5)	17 105,24	0,00	0,00	0,00	
4551750519 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (5)	9 921,40	0,00	58 874,51	58 874,51	
4551750520 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (5)	9 589,38	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	360 301,19	0,00	118 338,92	118 338,92	
RECETTES (b)	81 333,58	0,00	13 016,49	13 016,49	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	81 333,58	0,00	13 016,49	13 016,49	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	81 333,58	0,00	13 016,49	13 016,49	

N° opération : 106		Intitulé de l'opération : 75007 PARIS CMR DURUY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	485 072,98	0,00	123 320,45	123 320,45	
4551750615 75007 PARIS CMR DURUY (5)	165 112,60	0,00	0,00	0,00	
4551750616 75007 PARIS CMR DURUY (5)	44 846,18	0,00	0,00	0,00	
4551750617 75007 PARIS CMR DURUY (5)	55 749,18	0,00	1 213,76	1 213,76	
4551750618 75007 PARIS CMR DURUY (5)	33 537,74	0,00	134,71	134,71	
4551750619 75007 PARIS CMR DURUY (5)	18 060,29	0,00	64 677,12	64 677,12	
4551750620 75007 PARIS CMR DURUY (5)	167 766,99	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	485 072,98	0,00	123 320,45	123 320,45	
RECETTES (b)	136 188,63	0,00	35 068,28	35 068,28	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	136 188,63	0,00	35 068,28	35 068,28	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	136 188,63	0,00	35 068,28	35 068,28	

N° opération : 107		Intitulé de l'opération : 75008 PARIS CMR CHAPTAL			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	522 921,93	0,00	137 281,60	137 281,60	
4551750715 75008 PARIS CMR CHAPTAL (5)	64 124,84	0,00	0,00	0,00	
4551750716 75008 PARIS CMR CHAPTAL (5)	269 895,59	0,00	0,00	0,00	
4551750717 75008 PARIS CMR CHAPTAL (5)	25 221,42	0,00	1 004,55	1 004,55	
4551750718 75008 PARIS CMR CHAPTAL (5)	33 732,51	0,00	9 516,40	9 516,40	
4551750719 75008 PARIS CMR CHAPTAL (5)	81 794,88	0,00	69 465,79	69 465,79	
4551750720 75008 PARIS CMR CHAPTAL (5)	48 152,69	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	522 921,93	0,00	137 281,60	137 281,60	
RECETTES (b)	162 418,61	0,00	91 765,88	91 765,88	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	162 418,61	0,00	91 765,88	91 765,88	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 107		Intitulé de l'opération : 75008 PARIS CMR CHAPTAL			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	162 418,61	0,00	91 765,88	91 765,88	

N° opération : 108		Intitulé de l'opération : 75009 PARIS CMR DECOUR			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	445 727,17	0,00	124 528,74	124 528,74	
4551750815 75009 PARIS CMR DECOUR (5)	89 620,38	0,00	0,00	0,00	
4551750816 75009 PARIS CMR DECOUR (5)	96 434,84	0,00	0,00	0,00	
4551750817 75009 PARIS CMR DECOUR (5)	37 381,58	0,00	168,77	168,77	
4551750818 75009 PARIS CMR DECOUR (5)	68 653,05	0,00	277,40	277,40	
4551750819 75009 PARIS CMR DECOUR (5)	50 248,49	0,00	66 787,71	66 787,71	
4551750820 75009 PARIS CMR DECOUR (5)	103 388,83	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	445 727,17	0,00	124 528,74	124 528,74	
RECETTES (b)	88 122,62	0,00	100 373,06	100 373,06	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	88 122,62	0,00	100 373,06	100 373,06	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	88 122,62	0,00	100 373,06	100 373,06	

N° opération : 109		Intitulé de l'opération : 75009 PARIS CMR FERRY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	238 543,19	0,00	213 383,32	213 383,32	
4551750915 75009 PARIS CMR FERRY (5)	36 036,32	0,00	0,00	0,00	
4551750916 75009 PARIS CMR FERRY (5)	28 316,26	0,00	592,36	592,36	
4551750917 75009 PARIS CMR FERRY (5)	19 075,48	0,00	89 283,00	89 283,00	
4551750918 75009 PARIS CMR FERRY (5)	66 025,10	0,00	8 507,07	8 507,07	
4551750919 75009 PARIS CMR FERRY (5)	33 650,03	0,00	57 706,03	57 706,03	
4551750920 75009 PARIS CMR FERRY (5)	55 440,00	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 109		Intitulé de l'opération : 75009 PARIS CMR FERRY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	238 543,19	0,00	213 383,32	213 383,32	
RECETTES (b)	103 903,85	0,00	76 886,90	76 886,90	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	103 903,85	0,00	76 886,90	76 886,90	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	103 903,85	0,00	76 886,90	76 886,90	

N° opération : 110		Intitulé de l'opération : 75009 PARIS CMR LAMARTINE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	382 872,65	0,00	117 534,92	117 534,92	
4551751015 75009 PARIS CMR LAMARTINE (5)	35 744,28	0,00	0,00	0,00	
4551751016 75009 PARIS CMR LAMARTINE (5)	28 454,72	0,00	0,00	0,00	
4551751017 75009 PARIS CMR LAMARTINE (5)	94 516,11	0,00	1 218,67	1 218,67	
4551751018 75009 PARIS CMR LAMARTINE (5)	83 153,54	0,00	1 137,04	1 137,04	
4551751019 75009 PARIS CMR LAMARTINE (5)	110 445,63	0,00	57 884,35	57 884,35	
4551751020 75009 PARIS CMR LAMARTINE (5)	30 558,37	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	382 872,65	0,00	117 534,92	117 534,92	
RECETTES (b)	77 381,57	0,00	168 574,02	168 574,02	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	77 381,57	0,00	168 574,02	168 574,02	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	77 381,57	0,00	168 574,02	168 574,02	

N° opération : 111		Intitulé de l'opération : 75011 PARIS CMR VOLTAIRE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	377 952,94	0,00	101 421,87	101 421,87	
4551751115 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (5)	10 451,77	0,00	0,00	0,00	
4551751116 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (5)	28 827,76	0,00	0,00	0,00	
4551751117 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (5)	173 769,39	0,00	37 373,81	37 373,81	
4551751118 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (5)	131 299,47	0,00	6 045,09	6 045,09	
4551751119 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (5)	33 604,55	0,00	58 002,97	58 002,97	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	377 952,94	0,00	101 421,87	101 421,87	
RECETTES (b)	140 003,89	0,00	140 946,92	140 946,92	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	140 003,89	0,00	140 946,92	140 946,92	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	140 003,89	0,00	140 946,92	140 946,92	

N° opération : 112		Intitulé de l'opération : 75012 PARIS CMR VALERY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	428 484,76	0,00	136 087,57	136 087,57	
4551751215 75012 PARIS CMR VALERY (5)	49 068,60	0,00	0,00	0,00	
4551751216 75012 PARIS CMR VALERY (5)	85 432,15	0,00	0,00	0,00	
4551751217 75012 PARIS CMR VALERY (5)	135 056,46	0,00	0,00	0,00	
4551751218 75012 PARIS CMR VALERY (5)	90 751,93	0,00	0,00	0,00	
4551751219 75012 PARIS CMR VALERY (5)	62 294,29	0,00	78 792,71	78 792,71	
4551751220 75012 PARIS CMR VALERY (5)	5 881,33	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	428 484,76	0,00	136 087,57	136 087,57	
RECETTES (b)	78 146,25	0,00	129 625,29	129 625,29	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	78 146,25	0,00	129 625,29	129 625,29	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 112		Intitulé de l'opération : 75012 PARIS CMR VALERY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Recettes nettes (b - d)	78 146,25	0,00	129 625,29	129 625,29	

N° opération : 113		Intitulé de l'opération : 75013 PARIS CMR FAURE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	49 268,84	0,00	0,00	0,00	
4551751315 75013 PARIS CMR FAURE (5)	25 887,01	0,00	0,00	0,00	
4551751316 75013 PARIS CMR FAURE (5)	12 427,13	0,00	0,00	0,00	
4551751317 75013 PARIS CMR FAURE (5)	10 180,09	0,00	0,00	0,00	
4551751318 75013 PARIS CMR FAURE (5)	774,61	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	49 268,84	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	52 568,33	0,00	0,00	0,00	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	52 568,33	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	52 568,33	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 114		Intitulé de l'opération : 75013 PARIS CMR MONET			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	185 612,66	0,00	125 910,98	125 910,98	
4551751418 75013 PARIS CMR MONET (5)	182 050,84	0,00	10 222,59	10 222,59	
4551751419 75013 PARIS CMR MONET (5)	3 165,35	0,00	58 393,53	58 393,53	
4551751420 75013 PARIS CMR MONET (5)	396,47	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	185 612,66	0,00	125 910,98	125 910,98	
RECETTES (b)	116,00	0,00	172 899,59	172 899,59	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	116,00	0,00	172 899,59	172 899,59	

N° opération : 114		Intitulé de l'opération : 75013 PARIS CMR MONNET			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	116,00	0,00	172 899,59	172 899,59	

N° opération : 115		Intitulé de l'opération : 75013 PARIS CMR MONNET			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	94 549,34	0,00	0,00	0,00	0,00
4551751415 75013 PARIS CMR MONNET (5)	34 119,37	0,00	0,00	0,00	0,00
4551751416 75013 PARIS CMR MONNET (5)	12 174,42	0,00	0,00	0,00	0,00
4551751417 75013 PARIS CMR MONNET (5)	48 255,55	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	94 549,34	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	37 328,65	0,00	0,00	0,00	0,00
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	37 328,65	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	37 328,65	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 116		Intitulé de l'opération : 75013 PARIS CMR RODIN			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	429 370,06	0,00	0,00	0,00	0,00
4551751515 75013 PARIS CMR RODIN (5)	83 210,24	0,00	0,00	0,00	0,00
4551751516 75013 PARIS CMR RODIN (5)	56 621,40	0,00	0,00	0,00	0,00
4551751517 75013 PARIS CMR RODIN (5)	289 538,42	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	429 370,06	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 116		Intitulé de l'opération : 75013 PARIS CMR RODIN			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
RECETTES (b)	158 988,36	0,00	0,00	0,00	0,00
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	158 988,36	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	158 988,36	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 117		Intitulé de l'opération : 75013 PARIS CMR VILLON			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	306 650,46	0,00	121 424,62	121 424,62	
4551751718 75013 PARIS CMR VILLON (5)	66 690,46	0,00	1 601,87	1 601,87	
4551751719 75013 PARIS CMR VILLON (5)	92 761,69	0,00	62 527,89	62 527,89	
4551751720 75013 PARIS CMR VILLON (5)	147 198,31	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	306 650,46	0,00	121 424,62	121 424,62	
RECETTES (b)	25 147,11	0,00	124 960,31	124 960,31	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	25 147,11	0,00	124 960,31	124 960,31	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	25 147,11	0,00	124 960,31	124 960,31	

N° opération : 118		Intitulé de l'opération : 75014 PARIS CMR BERT			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	563 859,69	0,00	145 912,16	145 912,16	
4551751615 75014 PARIS CMR BERT (5)	65 451,97	0,00	27 142,24	27 142,24	
4551751616 75014 PARIS CMR BERT (5)	44 078,93	0,00	644,23	644,23	
4551751617 75014 PARIS CMR BERT (5)	119 462,12	0,00	0,00	0,00	
4551751618 75014 PARIS CMR BERT (5)	163 773,62	0,00	1 027,61	1 027,61	
4551751619 75014 PARIS CMR BERT (5)	133 273,38	0,00	59 803,22	59 803,22	
4551751620 75014 PARIS CMR BERT (5)	37 819,67	0,00	57 294,86	57 294,86	

N° opération : 118		Intitulé de l'opération : 75014 PARIS CMR BERT			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	563 859,69	0,00	145 912,16	145 912,16	
RECETTES (b)	47 042,26	0,00	266 457,84	266 457,84	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	47 042,26	0,00	266 457,84	266 457,84	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	47 042,26	0,00	266 457,84	266 457,84	

N° opération : 119		Intitulé de l'opération : 75014 PARIS CMR RODIN			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	90 109,90	0,00	133 035,83	133 035,83	
4551751518 75014 PARIS CMR RODIN (5)	21 623,55	0,00	9 225,08	9 225,08	
4551751519 75014 PARIS CMR RODIN (5)	27 667,68	0,00	66 515,89	66 515,89	
4551751520 75014 PARIS CMR RODIN (5)	40 818,67	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	90 109,90	0,00	133 035,83	133 035,83	
RECETTES (b)	13 455,32	0,00	33 326,64	33 326,64	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	13 455,32	0,00	33 326,64	33 326,64	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	13 455,32	0,00	33 326,64	33 326,64	

N° opération : 120		Intitulé de l'opération : 75014 PARIS CMR VILLON			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	724 659,23	0,00	0,00	0,00	
4551751715 75014 PARIS CMR VILLON (5)	129 245,29	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 120		Intitulé de l'opération : 75014 PARIS CMR VILLON			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
4551751716 75014 PARIS CMR VILLON (5)	496 558,79	0,00	0,00	0,00	
4551751717 75014 PARIS CMR VILLON (5)	98 855,15	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	724 659,23	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	149 229,96	0,00	0,00	0,00	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	149 229,96	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	149 229,96	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 121		Intitulé de l'opération : 75015 PARIS CMR BUFFON			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	406 308,48	0,00	120 356,48	120 356,48	
4551751815 75015 PARIS CMR BUFFON (5)	37 970,56	0,00	0,00	0,00	
4551751816 75015 PARIS CMR BUFFON (5)	57 800,67	0,00	0,00	0,00	
4551751817 75015 PARIS CMR BUFFON (5)	64 499,03	0,00	1 013,98	1 013,98	
4551751818 75015 PARIS CMR BUFFON (5)	98 209,33	0,00	1 565,84	1 565,84	
4551751819 75015 PARIS CMR BUFFON (5)	11 814,39	0,00	60 481,80	60 481,80	
4551751820 75015 PARIS CMR BUFFON (5)	136 014,50	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	406 308,48	0,00	120 356,48	120 356,48	
RECETTES (b)	97 669,55	0,00	92 851,81	92 851,81	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	97 669,55	0,00	92 851,81	92 851,81	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	97 669,55	0,00	92 851,81	92 851,81	

N° opération : 122		Intitulé de l'opération : 75015 PARIS CMR SEE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	812 769,59	0,00	180 016,39	180 016,39	
4551751915 75015 PARIS CMR SEE (5)	87 575,48	0,00	35 266,76	35 266,76	
4551751916 75015 PARIS CMR SEE (5)	103 454,63	0,00	0,00	0,00	
4551751917 75015 PARIS CMR SEE (5)	222 721,98	0,00	17 656,77	17 656,77	
4551751918 75015 PARIS CMR SEE (5)	53 266,85	0,00	4 578,27	4 578,27	
4551751919 75015 PARIS CMR SEE (5)	98 829,71	0,00	65 219,73	65 219,73	
4551751920 75015 PARIS CMR SEE (5)	246 920,94	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	812 769,59	0,00	180 016,39	180 016,39	
RECETTES (b)	183 105,36	0,00	116 270,73	116 270,73	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	183 105,36	0,00	116 270,73	116 270,73	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	183 105,36	0,00	116 270,73	116 270,73	

N° opération : 123		Intitulé de l'opération : 75016 PARIS CMR BERNARD			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	414 755,89	0,00	121 886,58	121 886,58	
4551752015 75016 PARIS CMR BERNARD (5)	67 894,02	0,00	0,00	0,00	
4551752016 75016 PARIS CMR BERNARD (5)	151 135,32	0,00	0,00	0,00	
4551752017 75016 PARIS CMR BERNARD (5)	132 340,96	0,00	0,00	0,00	
4551752018 75016 PARIS CMR BERNARD (5)	24 402,85	0,00	903,54	903,54	
4551752019 75016 PARIS CMR BERNARD (5)	22 035,87	0,00	63 688,18	63 688,18	
4551752020 75016 PARIS CMR BERNARD (5)	16 946,87	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	414 755,89	0,00	121 886,58	121 886,58	
RECETTES (b)	54 431,83	0,00	38 441,00	38 441,00	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	54 431,83	0,00	38 441,00	38 441,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 123		Intitulé de l'opération : 75016 PARIS CMR BERNARD			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	54 431,83	0,00	38 441,00	38 441,00	

N° opération : 124		Intitulé de l'opération : 75016 PARIS CMR FONTAINE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	753 658,63	0,00	125 804,21	125 804,21	
4551752115 75016 PARIS CMR FONTAINE (5)	171 554,19	0,00	0,00	0,00	0,00
4551752116 75016 PARIS CMR FONTAINE (5)	90 832,30	0,00	0,00	0,00	0,00
4551752117 75016 PARIS CMR FONTAINE (5)	250 487,60	0,00	0,00	0,00	0,00
4551752118 75016 PARIS CMR FONTAINE (5)	153 220,74	0,00	1 380,32	1 380,32	1 380,32
4551752119 75016 PARIS CMR FONTAINE (5)	22 452,87	0,00	67 129,03	67 129,03	67 129,03
4551752120 75016 PARIS CMR FONTAINE (5)	65 110,93	0,00	57 294,86	57 294,86	57 294,86
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	753 658,63	0,00	125 804,21	125 804,21	
RECETTES (b)	84 552,16	0,00	156 913,82	156 913,82	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	84 552,16	0,00	156 913,82	156 913,82	156 913,82
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	84 552,16	0,00	156 913,82	156 913,82	

N° opération : 125		Intitulé de l'opération : 75016 PARIS CMR JANSON DE SAILLY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	947 799,06	0,00	119 815,07	119 815,07	
4551752215 75016 PARIS CMR JANSON DE SAILLY (5)	140 151,65	0,00	0,00	0,00	0,00
4551752216 75016 PARIS CMR JANSON DE SAILLY (5)	540 013,36	0,00	0,00	0,00	0,00
4551752217 75016 PARIS CMR JANSON DE SAILLY (5)	140 507,90	0,00	0,00	0,00	0,00
4551752218 75016 PARIS CMR JANSON DE SAILLY (5)	62 768,70	0,00	2 259,06	2 259,06	2 259,06
4551752219 75016 PARIS CMR JANSON DE SAILLY (5)	59 419,75	0,00	60 261,15	60 261,15	60 261,15
4551752220 75016 PARIS CMR JANSON DE SAILLY (5)	4 937,70	0,00	57 294,86	57 294,86	57 294,86

N° opération : 125		Intitulé de l'opération : 75016 PARIS CMR JANSON DE SAILLY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	947 799,06	0,00	119 815,07	119 815,07	
RECETTES (b)	215 888,70	0,00	100 625,54	100 625,54	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	215 888,70	0,00	100 625,54	100 625,54	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	215 888,70	0,00	100 625,54	100 625,54	

N° opération : 126		Intitulé de l'opération : 75016 PARIS CMR MOLIERE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	321 357,88	0,00	125 186,84	125 186,84	
4551752315 75016 PARIS CMR MOLIERE (5)	38 564,08	0,00	0,00	0,00	
4551752316 75016 PARIS CMR MOLIERE (5)	169 834,34	0,00	0,00	0,00	
4551752317 75016 PARIS CMR MOLIERE (5)	68 715,63	0,00	2 882,34	2 882,34	
4551752318 75016 PARIS CMR MOLIERE (5)	12 165,16	0,00	2 620,50	2 620,50	
4551752319 75016 PARIS CMR MOLIERE (5)	18 669,46	0,00	62 389,14	62 389,14	
4551752320 75016 PARIS CMR MOLIERE (5)	13 409,21	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	321 357,88	0,00	125 186,84	125 186,84	
RECETTES (b)	99 479,41	0,00	18 537,87	18 537,87	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	99 479,41	0,00	18 537,87	18 537,87	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	99 479,41	0,00	18 537,87	18 537,87	

N° opération : 127		Intitulé de l'opération : 75016 PARIS CMR SAY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	521 767,98	0,00	69 109,95	69 109,95	
4551752415 75016 PARIS CMR SAY (5)	79 753,53	0,00	0,00	0,00	
4551752416 75016 PARIS CMR SAY (5)	28 990,96	0,00	0,00	0,00	
4551752417 75016 PARIS CMR SAY (5)	295 657,25	0,00	0,00	0,00	
4551752418 75016 PARIS CMR SAY (5)	92 706,73	0,00	0,00	0,00	
4551752419 75016 PARIS CMR SAY (5)	24 659,51	0,00	69 109,95	69 109,95	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	521 767,98	0,00	69 109,95	69 109,95	
RECETTES (b)	141 694,23	0,00	79 381,32	79 381,32	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	141 694,23	0,00	79 381,32	79 381,32	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	141 694,23	0,00	79 381,32	79 381,32	

N° opération : 128		Intitulé de l'opération : 75017 PARIS CMR BALZAC			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	975 492,70	0,00	136 372,35	136 372,35	
4551752515 75017 PARIS CMR BALZAC (5)	120 572,31	0,00	0,00	0,00	
4551752516 75017 PARIS CMR BALZAC (5)	270 747,81	0,00	0,00	0,00	
4551752517 75017 PARIS CMR BALZAC (5)	38 539,22	0,00	67,79	67,79	
4551752518 75017 PARIS CMR BALZAC (5)	332 495,97	0,00	0,00	0,00	
4551752519 75017 PARIS CMR BALZAC (5)	116 798,83	0,00	79 009,70	79 009,70	
4551752520 75017 PARIS CMR BALZAC (5)	96 338,56	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	975 492,70	0,00	136 372,35	136 372,35	
RECETTES (b)	168 490,71	0,00	390 657,37	390 657,37	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	168 490,71	0,00	390 657,37	390 657,37	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 128		Intitulé de l'opération : 75017 PARIS CMR BALZAC			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Recettes nettes (b - d)	168 490,71	0,00	390 657,37	390 657,37	

N° opération : 129		Intitulé de l'opération : 75017 PARIS CMR CARNOT			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	195 012,37	0,00	66 750,82	66 750,82	
4551752615 75017 PARIS CMR CARNOT (5)	67 931,99	0,00	0,00	0,00	
4551752616 75017 PARIS CMR CARNOT (5)	5 001,37	0,00	0,00	0,00	
4551752617 75017 PARIS CMR CARNOT (5)	38 119,06	0,00	0,00	0,00	
4551752618 75017 PARIS CMR CARNOT (5)	47 703,62	0,00	0,00	0,00	
4551752619 75017 PARIS CMR CARNOT (5)	36 256,33	0,00	66 750,82	66 750,82	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	195 012,37	0,00	66 750,82	66 750,82	
RECETTES (b)	70 970,19	0,00	60 307,98	60 307,98	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	70 970,19	0,00	60 307,98	60 307,98	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	70 970,19	0,00	60 307,98	60 307,98	

N° opération : 130		Intitulé de l'opération : 75019 PARIS CMR BERGSON			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	306 227,57	0,00	136 116,65	136 116,65	
4551752715 75019 PARIS CMR BERGSON (5)	73 566,24	0,00	0,00	0,00	
4551752716 75019 PARIS CMR BERGSON (5)	5 496,28	0,00	0,00	0,00	
4551752717 75019 PARIS CMR BERGSON (5)	29 178,18	0,00	19 865,41	19 865,41	
4551752718 75019 PARIS CMR BERGSON (5)	156 581,34	0,00	1 084,78	1 084,78	
4551752719 75019 PARIS CMR BERGSON (5)	39 303,11	0,00	57 871,60	57 871,60	
4551752720 75019 PARIS CMR BERGSON (5)	2 102,42	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 130		Intitulé de l'opération : 75019 PARIS CMR BERGSON			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Dépenses nettes (a - c)	306 227,57	0,00	136 116,65	136 116,65	
RECETTES (b)	64 817,93	0,00	166 957,95	166 957,95	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	64 817,93	0,00	166 957,95	166 957,95	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	64 817,93	0,00	166 957,95	166 957,95	

N° opération : 131		Intitulé de l'opération : 75019 PARIS CMR BOUCHER			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	204 902,00	0,00	0,00	0,00	
4551752915 75019 PARIS CMR BOUCHER (5)	20 814,47	0,00	0,00	0,00	
4551752916 75019 PARIS CMR BOUCHER (5)	149 062,52	0,00	0,00	0,00	
4551752917 75019 PARIS CMR BOUCHER (5)	35 025,01	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	204 902,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	56 446,82	0,00	0,00	0,00	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	56 446,82	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	56 446,82	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 132		Intitulé de l'opération : 75020 PARIS CMR BOUCHER			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	81 407,06	0,00	118 047,87	118 047,87	
4551752918 75020 PARIS CMR BOUCHER (5)	17 616,20	0,00	238,94	238,94	
4551752919 75020 PARIS CMR BOUCHER (5)	39 130,86	0,00	60 514,07	60 514,07	
4551752920 75020 PARIS CMR BOUCHER (5)	24 660,00	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 132		Intitulé de l'opération : 75020 PARIS CMR BOUCHER			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	81 407,06	0,00	118 047,87	118 047,87	
RECETTES (b)	18 119,74	0,00	36 342,34	36 342,34	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	18 119,74	0,00	36 342,34	36 342,34	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	18 119,74	0,00	36 342,34	36 342,34	

N° opération : 133		Intitulé de l'opération : 75020 PARIS CMR RAVEL			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	253 672,83	0,00	175 221,55	175 221,55	
4551753015 75020 PARIS CMR RAVEL (5)	20 056,86	0,00	0,00	0,00	
4551753016 75020 PARIS CMR RAVEL (5)	75 471,32	0,00	0,00	0,00	
4551753017 75020 PARIS CMR RAVEL (5)	76 367,15	0,00	253,79	253,79	
4551753018 75020 PARIS CMR RAVEL (5)	31 859,36	0,00	60 016,69	60 016,69	
4551753019 75020 PARIS CMR RAVEL (5)	32 379,01	0,00	57 656,21	57 656,21	
4551753020 75020 PARIS CMR RAVEL (5)	17 539,13	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	253 672,83	0,00	175 221,55	175 221,55	
RECETTES (b)	62 666,59	0,00	51 383,55	51 383,55	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	62 666,59	0,00	51 383,55	51 383,55	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	62 666,59	0,00	51 383,55	51 383,55	

N° opération : 134	Intitulé de l'opération : 77 FONTAINEBLEAU CMR COUPERIN			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	233 682,87	0,00	315,63	315,63
4551770115 77 FONTAINEBLEAU CMR COUPERIN (5)	157 280,61	0,00	0,00	0,00
4551770116 77 FONTAINEBLEAU CMR COUPERIN (5)	24 715,83	0,00	0,00	0,00
4551770117 77 FONTAINEBLEAU CMR COUPERIN (5)	36 505,07	0,00	0,00	0,00
4551770118 77 FONTAINEBLEAU CMR COUPERIN (5)	15 181,36	0,00	315,63	315,63
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	233 682,87	0,00	315,63	315,63
RECETTES (b)	176 509,32	0,00	9 662,09	9 662,09
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	176 509,32	0,00	9 662,09	9 662,09
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	176 509,32	0,00	9 662,09	9 662,09

N° opération : 135	Intitulé de l'opération : 78 POISSY CMR LE CORBUSIER			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	328 574,85	0,00	262 108,11	262 108,11
4551780115 78 POISSY CMR LE CORBUSIER (5)	101 145,08	0,00	0,00	0,00
4551780116 78 POISSY CMR LE CORBUSIER (5)	59 355,54	0,00	11 205,23	11 205,23
4551780117 78 POISSY CMR LE CORBUSIER (5)	134 578,40	0,00	165 599,29	165 599,29
4551780118 78 POISSY CMR LE CORBUSIER (5)	2 825,25	0,00	260,54	260,54
4551780119 78 POISSY CMR LE CORBUSIER (5)	30 670,58	0,00	85 043,05	85 043,05
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	328 574,85	0,00	262 108,11	262 108,11
RECETTES (b)	88 807,42	0,00	31 124,24	31 124,24
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	88 807,42	0,00	31 124,24	31 124,24
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	88 807,42	0,00	31 124,24	31 124,24

N° opération : 136		Intitulé de l'opération : 78 VERSAILLES CMR HOCHE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	335 199,35	0,00	78 206,73	78 206,73	
4551780215 78 VERSAILLES CMR HOCHE (5)	109 665,63	0,00	0,00	0,00	
4551780216 78 VERSAILLES CMR HOCHE (5)	64 381,61	0,00	0,00	0,00	
4551780217 78 VERSAILLES CMR HOCHE (5)	88 595,31	0,00	0,00	0,00	
4551780218 78 VERSAILLES CMR HOCHE (5)	49 006,66	0,00	0,00	0,00	
4551780219 78 VERSAILLES CMR HOCHE (5)	23 550,14	0,00	78 206,73	78 206,73	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	335 199,35	0,00	78 206,73	78 206,73	
RECETTES (b)	61 303,49	0,00	67 652,94	67 652,94	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	61 303,49	0,00	67 652,94	67 652,94	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	61 303,49	0,00	67 652,94	67 652,94	

N° opération : 137		Intitulé de l'opération : 92 MEUDON CMR RABELAIS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	200 684,48	0,00	57 314,72	57 314,72	
4551920115 92 MEUDON CMR RABELAIS (5)	162 403,87	0,00	0,00	0,00	
4551920116 92 MEUDON CMR RABELAIS (5)	2 851,63	0,00	0,00	0,00	
4551920117 92 MEUDON CMR RABELAIS (5)	19 765,14	0,00	0,00	0,00	
4551920118 92 MEUDON CMR RABELAIS (5)	12 809,37	0,00	0,00	0,00	
4551920119 92 MEUDON CMR RABELAIS (5)	2 854,47	0,00	57 314,72	57 314,72	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	200 684,48	0,00	57 314,72	57 314,72	
RECETTES (b)	137 053,69	0,00	14 617,31	14 617,31	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	137 053,69	0,00	14 617,31	14 617,31	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 137		Intitulé de l'opération : 92 MEUDON CMR RABELAIS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Recettes nettes (b - d)	137 053,69	0,00	14 617,31	14 617,31	

N° opération : 138		Intitulé de l'opération : 92 NEUILLY CMR PASTEUR			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	165 544,59	0,00	60 418,71	60 418,71	
4551920215 92 NEUILLY CMR PASTEUR (5)	28 487,41	0,00	0,00	0,00	
4551920216 92 NEUILLY CMR PASTEUR (5)	18 420,50	0,00	0,00	0,00	
4551920217 92 NEUILLY CMR PASTEUR (5)	35 469,37	0,00	0,00	0,00	
4551920218 92 NEUILLY CMR PASTEUR (5)	8 865,57	0,00	835,11	835,11	
4551920219 92 NEUILLY CMR PASTEUR (5)	74 301,74	0,00	59 583,60	59 583,60	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	165 544,59	0,00	60 418,71	60 418,71	
RECETTES (b)	74 294,97	0,00	77 288,93	77 288,93	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	74 294,97	0,00	77 288,93	77 288,93	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	74 294,97	0,00	77 288,93	77 288,93	

N° opération : 139		Intitulé de l'opération : 92 SCEAUX CMR CURIE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	475 794,85	0,00	119 263,61	119 263,61	
4551920315 92 SCEAUX CMR CURIE (5)	212 221,40	0,00	91,42	91,42	
4551920316 92 SCEAUX CMR CURIE (5)	161 123,23	0,00	1 996,73	1 996,73	
4551920317 92 SCEAUX CMR CURIE (5)	28 500,87	0,00	367,68	367,68	
4551920318 92 SCEAUX CMR CURIE (5)	23 559,08	0,00	821,14	821,14	
4551920319 92 SCEAUX CMR CURIE (5)	49 122,12	0,00	58 691,78	58 691,78	
4551920320 92 SCEAUX CMR CURIE (5)	1 268,15	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 139		Intitulé de l'opération : 92 SCEAUX CMR CURIE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Dépenses nettes (a - c)	475 794,85	0,00	119 263,61	119 263,61	
RECETTES (b)	238 131,82	0,00	67 630,02	67 630,02	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	238 131,82	0,00	67 630,02	67 630,02	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	238 131,82	0,00	67 630,02	67 630,02	

N° opération : 140		Intitulé de l'opération : 92 SCEAUX CMR LAKANAL			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	603 908,31	0,00	135 889,73	135 889,73	
4551920415 92 SCEAUX CMR LAKANAL (5)	367 358,81	0,00	760,50	760,50	
4551920416 92 SCEAUX CMR LAKANAL (5)	151 712,46	0,00	12 545,76	12 545,76	
4551920417 92 SCEAUX CMR LAKANAL (5)	23 475,00	0,00	272,47	272,47	
4551920418 92 SCEAUX CMR LAKANAL (5)	21 530,93	0,00	0,01	0,01	
4551920419 92 SCEAUX CMR LAKANAL (5)	23 182,64	0,00	65 016,13	65 016,13	
4551920420 92 SCEAUX CMR LAKANAL (5)	16 648,47	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	603 908,31	0,00	135 889,73	135 889,73	
RECETTES (b)	310 424,84	0,00	41 644,37	41 644,37	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	310 424,84	0,00	41 644,37	41 644,37	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	310 424,84	0,00	41 644,37	41 644,37	

N° opération : 141		Intitulé de l'opération : 92 VANVES CMR MICHELET			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	426 895,77	0,00	121 432,13	121 432,13	
4551920515 92 VANVES CMR MICHELET (5)	264 591,06	0,00	0,00	0,00	
4551920516 92 VANVES CMR MICHELET (5)	115 068,66	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 141		Intitulé de l'opération : 92 VANVES CMR MICHELET			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
4551920517 92 VANVES CMR MICHELET (5)	6 606,87	0,00	3 231,79	3 231,79	
4551920518 92 VANVES CMR MICHELET (5)	23 374,91	0,00	0,00	0,00	
4551920519 92 VANVES CMR MICHELET (5)	14 649,77	0,00	60 905,48	60 905,48	
4551920520 92 VANVES CMR MICHELET (5)	2 604,50	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	426 895,77	0,00	121 432,13	121 432,13	
RECETTES (b)	234 389,38	0,00	35 442,17	35 442,17	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	234 389,38	0,00	35 442,17	35 442,17	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	234 389,38	0,00	35 442,17	35 442,17	

N° opération : 142		Intitulé de l'opération : 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	657 403,15	0,00	117 113,68	117 113,68	
4551930115 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (5)	492 346,28	0,00	0,00	0,00	
4551930116 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (5)	20 665,35	0,00	0,00	0,00	
4551930117 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (5)	92 943,07	0,00	0,00	0,00	
4551930118 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (5)	40 903,45	0,00	2 523,96	2 523,96	
4551930120 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (5)	5 404,00	0,00	57 294,86	57 294,86	
4551930119 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (5)	5 141,00	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	657 403,15	0,00	117 113,68	117 113,68	
RECETTES (b)	162 462,30	0,00	42 985,81	42 985,81	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	162 462,30	0,00	42 985,81	42 985,81	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	162 462,30	0,00	42 985,81	42 985,81	

N° opération : 143		Intitulé de l'opération : 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	495 563,77	0,00	57 294,86	57 294,86	
4551930215 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (5)	202 813,32	0,00	0,00	0,00	
4551930216 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (5)	193 502,40	0,00	0,00	0,00	
4551930217 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (5)	20 192,06	0,00	0,00	0,00	
4551930218 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (5)	44 179,42	0,00	0,00	0,00	
4551930219 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (5)	34 876,57	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	495 563,77	0,00	57 294,86	57 294,86	
RECETTES (b)	138 631,19	0,00	73 662,73	73 662,73	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	138 631,19	0,00	73 662,73	73 662,73	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	138 631,19	0,00	73 662,73	73 662,73	

N° opération : 144		Intitulé de l'opération : 93 BONDY CMR RENOIR			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	425 923,07	0,00	85 843,84	85 843,84	
4551930315 93 BONDY CMR RENOIR (5)	311 212,91	0,00	0,00	0,00	
4551930316 93 BONDY CMR RENOIR (5)	95 836,80	0,00	243,64	243,64	
4551930317 93 BONDY CMR RENOIR (5)	9 606,04	0,00	0,00	0,00	
4551930318 93 BONDY CMR RENOIR (5)	7 771,18	0,00	1 353,27	1 353,27	
4551930319 93 BONDY CMR RENOIR (5)	1 496,14	0,00	84 246,93	84 246,93	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	425 923,07	0,00	85 843,84	85 843,84	
RECETTES (b)	153 591,18	0,00	8 649,20	8 649,20	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	153 591,18	0,00	8 649,20	8 649,20	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 144		Intitulé de l'opération : 93 BONDY CMR RENOIR			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Recettes nettes (b - d)	153 591,18	0,00	8 649,20	8 649,20	

N° opération : 145		Intitulé de l'opération : 93 MONTREUIL CMR JAURES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	643 618,89	0,00	4,51	4,51	
4551930415 93 MONTREUIL CMR JAURES (5)	393 895,13	0,00	0,00	0,00	
4551930416 93 MONTREUIL CMR JAURES (5)	212 954,54	0,00	0,00	0,00	
4551930417 93 MONTREUIL CMR JAURES (5)	11 130,60	0,00	0,00	0,00	
4551930418 93 MONTREUIL CMR JAURES (5)	25 638,62	0,00	4,51	4,51	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	643 618,89	0,00	4,51	4,51	
RECETTES (b)	159 792,87	0,00	23 951,08	23 951,08	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	159 792,87	0,00	23 951,08	23 951,08	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	159 792,87	0,00	23 951,08	23 951,08	

N° opération : 146		Intitulé de l'opération : 93 NOISY CMR DE GOUGES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	886 933,01	0,00	61 202,70	61 202,70	
4551930515 93 NOISY CMR DE GOUGES (5)	96 838,33	0,00	0,00	0,00	
4551930516 93 NOISY CMR DE GOUGES (5)	774 878,43	0,00	0,00	0,00	
4551930517 93 NOISY CMR DE GOUGES (5)	11 763,54	0,00	0,00	0,00	
4551930518 93 NOISY CMR DE GOUGES (5)	2 257,51	0,00	0,00	0,00	
4551930519 93 NOISY CMR DE GOUGES (5)	1 195,20	0,00	61 202,70	61 202,70	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	886 933,01	0,00	61 202,70	61 202,70	
RECETTES (b)	435 767,75	0,00	3 218,95	3 218,95	

N° opération : 146		Intitulé de l'opération : 93 NOISY CMR DE GOUGES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	435 767,75	0,00	3 218,95	3 218,95	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	435 767,75	0,00	3 218,95	3 218,95	

N° opération : 147		Intitulé de l'opération : 94 NOGENT CMR BRANLY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	338 316,69	0,00	120 128,07	120 128,07	
4551940115 94 NOGENT CMR BRANLY (5)	43 320,72	0,00	0,00	0,00	
4551940116 94 NOGENT CMR BRANLY (5)	45 402,45	0,00	0,00	0,00	
4551940117 94 NOGENT CMR BRANLY (5)	94 761,79	0,00	0,00	0,00	
4551940118 94 NOGENT CMR BRANLY (5)	71 566,32	0,00	1 191,62	1 191,62	
4551940119 94 NOGENT CMR BRANLY (5)	71 507,45	0,00	61 641,59	61 641,59	
4551940120 94 NOGENT CMR BRANLY (5)	11 757,96	0,00	57 294,86	57 294,86	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	338 316,69	0,00	120 128,07	120 128,07	
RECETTES (b)	96 063,48	0,00	133 267,52	133 267,52	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	96 063,48	0,00	133 267,52	133 267,52	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	96 063,48	0,00	133 267,52	133 267,52	

N° opération : 148		Intitulé de l'opération : 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	3 295 935,97	0,00	89 883,63	89 883,63	
4551940215 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS (5)	243 024,35	0,00	329,55	329,55	
4551940216 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS (5)	400 008,35	0,00	0,00	0,00	
4551940217 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS (5)	165 333,14	0,00	24 333,22	24 333,22	
4551940218 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS (5)	2 481 667,47	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 148		Intitulé de l'opération : 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
4551940219 94 VILLENEUVE LE ROI CMR BRASSENS (5)	5 902,66	0,00	65 220,86	65 220,86	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	3 295 935,97	0,00	89 883,63	89 883,63	
RECETTES (b)	421 745,16	0,00	2 323 805,09	2 323 805,09	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	421 745,16	0,00	2 323 805,09	2 323 805,09	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	421 745,16	0,00	2 323 805,09	2 323 805,09	

N° opération : 149		Intitulé de l'opération : 94 VINCENNES CMR BERLIOZ			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	210 121,06	0,00	120 504,97	120 504,97	
4551940315 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (5)	12 010,61	0,00	0,00	0,00	
4551940316 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (5)	53 644,08	0,00	0,00	0,00	
4551940317 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (5)	9 375,48	0,00	63,95	63,95	
4551940318 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (5)	98 352,81	0,00	0,00	0,00	
4551940319 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (5)	28 669,07	0,00	63 146,16	63 146,16	
4551940320 94 VINCENNES CMR BERLIOZ (5)	8 069,01	0,00	57 294,86	57 294,86	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	210 121,06	0,00	120 504,97	120 504,97	
RECETTES (b)	119 018,32	0,00	118 505,25	118 505,25	
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	119 018,32	0,00	118 505,25	118 505,25	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	119 018,32	0,00	118 505,25	118 505,25	

N° opération : 201	Intitulé de l'opération : opérations spécifiques CMR			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	65 241 047,81	0,00	3 557 555,04	3 557 555,04
4551 75005 PARIS CMR HENRI IV (5)	21 671,70	0,00	598 368,70	598 368,70
4551750507 75016 PARIS CMR JANSON DE SAILLY (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
4551750654 75016 PARIS CMR SAY (5)	185 414,97	0,00	18 771,13	18 771,13
4551750699 75003 PARIS CMR TURGOT (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
4551750700 75003 PARIS CMR V.HUGO (5)	143 982,76	0,00	0,00	0,00
4551752523 75004 PARIS CMR CHARLEMAGNE (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
4551752524 75006 PARIS CMR MONTAIGNE (5)	38 667,81	0,00	0,00	0,00
4551752525 75007 PARIS CMR V. DURUY (5)	110 403,99	0,00	0,00	0,00
4551752527 75008 PARIS CMR CHAPTAL (5)	32 172,08	0,00	0,00	0,00
4551752528 75005 PARIS CMR LAVOISIER (5)	91 901,23	0,00	0,00	0,00
4551752529 75009 PARIS CMR DECOUR (5)	260 268,41	0,00	10 121,65	10 121,65
4551752531 75009 PARIS CMR J. FERRY (5)	16 369,67	0,00	24 007,83	24 007,83
4551752532 75009 PARIS CMR LAMARTINE (5)	219,52	0,00	0,00	0,00
4551752533 75011 PARIS CMR VOLTAIRE (5)	20 902,81	0,00	4 028,46	4 028,46
4551752534 75009 PARIS CMR P. VALERY (5)	39 306,46	0,00	437,46	437,46
4551752536 75013 PARIS CMR RODIN (5)	12 699,13	0,00	2 729,96	2 729,96
4551752537 75013 PARIS CMR C. MONET (5)	48 313,97	0,00	0,00	0,00
4551752538 75013 PARIS CMR G. FAURE (5)	453 997,26	0,00	0,00	0,00
4551752539 75014 PARIS CMR P. BERT (5)	156 241,42	0,00	5 516,00	5 516,00
4551752540 75014 PARIS CMR F.VILLON (5)	47 346,10	0,00	0,00	0,00
4551752543 75015 PARIS CMR BUFFON (5)	118 667,14	0,00	1 353,66	1 353,66
4551752544 75015 PARIS CMR CAMILLE SEE (5)	276 457,36	0,00	45 968,21	45 968,21
4551752545 75016 PARIS CMR C. BERNARD (5)	54 680,80	0,00	0,00	0,00
4551752546 75016 PARIS CMR JANSON DE SAILLY (5)	91 070,07	0,00	0,00	0,00
4551752547 75016 PARIS CMR FONTAINE (5)	102 386,01	0,00	272,29	272,29
4551752548 75016 PARIS CMR MOLIERE (5)	41 730,28	0,00	3 905,04	3 905,04
4551752550 75017 PARIS CMR CARNOT (5)	38 565,03	0,00	0,00	0,00
4551752551 75017 PARIS CMR HONORE DE BALZAC (5)	51 978,12	0,00	0,00	0,00
4551752552 75019 PARIS CMR H. BERGSON (5)	9 143,04	0,00	587,06	587,06
4551752553 75020 PARIS CMR H. BOUCHER (5)	527 216,82	0,00	0,00	0,00
4551752555 75020 PARIS CMR M. RAVEL (5)	155 775,79	0,00	2 048,57	2 048,57
4551752556 77 MELUN CMR AMYOT (5)	19 102,26	0,00	0,00	0,00
4551752557 77 FONTAINEBLEAU CMR F. COUPERIN (5)	125 348,31	0,00	3 692,24	3 692,24
4551771762 78 POISSY CMR LE CORBUSIER (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
4551771765 78 VERSAILLES - CMR HOICHE (5)	139 087,41	0,00	4 366,97	4 366,97
4551781101 91 MONTGERON CMR WEILER (5)	181 469,49	0,00	101,99	101,99
4551781106 92 NEUILLY CMR PASTEUR (5)	68 724,05	0,00	0,00	0,00
4551910677 92 MEUDON CMR RABELAIS (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
4551921780 92 VANVES CMR MICHELET (5)	36 305,41	0,00	25 852,69	25 852,69

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

N° opération : 201	Intitulé de l'opération : opérations spécifiques CMR			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
4551921782 92 SCEAUX CMR LAKANAL (5)	278 289,04	0,00	3 354,87	3 354,87
4551921783 92 SCEAUX CMR M. CURIE (5)	447 892,53	0,00	198,89	198,89
4551921784 93 AUBERVIL CMR ALEMBERT (5)	318 043,94	0,00	1 871,37	1 871,37
4551921785 93 AUBERVILLIERS CMR H. WALLON (5)	198 118,32	0,00	0,00	0,00
4551931186 93 NOISY LE SEC CMR OLYMPE DE GOUGES (5)	22 960,43	0,00	0,00	0,00
4551931709 93 BONDY CMR J. RENOIR (5)	19 203,24	0,00	0,00	0,00
4551931710 93 MONTREUIL CMR J. JAURES (5)	129 786,90	0,00	0,00	0,00
4551931711 94 VINCENNES CMR H. BERLIOZ (5)	30 984,44	0,00	0,00	0,00
4551931712 94 NOGENT SUR MARNE - CMR Branly (5)	27 358,00	0,00	0,00	0,00
4551941598 94 VILLENEUVE LE ROI CMR G. BRASSENS (5)	10 871,66	0,00	0,00	0,00
4551941599 95 LUZARCHES CMR DE NERVAL (5)	367 529,70	0,00	0,00	0,00
4551941602 CMR Turgot (5)	80 864,43	0,00	0,00	0,00
4551951357 CMR Hugo (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
4552752523 CMR Chaptal (5)	22 755,40	0,00	0,00	0,00
4552752524 75011 PARIS VOLTAIRE (5)	4 346,73	0,00	0,00	0,00
4552752529 CMR Bert (5)	424,50	0,00	0,00	0,00
4552752536 75016 PARIS MOLIERE (5)	12 990,94	0,00	0,00	0,00
4552752543 CMR Balzac (5)	17 080,00	0,00	0,00	0,00
4552752551 CMR Bergson (5)	6 784,51	0,00	0,00	0,00
4552752553 CMR Ravel (5)	7 730,80	0,00	0,00	0,00
4552752555 77 FONTAINEBLEAU CMR COUPERIN (5)	5 052,93	0,00	0,00	0,00
4552752557 78 POISSY LE CORBUSIER (5)	4 476,54	0,00	0,00	0,00
4552771765 78 VERSAILLES HOCHÉ (5)	31 547,25	0,00	0,00	0,00
4552781101 92 NEUILLY CMR PASTEUR (5)	23 680,00	0,00	0,00	0,00
4552781106 92 MEUDON CMR RABELAIS (5)	4 245,11	0,00	0,00	0,00
4552921780 92 VANVES CMR MICHELET (5)	177 602,28	0,00	0,00	0,00
4552921782 92 SCEAUX CMR LAKANAL (5)	41 669,72	0,00	0,00	0,00
4552921783 92 SCEAUX CMR MARIE CURIE (5)	70 637,89	0,00	0,00	0,00
4552921784 93 AUBERVILLIERS CMR ALEMBERT (5)	158 836,86	0,00	0,00	0,00
4552921785 93 AUBERVILLIERS CMR WALLON (5)	118 957,86	0,00	0,00	0,00
4552931186 93 NOISY CMR DE GOUGES (5)	19 378,76	0,00	0,00	0,00
4552931709 93 BONDY CMR RENOIR (5)	31 673,23	0,00	0,00	0,00
4552931710 93 MONTREUIL CMR JAURES (5)	22 722,01	0,00	0,00	0,00
4552931711 94 NOGENT CMR BRANLY (5)	47 389,20	0,00	0,00	0,00
4552931712 75005 PARIS CMR HENRI IV (5)	40 562,49	0,00	0,00	0,00
4552941599 75003 PARIS CMR HUGO (5)	1 049 134,59	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	57 671 878,90	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	65 241 047,81	0,00	3 557 555,04	3 557 555,04

N° opération : 201	Intitulé de l'opération : opérations spécifiques CMR			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
RECETTES (b)	77 254 815,78	0,00	0,00	0,00
4552 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	77 254 815,78	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	77 254 815,78	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
- Assortis d'intérêts (total)		244 196 924,78	244 196 924,78	0,00	0,00
S.N.C.F.	05/12/1990	68 690 380,22	68 690 380,22	0,00	0,00
R.F.F.	02/11/1999	23 521 000,29	23 521 000,29	0,00	0,00
R.A.T.P.	22/06/1972	151 985 544,27	151 985 544,27	0,00	0,00
- Non assortis d'intérêts (total)		92 518 883,59	4 211 263,10		
Avances diverses Fonds d'urgence aux communes	21/09/2016	2 911 956,19	0,00		
Avances Convention gestion financière du PIA	17/10/2018	12 572 934,00	0,00		
Avances Fonds d'aide à la création de jeu vidéo	15/03/2018	542 124,00	0,00		
Avances Compte courant d'associés SEM IDF INVT & T	27/05/2020	400 000,00	0,00		
Avances Fonds de Résilience	11/06/2020	17 000 000,00	0,00		
Scientipôle	21/09/2016	6 083 437,50	0,00		
EPA MELUN-SENART (Grand Paris Sud)	28/08/1985	45 313 599,59	1 500 720,47		
EPAVN MARNE LA VALLEE	28/08/1985	7 694 832,31	2 710 542,63		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 100 375 000,00	I 1 100 375 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		777 374 000,00	777 374 000,00
1631	Emprunts obligataires	166 797 000,00	166 797 000,00
1641	Emprunts en euros	23 577 000,00	23 577 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	587 000 000,00	587 000 000,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		323 001 000,00	323 001 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	323 001 000,00	323 001 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 100 375 000,00	0,00	0,00	1 100 375 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 439 736 000,00	III
Ressources propres externes de l'année (a)		338 407 000,00	1 439 736 000,00
10222	FCTVA	90 000 000,00	90 000 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	4 211 000,00	4 211 000,00
2748	Autres prêts	244 196 000,00	244 196 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)		1 101 329 000,00	1 101 329 000,00
169	Primes de remboursement obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	8 320 000,00	8 320 000,00
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	110 000,00	110 000,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	1 710 000,00	1 710 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	15 900 000,00	15 900 000,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	22 620 000,00	22 620 000,00
2804114	Voiries	890 000,00	890 000,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	10 000,00	10 000,00
2804123	Subv. Régions : Projet infrastructure	10 000,00	10 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	1 890 000,00	1 890 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	41 750 000,00	41 750 000,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	22 550 000,00	22 550 000,00
2804141	Subv. Cne : Bien mobilier, matériel	17 410 000,00	17 410 000,00
2804142	Subv. Cne : Bâtiments, installations	194 940 000,00	194 940 000,00
2804143	Subv. Cne : Projet infrastructure	3 510 000,00	3 510 000,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	30 000,00	30 000,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 820 000,00	1 820 000,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	160 000,00	160 000,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	32 970 000,00	32 970 000,00
2804163	Subv. SPIC : Projet infrastructure	4 770 000,00	4 770 000,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	40 000,00	40 000,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	18 680 000,00	18 680 000,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	8 940 000,00	8 940 000,00
28041721	SNCF réseau : Bien mobilier, matériel	90 000,00	90 000,00
28041722	SNCF réseau : Bâtiments, installations	24 420 000,00	24 420 000,00
28041723	SNCF réseau : Projet infrastructure	33 990 000,00	33 990 000,00
28041732	Subv. STIF : Bâtiments, installations	3 290 000,00	3 290 000,00
28041733	Subv. STIF : Projet infrastructure	8 230 000,00	8 230 000,00
28041781	Subv. Autres : Bien mobilier, matériel	180 000,00	180 000,00
28041782	Subv. Autres : Bâtiments, installations	16 030 000,00	16 030 000,00
28041783	Subv. Autres : Projet infrastructure	77 270 000,00	77 270 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	17 450 000,00	17 450 000,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	133 490 000,00	133 490 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	2 340 000,00	2 340 000,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	23 120 000,00	23 120 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	107 970 000,00	107 970 000,00
280423	Privé : Projet infrastructure	430 000,00	430 000,00
280431	Subv. Scol : Bien mobilier, matériel	80 000,00	80 000,00
280432	Subv. Scol : Bâtiments, installations	2 630 000,00	2 630 000,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	20 000,00	20 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	40 000,00	40 000,00
28051	Concessions, droits similaires, brevets,..	6 130 000,00	6 130 000,00
2808	Autres immobilisations incorporelles	10 000,00	10 000,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	10 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	8 110 000,00	8 110 000,00
281311	Bâtiments administratifs	6 420 000,00	6 420 000,00
281312	Bâtiments scolaires	70 890 000,00	70 890 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	770 000,00	770 000,00
281318	Autres bâtiments publics	80 000,00	80 000,00
281351	Bâtiments publics	5 910 000,00	5 910 000,00
281572	Matériel technique scolaire	510 000,00	510 000,00
281578	Autre matériel technique	380 000,00	380 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	600 000,00	600 000,00
281828	Autres matériels de transport	670 000,00	670 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	11 730 000,00	11 730 000,00
281838	Autre matériel informatique	330 000,00	330 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	860 000,00	860 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	250 000,00	250 000,00
28185	Matériel de téléphonie	380 000,00	380 000,00
28188	Autres immo. corporelles	22 120 000,00	22 120 000,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	115 069 000,00	115 069 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 439 736 000,00	0,00	0,00	0,00	1 439 736 000,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 100 375 000,00
Ressources propres disponibles	IV	1 439 736 000,00
Solde	V = IV – II (5)	339 361 000,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					8 650 000,00	684 637,48										15 805,59	103 101,40	
SEM GENOPOLE	2007	P	Programme d'investissements prévus au Budget	Société Générale	4 150 000,00	165 999,95	22,00	A	F		4,500	F		4,500	A-1		5 452,40	83 000,00
SEM GENOPOLE	2017	P	Programme d'investissements prévus au Budget	La Banque Postale	2 500 000,00	288 982,06	264,00	S	F		2,410	F		2,410	A-1		6 905,72	9 808,71
SEM GENOPOLE	2018	P	Programme d'investissements prévus au Budget	La Banque Postale	1 000 000,00	117 155,47	273,00	A	F		2,040	F		2,040	A-1		2 389,97	4 042,69
SEM GENOPOLE	2018	P	Programme d'investissements prévus au Budget	La Banque Postale	1 000 000,00	112 500,00	213,00	A	V	EURIBOR	0,320	F		0,960	A-1		1 057,50	6 250,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					8 650 000,00	684 637,48										15 805,59	103 101,40	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 4253-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	118 907,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	39 373 020,53
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	39 491 927,53
Recettes réelles de fonctionnement	II	5 651 320 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,70

(1) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	C4

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
Deux lycées situés à Palaiseau et à Pierrefitte-sur-seine	2019	CITELY (Groupement VINCI Construction France/VINCI Energies France)	Financement Conception Construction Gros entretien et renouvellement Exploitation maintenance	149 342 563,00	76 932 045,63	267	13/07/2041	49 143 307,84	49 143 307,84

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	0,00	86 089 000,00	86 089 000,00	0,00
Taxe sur construction de bureaux	0,00	80 000 000,00	80 000 000,00	0,00
Taxe d'aménagement	0,00	35 000 000,00	35 000 000,00	0,00
Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement	0,00	66 000 000,00	66 000 000,00	0,00
Taxe additionnelle spéciale annuelle	0,00	80 000 000,00	80 000 000,00	0,00
TICPE Grenelle	0,00	60 000 000,00	60 000 000,00	0,00
Total	0,00	407 089 000,00	407 089 000,00	0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
222	Lycées publics	86 089 000,00	
Total		86 089 000,00	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
222	Lycées publics	86 089 000,00	
Total		86 089 000,00	
		Reste à employer au 31/12/N (3)	0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe sur construction de bureaux

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
811	Transport ferroviaire régional de voyageurs	80 000 000,00	
Total		80 000 000,00	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
811	Transport ferroviaire régional de voyageurs	80 000 000,00	
Total		80 000 000,00	
		Reste à employer au 31/12/N (3)	0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'aménagement

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
811	Transport ferroviaire régional de voyageurs	35 000 000,00	
Total		35 000 000,00	

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'aménagement		
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
811	Transport ferroviaire régional de voyageurs	35 000 000,00
Total		35 000 000,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement		
Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
811	Transport ferroviaire régional de voyageurs	66 000 000,00
Total		66 000 000,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
811	Transport ferroviaire régional de voyageurs	66 000 000,00
Total		66 000 000,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe additionnelle spéciale annuelle		
Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
811	Transport ferroviaire régional de voyageurs	80 000 000,00
Total		80 000 000,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
811	Transport ferroviaire régional de voyageurs	80 000 000,00
Total		80 000 000,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TICPE Grenelle		
Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
811	Transport ferroviaire régional de voyageurs	60 000 000,00
Total		60 000 000,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
811	Transport ferroviaire régional de voyageurs	60 000 000,00
Total		60 000 000,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00

(1) Par exemple, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		14,00	0,00	14,00	0,00	13,00	13,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	13,00	0,00	13,00	0,00	12,00	12,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1 408,00	0,00	1 408,00	996,00	285,10	1 281,10
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	91,00	0,00	91,00	90,33	0,00	90,33
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	211,00	0,00	211,00	210,64	0,00	210,64
Adjoint administratif territorial	C	83,00	0,00	83,00	65,09	6,67	71,76
Administrateur général	A	3,00	0,00	3,00	1,58	0,00	1,58
Administrateur hors classe	A	15,00	0,00	15,00	13,14	0,00	13,14
Administrateur territorial	A	46,00	0,00	46,00	18,51	24,99	43,50
Attaché hors classe	A	21,00	0,00	21,00	19,67	0,00	19,67
Attaché principal	A	133,00	0,00	133,00	131,34	0,00	131,34
Attaché territorial	A	456,00	0,00	456,00	189,88	237,44	427,32
Directeur Territorial	A	75,00	0,00	75,00	62,81	0,00	62,81
Rédacteur principal de 1ère classe	B	54,00	0,00	54,00	44,47	0,00	44,47
Rédacteur principal de 2ème classe	B	89,00	0,00	89,00	79,48	0,00	79,48
Rédacteur territorial	B	131,00	0,00	131,00	69,06	16,00	85,06
FILIERE TECHNIQUE (c)		9 105,00	0,00	9 105,00	7 853,91	586,17	8 440,08
Adjoint technique des Eple et Creps	C	2 073,00	0,00	2 073,00	1 358,94	488,49	1 847,43
Adjoint technique principal 1ère classe	C	30,00	0,00	30,00	29,25	0,00	29,25
Adjoint technique principal 1ère classe des Eple et Creps	C	2 677,00	0,00	2 677,00	2 672,12	0,00	2 672,12
Adjoint technique principal 2ème classe	C	59,00	0,00	59,00	52,83	0,00	52,83
Adjoint technique principal 2ème classe des Eple et Creps	C	3 594,00	0,00	3 594,00	3 199,08	0,00	3 199,08
Adjoint technique territorial	C	56,00	0,00	56,00	29,90	25,32	55,22
Agent de maîtrise Eple et Creps	C	241,00	0,00	241,00	241,00	0,00	241,00
Agent de maîtrise principal	C	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Agent de maîtrise principal Eple et Creps	C	8,00	0,00	8,00	7,40	0,00	7,40
Agent de maîtrise territorial	C	13,00	0,00	13,00	12,58	0,00	12,58
Ingénieur en chef	A	42,00	0,00	42,00	30,31	7,80	38,11
Ingénieur en chef hors classe	A	29,00	0,00	29,00	22,44	0,00	22,44
Ingénieur général	A	2,00	0,00	2,00	0,17	0,00	0,17
Ingénieur hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	79,00	0,00	79,00	78,83	0,00	78,83
Ingénieur territorial	A	99,00	0,00	99,00	30,82	57,15	87,97
Technicien Eple et Creps	B	9,00	0,00	9,00	6,00	0,00	6,00
Technicien principal 1ère classe	B	17,00	0,00	17,00	16,81	0,00	16,81

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Technicien principal 1ère classe Eple et Creps	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 2ème classe	B	18,00	0,00	18,00	17,04	0,00	17,04
Technicien principal 2ème classe Eple et Creps	B	5,00	0,00	5,00	4,50	0,00	4,50
Technicien territorial	B	34,00	0,00	34,00	25,89	7,41	33,30
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		24,00	0,00	24,00	11,10	3,00	14,10
Assistant de conservation du patrimoine	B	9,00	0,00	9,00	1,00	3,00	4,00
Assistant de conservation principal du patrimoine et des bibliothèques 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal du patrimoine et des bibliothèques 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Bibliothécaire principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bibliothécaire territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur territorial du patrimoine	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur territorial du patrimoine en chef	A	8,00	0,00	8,00	6,10	0,00	6,10
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10 537,00	0,00	10 537,00	8 861,01	874,27	9 735,28

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350 - 548	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350 - 548	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350 - 548	0,00	3-3-2°	CDI
Adjoint technique des Eple et Creps	C	TECH	350 - 548	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique des Eple et Creps	C	TECH	350 - 548	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique des Eple et Creps	C	TECH	350 - 548	0,00	3-4	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	350 - 548	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	350 - 548	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	350 - 548	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur territorial	A	ADM	542 - HEC3	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur territorial	A	ADM	542 - HEC3	0,00	3-3-2°	CDI
Assistant de conservation du patrimoine	B	CULT	372 - 707	0,00	3-2	CDD
Assistant de conservation du patrimoine	B	CULT	372 - 707	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché territorial	A	ADM	444 - 1027	0,00	3-1	CDD
Attaché territorial	A	ADM	444 - 1027	0,00	3-2	CDD
Attaché territorial	A	ADM	444 - 1027	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché territorial	A	ADM	444 - 1027	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur général adjoint	A	OTR	1027 - HEC3	0,00	47	A
Directeur général des services	A	OTR	1027 - HEC3	0,00	47	A
Ingénieur en chef	A	TECH	461 - HEC3	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur en chef	A	TECH	461 - HEC3	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur territorial	A	TECH	444 - 1027	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur territorial	A	TECH	444 - 1027	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur territorial	A	TECH	444 - 1027	0,00	3-2	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	372 - 707	0,00	3-1	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	372 - 707	0,00	3-2	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	372 - 707	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	372 - 707	0,00	3-3-2°	CDI
Technicien territorial	B	TECH	372 - 707	0,00	3-2	CDD
Technicien territorial	B	TECH	372 - 707	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350 - 548	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	350 - 548	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	350 - 548	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	350 - 548	0,00	3-b	CDD
Attaché de conservation du patrimoine	A	CULT	444 - 995	0,00	3-a°	CDD
Attaché territorial	A	ADM	444 - 1027	0,00	3-a°	CDD
Attaché territorial	A	ADM	444 - 1027	0,00	3-b	CDD
Autres	C	OTR	350 - 548	0,00	A	A
Collaborateur de cabinet	A	OTR	434 - HEC3	0,00	110	A

REGION ILE DE FRANCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Collaborateur de groupe	A	OTR	441 - 1027	0,00	110-1	A
Ingénieur territorial	A	TECH	444 - 1027	0,00	3-a°	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	372 - 707	0,00	3-a°	CDD
Rédacteur territorial	B	ADM	372 - 707	0,00	3-b	CDD
Technicien territorial	B	TECH	372 - 707	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (article L. 4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à REGION ILE-DE-FRANCE - SGCR - 2 rue Simone Veil 93400 Saint Ouen (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
- Garantie de recette annuelle Parc de loisirs de Vaires-Torcy	UCPA	UCPA	Association	155 000,00
Détention d'une part du capital				
18/01/1990 - CR 02-90	Société d'études, de maîtrise d'ouvrage et d'aménagement parisienne	SEMAPA	SA à conseil d'administration	38 112,25
13/11/1990 - CR 46-90	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Ile-de-France	SAFER	SA à conseil d'administration	51 405,80
09/07/1991 - CR 36-91	SAEM CITALLIOS	CITALLIOS	SA d'économie mixte à conseil d'administration	914 694,10
05/11/1998 - CP 98-405	ASSOCIATION FRANCE ACTIVE	FRANCE ACTIVE	Association	15,24
13/12/2000 - CR 64-00	CAP DECISIF	CAP DECISIF	Société par actions simplifiée	1 371 900,00
13/12/2001 - CR 65-01	SEM GENOPOLE	SEM GENOPOLE	SA d'économie mixte à conseil d'administration	9 146 000,00
27/06/2002 - CR 10-02	Ile-de-France construction durable (ex SAERP)	IDF Constructions durables	Société publique locale	3 400 000,00
17/03/2006 - CR 08-06	SCIENTIPOLE IDF CAPITAL	SCIENTIPOLE IDF CAPITAL	Société par actions simplifiée	1 800 000,00
12/07/2007 - CP 07-640	GENOPOLE 1ER JOUR	GENOPOLE 1ER JOUR	SA à directoire	1 036 612,20
29/11/2007 - CP 07-1105	CAP DECISIF MANAGEMENT	CAP DECISIF MANAGEMENT	Société par actions simplifiée	14 777 207,83
22/01/2009 - CP 09-068	FINANCITES	FINANCITES	Société par actions simplifiée	2 000 000,00
13/03/2011 - CP 11-185	Paris Region Venture Funds (PRVF) (ex FONDS REGIONAL DE CO-INVESTISSEMENT)	PRVF	SAS à associé unique	41 600 000,00
17/11/2011 - CR 115-11	Île-de-France Energies (ex SEM ENERGIES POSIT'IF)	SEM ENERGIES POSIT'IF	SA d'économie mixte à conseil d'administration	6 020 000,00
11/07/2013 - CP 13-502	UI GESTION SA	UI GESTION SA	Société par actions	1 020 000,00
11/07/2013 - CP 13-502	ALTER EQUITY	ALTER EQUITY	Société par actions simplifiée	1 528 200,00
13/12/2016 - CP 16-616	SOCIETE DE GESTION IMPACT PARTENAIRES	IMPACT PARTENAIRES	Société par actions simplifiée	7 702 000,00
18/05/2017 - CR 2017-83	SEML SIGEIF MOBILITES	SIGEIF MOBILITES	Société d'économie mixte locale	350 000,00
20/09/2017 - CP 2017-356	EXPO FRANCE 2025	EXPO FRANCE 2025	Groupement d'intérêt public	400 000,00
28/05/2019 - CR 2019-028	Fondation pour la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions	Fondation pour la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions	Fondation	10 000,00
05/03/2020 - CR 2020-007	SEM ILE DE FRANCE INVESTISSEMENT ET TERRITOIRES	ILE DE FRANCE INVESTISSEMENT ET TERRITOIRES	SA d'économie mixte à conseil d'administration	1 800 000,00
01/07/2020 - CP 2020-327	AXELEO Proptech 1	AXELEO CAPITAL	Société par actions simplifiée	100 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				
08/09/1971 - Reçu 087-947	CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL	CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL		426,86
06/07/2007 - CP 06-533	COPROCOOP ILE-DE-FRANCE	COPROCOOP ILE-DE-FRANCE	Société coopérative d'intérêt collectif de statut HLM	599 985,00
10/07/2008 - CP 08-761	InvESS ILE-DE-FRANCE (ex EQUISOL)	InvESS ILE-DE-FRANCE (ex EQUISOL)	SA coopérative à capital variable et conseil d'administration	3 250 000,00
08/06/2020 - CRP2020-03	BPIFRANCE FINANCEMENT	BPIFRANCE FINANCEMENT	Société anonyme	50 000 000,00

(1) Hôtel de région et autres lieux publics désignés par la région.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse	11/10/1983	Cofinancement des programmes d'actions et du budget de fonctionnement	2 104 277,94
Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Gâtinais Français	04/12/1997	Cofinancement des programmes d'actions et du budget de fonctionnement	1 963 867,40
Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre	11/04/2002	Cotisation de fonctionnement	19 600,00
Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Oise Pays de France	26/06/2003	Cofinancement des programmes d'actions et du budget de fonctionnement	523 060,82
Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin Français	16/11/2007	Cofinancement des programmes d'actions et du budget de fonctionnement	2 326 590,92
Syndicat Forum Métropolitain du Grand Paris (Paris Métropole)	15/12/2008	Cotisation de fonctionnement	200 000,00
Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique	28/06/2012	Cotisation de fonctionnement	100 000,00
Syndicat mixte pour l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP)	13/02/2014	Cotisation de fonctionnement	198 000,00
Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier	16/11/2016	Cotisation de fonctionnement	70 000,00
Autres organismes de regroupement			
Groupement d'intérêt public MAXIMILIEN	22/11/2012	Contribution annuelle	17 850,00
Groupement d'intérêt public Emploi Roissy Charles de Gaulle	22/11/2012	Contribution annuelle	215 000,00
Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)	11/07/2013	Cotisation de fonctionnement	25 734,68

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	E1

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (part régionale définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,73	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	1,35	0,00	60 000 000,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	46,15	320 000 000,00	-5,90
Droit de francisation et de navigation corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de passeport en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part régionale de la taxe d'aménagement (3)		0,00	0,00	1,00	35 000 000,00	-12,50
TOTAL		0,00	0,00		415 000 000,00	-6,50

(1) Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse.

(2) Taxes perçues par les régions d'outre-mer.

(3) Détailler les taxes pour lesquelles la région a un pouvoir de modulation ou de fixation du taux.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 209

Nombre de membres présents : 185

Nombre de suffrages exprimés : 185

VOTES :

Pour : 118

Contre : 66

Abstentions : 1

Date de convocation : 24/11/2020

Présenté par la présidente (1),

A Saint-Ouen, le 16/12/2020

la présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Saint-Ouen, le 16/12/2020

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Valérie Pécresse	
------------------	---

Certifié exécutoire par la présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/12/2020, et de la publication le 17/12/2020

A Saint-Ouen , le 17/12//2020

(1) Indiquer « la Présidente » ou « le Président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil régional (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : Conseil régional, Conseil syndical, ...).